

UN COIN DE LA HESBAYE
L'ANCIEN COMTE ET L'ANCIEN CONCILE
DE
HOZEMONT

INTRODUCTION

Pour qui connaît un peu l'histoire de notre pays, le nom de Hesbaye réveille l'idée d'une contrée, non seulement riche par sa fertilité extraordinaire, mais encore et surtout par les souvenirs historiques qu'elle rappelle à chaque pas.

Sans parler de l'époque romaine, où ses anciens habitants, les Eburons, ont failli renverser la fortune de César dans le nord de la Gaule, nous savons que son titre le plus glorieux est d'avoir été le berceau de la race carlovingienne.

C'est la Hesbaye, en effet, qui a vu naître, grandir et prospérer Pepin de Landen et ses descendants, ces glorieux ancêtres de Charlemagne. Ce grand empereur lui-même prenait plaisir à séjourner parmi nous et y revenait passer les fêtes de Noël et de Pâques, quand les soins et les soucis de son vaste empire lui accordaient quelque temps de repos.

Plus tard, une nombreuse et vaillante noblesse, la noblesse hesbignonne, comme on l'appelle, illustra cette contrée de ses exploits, et en porta la renommée au loin, au point que les rois confiaient aux chevaliers hesbignons, l'arbitrage de leurs destinées et de leurs droits.

Au XIII^e siècle, la Hesbaye eut, en miniature, une seconde guerre de Troie. Comme celle-ci, elle dut son origine à l'amour pour une nouvelle Hélène, dont l'enlèvement fut protégé par le sire de Waroux contre celui d'Awans. Pendant trente-cinq ans, des ruisseaux de sang inondèrent le pays, et purent à peine éteindre les haines allumées entre les familles. Comme ressemblance encore avec son aînée, cette guerre des Awans et des Waroux eut aussi son chantre, Jacques de Hemricourt, l'un de nos vieux historiens, presque contemporain des faits qu'il raconte.

Et, si nous continuons à travers le moyen âge, et jusque dans les temps modernes, la Hesbaye, quoiqu'ayant perdu son lustre de chevalerie, voit encore néanmoins son nom figurer dans l'histoire.

« Ses vastes plaines nues et légèrement inclinées sont aussi favorables à la croissance des moissons qu'au choc des armées. Trop souvent, en effet, ces champs couverts d'épis ont été arrosés du sang humain, et plus d'un village a eu le fatal honneur de donner son nom à l'une ou à l'autre de ces batailles où se vidaient nos querelles locales, et plus tard à l'une ou à l'autre de ces rencontres fameuses où se sont joués les destins des empires.

Quel vaste et magnifique champ d'études pour celui qui voudrait retracer l'histoire de cette contrée si intéressante ! L'archéologue, l'historien, le savant, l'artiste trouveront tous à faire encore une ample moisson dans ce champ déjà si exploité, mais dont le fond est inépuisable.

Personne encore n'a écrit une histoire spéciale et complète de la Hesbaye. Tout ce qui la concerne se trouve répandu dans un grand nombre d'ouvrages de tous genres, recueils historiques, archéologiques, artistiques et autres.

Floriferis ut apes in montibus omnia libant, Sic nos.

(LUCRETIUS).

De même que l'abeille vigilante vole partout, butinant les fleurs des coteaux verdoyants, de même aussi j'ai lu et consulté les documents que j'ai pu trouver et j'ai fait une ample moisson de faits intéressants. Après les livres et manuscrits, j'ai interrogé des personnes éprises comme moi du passé, des fonctionnaires publics, des pasteurs de paroisses, et j'ai profité amplement de leur obligeance; je tiens à leur témoigner ici mes vifs remerciements.

Habitant la Hesbaye, et aimant cette contrée, j'avais eu un instant l'idée de faire moi-même un essai de ce travail, mais cette tâche est au-dessus de mes forces.

Cependant, si je ne peux pas l'entreprendre pour le tout, je veux néanmoins essayer de faire la description et l'histoire de la localité que j'habite: Hozemont et ses environs, Lexhy, Horion, Dommartin, Warfusée, Haultepenne, Aigremont, Chokier, etc., etc., forment une des parties de la Hesbaye, la plus riche en vieux souvenirs et l'une des plus intéressantes à étudier.

Cet ouvrage sera subdivisé en trois parties:

Dans une première partie, je donnerai un aperçu général de l'histoire de la Hesbaye, surtout dans les temps anciens et au moyen âge.

Dans une seconde partie, qui sera la plus importante de l'ouvrage, je ferai la description et l'histoire d'un certain nombre de localités, ayant formé l'ancien comté de Hozémont, ou plutôt l'ancien concile de Hozémont. De même que l'ancien diocèse de Liège surpassait de beaucoup le territoire de la principauté, de même l'ancien concile de Hozémont comprenait beaucoup de paroisses qui n'avaient jamais fait partie du comté, et même quelques-unes situées sur la rive droite de la Meuse.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, je donnerai un aperçu général sur les institutions et les moeurs de la principauté, pour expliquer les termes employés dans cet ouvrage.

Puisse le lecteur bienveillant excuser mon audace, ne prenant en considération que le but patriotique qui m'inspire !

PREMIERE PARTIE

LA HESBAYE DANS LES TEMPS ANCIENS ET AU MOYEN AGE.

Article Ier. Description et Dénomination.

La Hesbaye primitive était assez étendue. Elle comprenait tout le pays situé entre la Meuse, le Démer, la Dyle et la Méhaigne. Une fraction seulement de ce territoire a gardé le nom de Hesbaye, et on l'applique spécialement à la partie située dans la province de Liège.

C'est un vaste plateau, d'une altitude variant de 120 à 180 mètres au-dessus du niveau de la mer, et recouvert d'une argile plus ou moins mêlée de sable, qui a reçu le nom de limon hesbayen dans les cartes et ouvrages géologiques de la Belgique. Sous ce point de vue, la région hesbayenne comprend même toute la contrée entre la Campine au nord, la frontière française au midi, les Flandres à l'ouest, la Sambre et la Meuse à l'est.

Le sol de cette région est d'une richesse étonnante et d'une admirable fertilité. Aussi la Hesbaye mérita-t-elle les éloges du célèbre agronome anglais, John Sinclair, qui visita la Belgique en 1815, afin de rechercher pourquoi le prix des grains était moins élevé dans ce pays qu'en Angleterre. « Je n'oublierai jamais, » dit-il en parlant de cette contrée, « ce que j'ai vu ici, l'aspect le plus ravissant pour un ami de l'agriculture, un sol devenu superbe par la culture, et, par conséquent, par l'habileté d'un peuple industriel, qui reçoit la juste récompense de ses plus belles entreprises, dans les produits qu'il obtient. »

Le sol de la Hesbaye est surtout favorable à la culture du froment, et à celle de la betterave. De nombreuses fabriques de sucre y ont été élevées pour le travail de ce produit.

M. Em. de Laveleye a consacré à l'étude agronomique de cette région, un article très intéressant: « On y voit partout, » écrit-il, « la nature venir en aide au travail de l'homme. Cette région comprend à peu près toute la partie naturellement fertile du territoire belge. Quoique les terrains qui s'y succèdent appartiennent à des époques géologiques différentes, et à des formations de plus en plus anciennes, à mesure qu'on avance vers l'est, le sol est néanmoins composé presque partout d'une argile plus ou moins mêlée de sable, qui est singulièrement favorable à la culture du froment...

Remarquable pour ses forces productives, cette région est en général la moins pittoresque du royaume, caractère qui lui est commun avec la plupart des terres à froment...

Dans la région hesbayenne, les grandes fermes n'ont pas la coquetterie rustique des habitations rurales des Flandres. Ce sont d'énormes bâtiments en briques, couverts d'ardoises, élevés autour d'une vaste cour qu'ils enferment de toutes parts. Les fenêtres qui s'ouvrent en dehors, sont rares et protégées par des barreaux de fer; une porte solide clôt l'unique entrée. Tout semble disposé pour repousser une attaque. »

Quant à la dénomination de ce pays, il a été appelé en latin Hasbania ou Rasbanium, Haspinga, Hasbaniensis pagus; les flamands lui donnaient le nom de Haspangon, Hespingau; les wallons, celui de Hastagne, Heshaië, Hastain ou Hesbaye.

L'auteur des Délices du pays de liège fait dériver ce mot de Hespingau, pays de Hespen: gau, gan, pays, comté, et Hespen, nom d'un village, près de Landen, qui paraît avoir été l'une des demeures des premiers chefs ou comtes de Hesbaye.

Si la tradition généralement admise fait demeurer Pepin de Landen, au hameau actuel de Sainte-Gertrude, près Landen, rien ne nous empêche de croire que Hespen, a été habité auparavant, par son père Carloman, ou même par ses ancêtres, et cette hypothèse semble se confirmer par la découverte de substructions nombreuses, qui y ont été mises au jour dans ces derniers temps.

Le village de Hespen en forme deux actuellement: Neerhespen et Ovehespen.

Article II. La Hesbaye dans les temps anciens.

L'absence de documents écrits sur ces périodes éloignées est amplement compensée, par l'existence de documents d'une autre nature, qui ont persisté jusqu'à nos jours.

Ce sont: 1° Ce que l'on pourrait appeler les monuments, c'est-à-dire des amas de pierres brutes, se rapportant vraisemblablement à un culte.

2° Les nombreuses élévations de terre, appelées tombes romaines ou tumuli, éparpillées sur le sol, et dans les fouilles desquelles on a fait d'intéressantes et nombreuses découvertes.

Enfin, ce sont: 3° les traces nombreuses d'anciennes constructions de ces temps reculés.

Mais avant de nous occuper en détail de ces trois espèces de documents, disons un mot d'une découverte récente d'objets étrusques, à Eygenbilsen, à la limite septentrionale de la Hesbaye.

Cette découverte fut faite en juillet 1871, à l'endroit dit Cannesberg, à Eygenbilsen. On y découvrit: 1° un fragment de bandeau en or, parfaitement conservé; 2° une buire en bronze à peu près intacte, et recouverte d'une belle patène; 3° une urne à deux anses, en forme de seau, contenant des cendres et des ossements; 4° une sorte d'entonnoir orné de dessins géométriques, fragment d'un vase de bronze; 5° un autre fragment de bronze, orné aussi de dessins et 6° un fragment d'anneau en bronze, revêtu d'une fine lamelle d'or.

Comment ces objets sont-ils venus de l'Etrurie?

L'existence de rapports commerciaux, dès les temps les plus anciens, entre les peuples de l'Italie avec les peuples du nord est bien établie. Des caravanes analogues à celles qui, de nos jours encore, sont organisées à travers les steppes, ont très probablement parcouru le continent européen dans les temps anciens. L'isolement d'Eygenbilsen peut faire supposer, ou qu'un indigène est allé au Rhin s'approvisionner d'objets étrusques, ou qu'un marchand étrusque a fait fausse route vers l'ouest, à la recherche d'une voie nouvelle.

« Dans son ensemble, » écrit M. Schuermaus, « la trouvaille d'Eygenbilsen est l'une des plus remarquables de toutes celles qui ont été faites jusqu'ici en Belgique... Elle nous donne des notions sur le degré de civilisation de la Gaule-Belgique, à cette époque reculée, et sur les relations de ses habitants d'alors avec les peuples plus policés de l'Italie, et cela, à une époque où aucun document historique n'avait encore fait mention de notre pays... C'est une conquête de plusieurs siècles pour notre passé ! »

Reprenons maintenant l'examen de nos documents, et en premier lieu, des monuments de pierre. Ils paraissent avoir été vraisemblablement consacrés à un culte, celui des populations aborigènes de notre pays Ces amas de pierres ne sont pas rares en Belgique, ni dans la Hesbaye limbourgeoise en particulier.

« Ce sont, » écrit M Schuermans, « des pierres ayant une apparence singulière, et ne ressemblant à aucune de celles qu'on extrait du sol à plusieurs lieues à la ronde. A Montenaken et à Niel, il se trouve en assez grand nombre, des pierres rougeâtres, qui ne proviennent d'aucune carrière des environs. Leur dureté est extrême, et les plus grandes ont jusqu'à 2 mètres de long sur 34 à 70 centimètres d'épaisseur. »

Quelles étaient ces populations révélées par ces monuments de pierre brute ? C'est un point non encore éclairci, mais ces populations étaient certainement antérieures aux Celtes ou Gaulois. Ceux-ci furent à leur tour chassés et remplacés par des peuplades venues de la Germanie, les Eburons, les Ménapiens, les Tungres et les Toxandres. Cette expulsion des Celtes ou Gaulois par des peuplades germaniques était encore récente, lors de l'invasion de la Belgique par les Romains, comme le rapporte César.

Les deux autres espèces de monuments, les tombes romaines et les substructions anciennes appartiennent à la période suivante.

Article III. La Hesbaye sous la domination romaine.

Avant la conquête de la Belgique par les Romains, la Hesbaye était habitée par les Eburons, tribu d'origine germanique, comme nous venons de le voir.

Les Romains, déjà maîtres de la plus grande partie du monde civilisé, avaient commencé à porter, dès l'an 120 avant Jésus Christ, leur puissance au nord des Alpes. Ils s'étaient avancés de plus en plus vers le nord, et un demi-siècle après, Jules César, à la tête d'une armée formidable, entreprit la soumission de la Gaule entière. Il défit les Nerviens (qui habitaient le sud du Brabant et le Hainaut) à la bataille de Presle, sur la Sambre, et les Atuatiques réfugiés dans leur place forte (probablement Namur).

Ainsi succombèrent (57 avant Jésus-Christ) les deux grands peuples du midi de la Belgique, et leur défaite sanglante jeta l'épouvante dans le reste du pays, qui ne tarda plus à se soumettre à Rome.

Trois ans après (54 avant Jésus-Christ) la sécheresse en été fut excessive, et elle avait rendu les subsistances fort rares. Aussi César dut disséminer ses troupes, pour les répartir dans leurs quartiers d'hiver. Le plus important fut établi en Hesbaye (au fort d'Aduatuca, Tongres probablement) in mediis Eburorum finibus, dit César. Là campèrent deux lieutenants de César Sabinus et Cotta, avec une légion et demie.

C'est ici le moment de rappeler, à grands traits, le célèbre fait d'armes d'Ambiorix, le chef des Eburons, qui faillit renverser la puissance des Romains à peine établie en Belgique.

Ambiorix était un chef jeune, actif, fertile en ruses. Les Romains l'avaient déjà distingué, et César avait tout fait pour se l'attacher, sans pouvoir y réussir. Nul plus qu'Ambiorix ne haïssait les Romains, envahisseurs de sa patrie; aussi mit-il tous ses soins à organiser une vaste conspiration en vue de les exterminer.

Croyant César retourné en Italie, il commença le mouvement, mais ne réussit pas. Loin de se décourager, il fit aussitôt prévenir Sabinus et Cotta, qu'il avait des nouvelles de la plus haute importance à leur communiquer. Admis en leur présence, il leur déclara, que la Gaule entière était soulevée contre les Romains, et que les Eburons n'avaient attaqué ces derniers, que forcés par la volonté générale; il ajouta que, quant à lui, il était porté de tout coeur pour eux, et que, pour leur donner une preuve de son dévouement, il leur apprenait qu'une armée nombreuse de Germains avait franchi le Rhin, et allait les attaquer dans leurs retranchements, où ils seraient écrasés par le nombre. Le seul moyen d'échapper était de fuir au plus tôt, et de se réunir à l'un ou à l'autre des autres corps d'armée de César. Dans ce cas, il leur promettait libre passage sur les terres des Eburons, jusque chez les Nerviens, où était le quartier d'hiver de Cicéron.

Les Romains, après une longue discussion, se décidèrent enfin à suivre cet avis. Aussitôt, les Eburons, partagés en deux troupes, occupèrent à droite et à gauche les hauteurs boisées d'une vallée étroite et profonde à deux milles du camp. Les Romains s'y étant engagés sans défiance, y furent attaqués et assaillis par une grêle de traits, et dans l'impossibilité de réagir, ils furent presque complètement détruits. On ignore l'endroit où eut lieu ce désastre, mais ce fut certainement en Hesbaye, sur le trajet de Tongres au camp de Cicéron, chez les Nerviens (sud du Brabant).

Ambiorix, après cette sanglante affaire, ne perdit point de temps. Il appela aux armes ses voisins, et tous ensemble, ils allèrent assiéger le camp de Cicéron, dont ils ne purent néanmoins s'emparer.

César, prévenu à temps, se hâta d'accourir, défit partout les Belges, et rétablit l'autorité de Rome un instant compromise. Il s'acharna surtout contre les Eburons et contre leur chef Ambiorix. Il ne quitta la Gaule, que quand cette peuplade fut entièrement exterminée. Ambiorix, seul avec quelques cavaliers fidèles, put échapper à sa fureur.

Aux Eburons exterminés, succédèrent d'autres peuplades qui reçurent la dénomination générale de Tungri, les Tungres.

L'histoire de la Hesbaye sous la domination romaine, se confond naturellement avec celle du pays entier, et sort du cadre que nous nous sommes tracé. Jetons cependant un coup d'oeil rétrospectif, sur les monuments que ces dominateurs du monde ont laissés autour de nous, et spécialement les voies et les tombes romaines.

La Hesbaye est traversée par deux de ces voies romaines, le long desquelles s'élèvent de nombreux tumuli. Ces deux voies partent de Tongres, l'une va à Bavay, en se dirigeant à l'ouest vers le Brabant, et l'autre va dans le Condroz, en se dirigeant au sud jusqu'à la Meuse, à Flône.

« Les voies romaines de la Belgique, » dit l'historien Namêche, « se composaient d'une ou de plusieurs couches de gravier, auxquelles était superposé un pavement, formé de cailloux ou de pierres de toute dimension. Elles étaient autant que possible, tirées au cordeau et dirigées sur les plateaux, ou à mi-côte des hauteurs. »

Le docteur Bovy, dans ses Promenades historiques, écrit qu'il ne pouvait définir le sentiment qu'il éprouvait en roulant commodément, et de toute la vitesse de ses chevaux, sur ces voies créées depuis dix-huit siècles. Ces routes si utiles pour le commerce et le transport des armées, avaient été construites par Agrippa et Drusus, ces gouverneurs des Gaules envoyés par l'empereur Auguste.

Les tombes romaines ou tumuli sont ces élévations de terre en forme conique, de 6 à 10 mètres de hauteur que l'on voit, tantôt isolées, tantôt réunies en groupes de deux à cinq, sur les plateaux élevés de la Hesbaye, et principalement le long des voies romaines. Ces tumuli ont servi de sépulture à des chefs ou à de hauts fonctionnaires romains, comme nous allons le voir.

Il est assez remarquable que les Romains n'en ont jamais élevé en Italie, et n'en établirent à l'étranger, que dans des circonstances exceptionnelles. Elles sont assez nombreuses en Hesbaye, et les fouilles qu'on y a pratiquées ont démontré à l'évidence que ce sont bien des sépultures.

Donnons, comme exemple, les fouilles pratiquées dans les trois tombes (Drij Tommen) à Frésin. Celle du milieu était la sépulture proprement dite. On y découvrit entre autres, un grand bassin en bronze contenant une forte partie de cendres humaines: deux médailles en bronze de Domitien et Hadrien, et une foule d'objets en bronze, en verre, en poterie, etc. L'un des plus remarquables était une petite amphore en verre violet, représentant une grappe de raisin mûr. Ces magnifiques objets d'art prouvent bien que ces tombes sont romaines.

Des deux tumuli adjacents, l'un devait servir à recouvrir l'emplacement du bûcher. On y découvrit des traces noires de combustion, et une grande quantité de charbons de bois provenant d'un foyer très étendu.

Le troisième tumulus enfin, où l'on ne vit trace ni de bûcher, ni de sépulture, avait une destination purement honorifique et formait le pendant du tumulus-bûcher.

Ces trois tombes de Frésin paraissent avoir été la sépulture d'un grand personnage.

Le plus souvent, il n'y avait qu'une tombe comprenant dans le même tertre, la sépulture et le bûcher.

Dans toutes ces sépultures antiques, on constate le peu de profondeur des fosses sépulcrales au dessous du niveau du sol. C'est toujours moins de 1 mètre, quelquefois de 15 centimètres seulement.

En brûlant les corps, les Romains avaient pour but de dérober les restes des leurs, aux outrages posthumes des vaincus. Ils élevaient ensuite sur la sépulture, les tumuli, non seulement comme monuments honorifiques, mais aussi comme garantie contre la spoliation.

De l'examen raisonné et approfondi des résultats des fouilles nombreuses pratiquées dans les tumuli, M. Schuermans a tiré la conclusion suivante:

« C'est qu'il y a une conformité complète des usages funéraires, c'est-à-dire qu'il y a toujours incinération et dépôt des cendres, dans des fosses orientées de la même manière; emploi de vases de bronze doré, de verre et de terre cuite, vases à onguent, lampes, etc.; découverte de monnaies indiquant toutes, le ne siècle de l'ère chrétienne, comme maximum d'antiquité des sépultures.

Tous les objets découverts ont bien le cachet romain; quelques-uns même prouvent de la recherche. Les tumuli de la Hesbaye sont bien des tombeaux romains, et très probablement de citoyens romains, ou de vétérans belges licenciés, et devenus citoyens romains, comme semble le démontrer la découverte des diplômes militaires. »

Il nous reste maintenant à examiner la troisième espèce de monuments, renseignés à l'article II ci-haut, ce sont les substructions romaines, voisines des tumuli. Ce sont les restes des habitations de ceux dont les cendres reposent dans les tumuli.

Les Romains occupèrent nos contrées plusieurs siècles, et ont dû y fonder d'assez nombreux établissements militaires ou civils. Ces établissements ou villas étaient en général situés sur le penchant de collines exposées au soleil, à proximité des ruisseaux. Ils paraissent avoir été de belles habitations rurales, ornées de tous les agréments du luxe et de la vie élégante.

Les villas de la Hesbaye, par leurs tuiles sans marque de légion, et par leur situation isolée et non fortifiée, n'étaient pas des établissements militaires, mais des établissements ruraux, avec un personnel nombreux, pour résister à un coup de main. Citons comme exemples de substructions romaines, en Hesbaye, celles de Weyerbamt à Petit-Frésin (Montenaken), celles de Hemelryk (Walbetz), etc.

Ces villas étaient habitées par des Romains, colons venus de la mère-patrie, ou fonctionnaires romains qui s'étaient établis définitivement dans notre pays. Elles étaient remplies des produits du luxe et de la civilisation de Rome, et importés de celle-ci par le commerce. Leurs sépultures nous ont montré l'accomplissement des rites religieux de Rome. Ils étaient lettrés, témoins les styles découverts dans les substructions. Ils se livraient à la chasse et à la pêche, témoins les ossements nombreux de cerfs, daims, lièvres, lapins, sangliers, épaves de leurs festins. Les monnaies trouvées dans ces substructions sont toutes de Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, donc de la fin du I^{er} et du commencement du II^e siècle.

Outre les Romains proprement dits, les villas eurent aussi probablement plus tard pour chefs, des vétérans licenciés. « Devenus citoyens romains, ayant obtenu des concessions de terres, et jouissant même de plus de privilèges que les citoyens romains ordinaires, ces vétérans créaient à leur retour au sol, autant de jalons nouveaux pour la civilisation romaine.

En un mot, les villas de la Hesbaye étaient peuplées de Romains, ou de Belges devenus Romains, et elles étaient autant de centres autour desquels peu à peu se groupa la population du pays, esclaves, ouvriers agricoles et leurs familles. »

Quelle est la date de la destruction des villas romaines ? Celles qui étaient disséminées dans les campagnes ont été dévastées et pillées par des hordes barbares (vers l'an 176), préluant aux invasions conquérantes des Francs. Partout les ruines des villas portent les traces de destruction violente; partout l'incendie a exercé ses ravages. Ces substructions sont cachées la plupart du temps, et recouvertes de terre végétale, mais un indice révélateur, qui les fait souvent découvrir, est la présence de débris de tuiles romaines épaisses, courbes ou plates, si reconnaissables par leur forme et leur dimension. Les

fouilles opérées dans ces terrains parsemés de tels débris, n'ont souvent pas tardé à atteindre des fondations. Ces fondations dans les diverses fouilles faites en Hesbaye, sont en général d'une largeur de 85 centimètres, et construites en pierres brutes sans ciment. Cependant quelques murs sont plus soignés, et composés de pierres de petit appareil, surtout pour les angles des bâtiments, les caves; souvent même, les intervalles entre les pierres sont marqués par des traits dans le ciment, comme on a pu le remarquer dans la cave découverte à Momelette, en pleine campagne, à proximité de la tombe de Noville. Toutes les villas romaines finirent par disparaître lors de l'expulsion des Romains et de la conquête du pays des Tungres par Clovis (490). Quelques-unes même se transformèrent en nos bourgades et châteaux du moyen-âge.

Article IV. Le christianisme en Hesbaye.

On lit dans Namèche:

Nous manquons de documents pour constater l'époque précise de l'introduction de la religion chrétienne dans la Belgique actuelle. Toutefois le grand nombre de chrétiens disséminés dans les légions chargées de la garde du Rhin, le commerce actif que les peuples belges entretenaient avec les Romains, et le zèle des premiers apôtres ne permettent pas de douter que, dès les premiers siècles, nos provinces n'aient entendu la bonne nouvelle...

Au III^e siècle, nous trouvons le christianisme établi dans la plupart des contrées de la Belgique. Saint Martin répand la foi dans l'antique Hasbagne dont il est nommé l'apôtre...

Il est certain que l'église de Trèves, alors capitale de la Gaule Belgique, existait à la fin du III^e siècle. »

Le premier apôtre de la Hesbaye serait donc saint Martin. Nous nous sommes déjà occupé ailleurs de cette question, de l'existence plus ou moins problématique de saint Martin, évêque de Trèves et de Tongres. Nous la rappellerons ici, et nous y ajouterons de nouvelles considérations, qui appuieront encore davantage l'opinion émise alors.

Vers l'an 250, saint Martin, évêque de Trèves et de Tongres, vint à Horion pour évangéliser le peuple, mais les habitants, au lieu de l'écouter avec docilité, le chassèrent ignominieusement, et il dut s'enfuir pour échapper à leur fureur. Le saint alla se reposer sur une petite éminence voisine, appelée depuis le Pas-Saint-Martin, parce que l'empreinte de ses pieds serait restée gravée dans le rocher.

Cette légende est rapportée de diverses manières: le docteur Bovy, dans ses Promenades historiques, donne la relation suivante, d'après un manuscrit de Depas (je modernise un peu le langage):

« Martin de Tongres, septième évêque, fut très homme de bien de son temps. L'an de Notre Seigneur CCLVI, les Frisons et Germains vinrent assiéger Tongres. L'évêque s'en alla vers Louvain au duc Porus de Franc qui avait à Louvain beaucoup de troupes. Il le requit de venir faire lever le siège de Tongres en l'honneur de Jésus-Christ et lui demanda d'être son mambour et capitaine. Le duc lui octroya ses requestes. Alors l'évêque prêcha beaucoup le peuple, mais certains ne voulurent pas l'écouter et voulurent le lapider et meurtrir. Le bon pasteur retourna sans profit. Une nuit, étant venu à Horion pour loger, ceux de Horion le chassèrent vilainement, car ils étaient toujours païens et mécréants, de telle sorte que l'évêque fut contraint de dormir au Thier au bois, avec son cheval. Dieu montra grand miracle; toute la nuit des anges et archanges vinrent consoler le Saint qui n'avait rien pour reposer. La roche se fondit comme une selle et encore aujourd'hui, se voit la place de ses pieds qu'on dit le Pas-Saint-Martin. »

Inutile de faire remarquer dans ce récit, l'anachronisme d'un duc de Louvain à cette époque.

L'historien Barthélemy Fisen raconte le fait de la manière suivante:

« Saint Martin mit tous ses soins et consacra ses efforts à convertir au christianisme les habitants de la Hesbaye. C'est ce qui lui a fait mériter le surnom d'apôtre de cette contrée. On dit que s'étant rendu au village de Horion, il ne fut pas écouté par les habitants. Bien plus, il fut accablé d'injures et dut s'enfuir. Mais étant fatigué, il alla se reposer dans un petit bois voisin, et on dit que le rocher sur lequel il s'assit, s'amollit et conserva l'empreinte de la forme de son corps. Ces marques durèrent longtemps, mais peu à peu, les pèlerins, par esprit de piété emportèrent chez eux des fragments et détruisirent ainsi toute la forme de l'empreinte. Aujourd'hui on ne voit plus que les vestiges de ses pas. En outre, une lumière se montrait fréquemment en cet endroit, au milieu des ténèbres de la nuit. Beaucoup de malades, et surtout ceux qui avaient la fièvre, y recouvraient la santé. Voilà tout ce que nous savons de saint Martin. »

Ces deux versions ne diffèrent guère essentiellement. Le fond reste le même, c'est-à-dire que le peuple ne fut pas converti.

En réalité nos origines religieuses, notamment la vie des premiers évêques de Tongres sont si peu connues, qu'elles appartiennent pour ainsi dire encore au domaine légendaire. Ce n'est guère qu'au commencement du IV^e siècle, que nous voyons apparaître saint Servais qui, à proprement parler, doit être considéré comme le premier évêque de Tongres.

Que faut-il penser de la légende de saint Martin de Horion ? D'abord, il est un fait certain, c'est qu'à cette époque, il y avait déjà des chrétiens à Tongres, témoin la découverte récente (1881) d'un tombeau chrétien à Coninxheim, près de Tongres, lequel remonterait, suivant Reusens, au dernier tiers du III^e siècle. Ce savant archéologue ajoute que « son opinion présente l'avantage d'attribuer ce monument à une époque où la religion chrétienne avait déjà fait à Tongres un grand nombre de prosélytes, grâce aux prédications de saint Martin, évêque de Tongres, connu sous le nom d'apôtre de la Hesbaye. »

La mémoire de ce saint évêque a été vénérée en Hesbaye; aussi beaucoup d'églises de cette région, tant dans la province de Liège que dans celle de Namur, ont-elles saint Martin pour patron. « Il y a bien de l'apparence » dit le Père Bouille dans son Histoire de la ville et pays de Liège, « que c'était celui de Tongres, de qui ce pays là avait reçu la lumière de l'Evangile, mais il fut depuis confondu avec celui de Tours dont le nom était devenu plus célèbre, et c'est celui-ci qui y est aujourd'hui en vénération. »

Quoiqu'il en soit, voici dans la Hesbaye liégeoise seule, les noms des dix-neuf églises dédiées à saint Martin: Acosse, Ambresin, Ans, Antheit, Avennes, Darion, Dommartin, Elixem, Fexhe-le-Haut-Clocher, Fize-le-Marsal, Fumal, Héron, Limont, Poucet, Seraing-le-Château, Thisnes, Villers-le-Bouillet, Villers-le-Peuplier et Wasseiges, tandis que dans la même région, nous ne trouvons que quinze églises dédiées à saint Pierre, le premier pape, et celui dont les premiers missionnaires dans notre pays devaient surtout faire honorer la mémoire.

On ne pourrait certes, sur les légendes et les présomptions qui précèdent, établir l'existence de saint Martin comme l'un des évêques prédécesseurs de saint Servais sur le siège tongrois, mais on peut fort bien soutenir l'opinion qui admet un apôtre évangéliste de la Hesbaye, du nom de Martin, et envoyé de Tongres, qui réussit généralement dans sa mission, puisque sa mémoire y est, avons-nous vu, en grande vénération, mais qui dut aussi échouer dans certaines localités, notamment à Horion. Si le souvenir de cet épisode a été conservé par la tradition devenue légendaire, et constitue, pour ainsi dire, tout ce que nous savons de particulier concernant saint Martin, ne pourrait-on pas en rechercher le motif dans ce fait, que le rocher sur lequel se réfugia le saint missionnaire présentait cette particularité d'offrir une forme d'empreinte de pied? En effet, cette empreinte qui n'était peut-être qu'un jeu de nature, et qui n'avait pas été remarquée jusqu'alors, aura frappé l'imagination du peuple, revenu plus tard à de meilleurs sentiments; ce peuple y aura vu là un effet de la puissance divine, pour lui inspirer des sentiments de repentir de la conduite indigne de ses aïeux?

Enfin, une dernière présomption grave en faveur du système qui rattache aux évêques même de Tongres, l'évangélisation de Horion, se rencontre dans la singulière procession de la fiancée de Hozémont dont il sera question plus loin (seconde partie, article Horion-Hozémont), coutume bizarre qui a subsisté jusqu'à la Révolution française.

N'était-elle pas la suite de l'excommunication encourue par les habitants de Hozémont, de la part des évêques de Tongres, pour avoir lapidé saint Martin ?

Si nous quittons le domaine de la légende, pour entrer dans celui de l'histoire, ce n'est qu'à la fin de l'époque mérovingienne, que l'établissement du christianisme en Hesbaye, peut être étudié avec quelque certitude historique, mais alors déjà, l'antique Hasbagne, quoique faisant partie intégrante de la Germanie, relevait cependant, au point de vue religieux, de l'évêché de Liège, car ce dernier s'étendait bien au delà des bornes de la principauté. L'histoire du christianisme en Hesbaye se confond par conséquent avec celle de l'évêché de Liège, et nous n'aurons à signaler ici que quelques points spéciaux relatifs à la Hesbaye.

Et, en tout premier lieu, nous devons citer le centre religieux si remarquable, qui florissait dès le VIIe siècle, au petit village de Wintershoxen, à une lieue de Tongres, tout au nord de la Hesbaye, presque aux confins de la Campine. C'étaient là qu'habitaient saint Landoald, saint Amantius, saint Adrianus et autres, à l'ombre du modeste sanctuaire, qui est resté debout, à travers dix siècles, jusqu'à nos jours, où il vient de revêtir une nouvelle parure, sous la direction intelligente de M. Helleputte.

Landoald avait été envoyé en Gaule, par le pape lui-même, qui connaissait son zèle ardent à propager la foi chrétienne. Il remplaça pendant quelques années, comme évêque de Tongres, saint Amand, pendant que celui-ci était allé porter la parole de l'évangile aux flamands des Flandres.

La réputation de vertu et de science de Landoald était telle que Aper, riche seigneur de Maestricht, lui envoya son jeune fils Lambert, pour le faire instruire dans la religion chrétienne et dans les lettres, et c'est là, dans cette humble localité de Wintershoven, que le jeune Lambert, prédestiné à occuper le siège épiscopal de Tongres-Maestricht fit, d'après la tradition, ses premiers miracles.

C'était aussi l'époque de la splendeur de la puissante maison des Pépins, à l'étude de laquelle sera consacré l'article suivant. Signalons les nombreuses fondations religieuses faites vers l'an 650, et dues la plupart à des chefs de cette antique maison. « On remarque, » dit l'historien Mocke, « que c'étaient des Francs des terres hautes, qui vouaient ainsi leur fortune et leur existence à Dieu, avec la même ardeur et le même entraînement qu'ils avaient portés sur les champs de bataille... Les femmes déployèrent le même zèle et la même générosité; sainte Gertrude, sainte Begge sa soeur, leur mère Iduberge, veuve de Pépin de Landen et leurs cousines sainte Waudru et sainte Aldegonde, qui étaient toutes du sang le plus noble et du rang le plus élevé, consacrèrent leurs richesses à bâtir ou à doter des monastères, dont plusieurs devinrent le berceau de villes considérables, Mons, Nivelles, Maubeuge, etc.»

Article V. Pépin de Landen et ses descendants.

L'invasion des Barbares dont l'empire romain était menacé depuis si longtemps, avait enfin éclaté. Les Huns, venus de la Tartarie, s'avançaient vers l'ouest, et refoulaient devant eux, les peuples de la Germanie, qui, à leur tour, vinrent inonder la Gaule et la Belgique.

Les Belges, amollis par la civilisation romaine, n'opposèrent qu'une faible résistance. Le désastre fut si complet que, des Tungres et des Nerviens, naguère si puissants, il ne resta qu'une population dispersée.

Deux peuplades franques, les Francs-Saliens venant du nord, et les Francs-Ripuaires venant de l'est, profitèrent de cet état d'affaiblissement de leurs voisins, les Belges, pour s'établir dans les champs fertiles des Tungres qui devinrent bientôt la hasbagne, la Hesbaye. La Tungrie fut conquise par les Francs en 490, et les rois mérovingiens régnèrent sur notre pays.

Un siècle plus tard, les Frisons, venant du littoral de la mer du Nord, s'avancèrent peu à peu, et finirent par occuper tout le territoire correspondant assez bien à la Hollande actuelle. Pendant ce temps, les successeurs de Clovis, faibles et désunis, ne songeaient guère à nous défendre. Aussi, si notre pays ne fut pas envahi comme le reste, c'est qu'il fut vaillamment défendu par ses propres habitants, qui reconquirent vers 620, tout ce que les Frisons avaient envahi en deçà de la Meuse et du Rhin.

« Cette glorieuse réaction, » dit l'historien Mocke, « semble avoir été l'oeuvre d'un guerrier célèbre qui tint depuis le premier rang parmi les grands d'Austrasie (L'Escaut était regardé comme la limite naturelle des deux royaumes mérovingiens: la Neustrie, terre nouvelle, depuis l'Escaut jusqu'à l'Océan, et l'Autstrasie, terre orientale, depuis l'Escaut jusqu'au delà du Rhin. La Hesbaye était donc comprise en Austrasie.). C'était un chef d'origine franque, né dans l'antique Hasbagne, ou sa famille possédait de vastes domaines, et qui conservait encore les moeurs et la langue de ses ancêtres germaniques. »

C'était Pépin, dit le Vieux, qui fut surnommé plus tard, de Landen, parce qu'il résidait dans les environs de cette terre.

Avant lui, son père Carloman avait déjà commandé sur cette frontière, avec le titre de duc, mais on ne sait rien de ses faits d'armes. Pépin, héritier de son rang et de ses possessions fut, disent les contemporains, un duc glorieux et invincible.

L'immensité des domaines que sa naissance, son titre et ses victoires mettaient à sa disposition, serait presque incroyable aujourd'hui, si l'on n'en possédait la preuve, car les fondations religieuses faites plus tard avec quelques parcelles de son héritage, formeraient seules une fortune royale.

Nous le voyons plus tard maire du palais, par le choix de Clotaire II, roi de toute la France. Ce monarque le désigna ensuite conjointement avec saint Arnould, évêque de Metz, pour servir de ministre et de guide à son fils Dagobert, qu'il envoyait régner en Austrasie (625).

On vit alors Pépin, aussi grand dans le palais que sur le champ de bataille, oser censurer tout haut son jeune roi qui se laissait égarer par la fougue des passions. Dagobert l'écouta, revint de ses fautes et confia lui-même au duc déjà vieux, la tutelle de son propre fils appelé Sigebert.

Pépin vécut encore assez pour le voir sur le trône d'Austrasie (645). Il mourut (647) et fut inhumé au Hameau de Sainte-Gertrude près Landen, sous un tertre, aujourd'hui couvert d'arbres. Il y reposa jusqu'à ce que sainte Gertrude, sa fille, eut fait transporter ses restes à Nivelles, dans l'abbaye qu'elle avait fondée.

A la mort de Pépin, ses dignités passèrent à son fils Grimoald, qui gouverna dix ans les états du roi Sigebert, régnant à sa place sous le titre de maire du palais. Malheureusement son avidité et son ambition furent mises à l'épreuve, il y succomba. Sigebert mourant lui avait confié la garde de son fils mineur. Il le fit disparaître en l'envoyant secrètement en Ecosse, et réserva ainsi la couronne à son propre fils. Mais Clovis II, roi de Neustrie, sut attirer le coupable et son fils à Paris, et les fit périr tous deux (658).

Ce double meurtre éteignait la race des Pépins dans la ligne masculine. Mais la Providence, qui avait ses vues sur cette race prédestinée, la fit revivre avec éclat dans la descendance féminine.

Nous avons vu que Pépin avait été associé au saint évêque de Metz, Arnould, pour l'éducation du roi d'Austrasie Dagobert; or, ce saint évêque, avant son élévation à l'épiscopat, était duc de Moselle, et avait été marié. Son fils Anségise épousa sainte Begge, la fille de Pépin, et de ce mariage naquit une nouvelle, famille, qui hérita des biens et des titres de la maison hasbanaise de Pépin, dix fois plus grande que celle de Moselle, et adopta aussi les noms de Pépin et de Carloman pour ses enfants, à l'exclusion de ceux de la maison de Moselle.

« C'était en s'appropriant les souvenirs et la gloire, de la vieille souche, sur laquelle il venait enter une tige étrangère, qu'Anségise pouvait s'assurer l'affection de ces populations belliqueuses, qui avaient conquis les domaines dont ses enfants devaient hériter.

Ainsi fut continuée la maison qu'avaient élevée si haut les victoires de Pépin. »

La contrée où s'étendait sa puissance faisait encore partie officiellement de la monarchie franque, mais ce fut comme un état indépendant, gouverné par cette dynastie hasbanaise.

Pépin le Gros, ou d'Héristal, fils d'Anségise et de sainte Begge, fut duc et prince des Francs (687) et maire des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne.

Nous voyons lui succéder son fils Charles Martel; son petit-fils Pépin le Bref; puis son arrière petit-fils Charlemagne qui mourut (814).

« Cet homme prodigieux, qui avait rempli son siècle de sa grandeur, eut des héritiers, mais qui ne succédèrent qu'à ses états, et dans lesquels on ne reconnaît rien de lui, comme s'il avait épuisé toute la force et toute la vie de sa race.

En lui, cessa cette longue suite de chefs glorieux, qui étaient sortis de la maison hasbanaise; après lui, elle déchut, et nous ne voyons plus dans l'histoire du siècle suivant, que des noms de rois, sans oeuvres royales. »

Article VI. Cession de la Hesbaye à la principauté de Liège.

Les divers partages des derniers Mérovingiens avaient été sans influence sur le sort de la Hesbaye. Il n'en fut plus de même de celui de Verdun (843) sous les Carlovingiens, entre les trois fils de Louis le Débonnaire: Charles le Chauve, Louis le Germanique et Lothaire Ier.

L'ancienne Austrasie qui comprenait la Hesbaye, fut attribuée à Lothaire Ier, et ce fut du nom de ce dernier, que se forma plus tard celui de Lotharingie, qui fut donné aux états de son fils Lothaire II. Ainsi disparut pour toujours, la vieille dénomination d'Austrasie.

Lothaire II mourut jeune, et un nouveau partage, celui de Meerssen (870) attribua à Charles le Chauve, roi de France, presque toute la Lotharingie, entre autres la Hesbaye désignée: in Hasbania comitatus IV, dans ce traité célèbre, qui nous fait connaître les lieux les plus importants de la Belgique, à cette époque reculée.

Quels étaient ces quatre comtés formant alors la Hesbaye? C'est là un problème dont la solution est encore à trouver.

Peut-être le comté de Hozémont, dont nous nous occuperons spécialement dans la seconde partie, était-il un de ces comtés?

Après la mort de Charles le Chauve, ses successeurs ne purent tenir tête à Louis de Saxe, fils de Louis le Germanique. Les rois de France renoncèrent donc à cette vaste région qui, depuis lors, resta comme annexée à l'Allemagne (880).

La Hesbaye suivit naturellement le sort de la Lotharingie, et ce ne fut qu'un siècle et demi après, l'an 1040, que l'empereur Henri III donna à l'évêque de Liège, Nithard, la partie de l'antique Hasbagne qui a gardé le nom de Hesbaye.

Nithard avait succédé à son oncle Reginard, et avait rendu de grands services à l'empereur Henri III, qui voulut l'en récompenser par cette donation. Le diplôme est dans Chapeauville. En voici un extrait traduit:

« Henri, par la grâce divine..., roi des Romains, à tous ceux...

Voulant récompenser Nithard, vénérable évêque de l'Eglise de Liège, pour les nombreux et fidèles services qu'il a rendus à notre père et à nous même, nous lui concédons le comté du comte Arnold, nommé Haspinga, situé dans le canton Hispangow, avec tous les droits et possessions que notre père et nous, avons eus jusqu'à présent sur ce pays, avec le droit de battre monnaie et de percevoir les impôts .. »

L'historien Fisen en rapportant ce fait dit n'avoir trouvé nulle part le nom de ce comte Arnold; mais depuis lors, le chanoine Daris, cite, dans le Cartulaire de Saint-laurent: « 3 novembre 1034, charte de Reginard, évêque de Liège... à laquelle charte sont appendus les sceaux de... le comte Arnoul (de Haspinga). »

Ce pourrait fort bien être celui qui est désigné dans l'acte de cession de l'empereur Henri III ci-haut.

La Hesbaye était en effet régie par des comtes, et même elle était subdivisée en plusieurs comtés, qui avaient été constitués en apanage, en faveur des descendants et alliés de la famille des Pépin. Nous avons vu plus haut, lors du traité de Meerssen, qu'il y en avait quatre à cette époque: peut-être ceux de Moha, de Hozémont, de Looz et de Hesbaye proprement dite. C'est ce dernier, le plus important, qui aura eu probablement pour chef un comte Arnold (vivant en 1034) mort sans enfant (1040) ce qui aura fait rentrer le comté en possession de l'empereur.

Cette donation de l'empereur Henri III fut une magnifique acquisition pour la principauté de Liège, et qui rehaussa singulièrement sa puissance. C'était la plus belle partie du pays, aussi bien par la richesse du sol que par la valeur de ses hommes d'armes, comme nous le verrons bientôt.

Ne manquons pas de signaler dans cet acte de donation, l'octroi accordé par l'empereur à l'évêque de Liège du droit de battre monnaie. Nithard est effectivement le premier des évêques de Liège dont on connaisse les monnaies.

Article VII. La noblesse hesbignonne.

Saumery, l'auteur des Délices du pays de Liège dit que a la nature qui s'est montrée prodigue à l'égard de la Hesbaye, n'a pas eu moins de soin de la pourvoir de seigneurs riches et puissants... Rien ne prouve mieux, » dit-il, « cette vérité que la quantité de châteaux et de belles maisons dont les villages sont composés. »

Effectivement, par le nombre de châteaux qui existent encore actuellement, et par les ruines et l'emplacement de ceux dont l'histoire locale fait mention, il n'est aucune partie de la Belgique qui puisse rivaliser sous ce rapport avec la Hesbaye.

La noblesse s'y établit comme partout ailleurs après l'invasion des Francs, et surtout sous les Carolingiens, mais ce qu'on appelle spécialement la noblesse hesbignonne descend d'un couple unique.

Au commencement du XII^e siècle, une grande partie de la Hesbaye, à l'ouest de Liège et le long de la Meuse, appartenait au seigneur du château de Warfusée, centre de ce vaste territoire. Sa fille unique, la belle Alix, héritière de cette immense fortune, épousa un seigneur français, Raes de Damartin, frère du comte de Boulogne, qui fuyait la colère du roi de France, et était venu se réfugier à Huy. De cette alliance, descendirent tous ces nobles et illustres chevaliers de la Hesbaye, dont d'Hemricourt, dans son Miroir des Nobles, nous a tracé un tableau si fidèle et si détaillé.

Nous aurons l'occasion, dans la seconde partie de cet ouvrage, en faisant l'histoire de chaque localité, de citer des extraits intéressants de l'oeuvre si remarquable de Hemricourt.

La noblesse hesbignonne avait déjà, dans ce temps, perdu une partie de sa splendeur. Aussi le but de notre vieil historien, en rapportant les hauts faits de nos chevaliers, était-il d'engager les contemporains à marcher sur leurs traces: « Quelle perte, » dit-il, « Si on laissait dans l'oubli, les noms des chevaliers de la Hesbaye, de ces chevaliers si célèbres par leurs exploits et leur magnificence, et ce serait d'autant plus fâcheux que le nombre de ceux qui restent est si petit...

Depuis trois cents ans à peu près que ces annales ont commencé (il écrivait en 1398), a on a vu presque toujours en Hesbaye cinq à six cents chevaliers généreux, qui faisaient profession des armes, pour acquérir de l'estime et de la réputation dans le monde... »

En effet, ces chevaliers jouissaient au XIII^e siècle d'un si grand renom de loyauté que les rois leur confiaient l'arbitrage de leur destinée et de leurs droits. Ainsi, pour terminer la guerre qui avait éclaté entre le roi Charles de Sicile et le roi d'Aragon, on convint de faire un combat particulier de cinquante chevaliers d'un parti contre cinquante de l'autre, on fit venir de tous côtés les plus braves et les plus adroits, parmi lesquels le roi de Sicile choisit quatre illustres et vaillants chevaliers hesbignons, du lignage de Warfusée. C'était Wathi de Momalle, Guillaume Malclerc d'Hemricourt, le sire de Haneffe et Francois de Wezemale. Au jour assigné pour le combat, on les vit paraître dans le champ de bataille, mais le parti du roi d'Aragon ne s'y trouva pas (1282) et le combat n'eut pas de suite.

Quelques années plus tard (1351), lors du tournoi donné à Paris pour le couronnement du roi Jean II, les chevaliers belges y furent reconnus comme les plus forts jouteurs. L'ancienne formule qui appelait les chevaliers dans la lice d'honneur, prouve que les hesbignons y jouissaient d'une haute renommée.

La voici: « Or, oyez, Seigneurs Chevaliers, que » je vous fais à scavoir le grand digne pardon d'armes, et le grand digne tournoiement de par les Français, de par les Vermandoissiens, de par les Arthisiens et les Flamans, de par les Rives et Hasbegnons, etc. »

On entendait, par ces deux derniers, les chevaliers des rives de la Meuse, et ceux de la Hesbaye. Théâtre d'honneur de la Colomb, cité par le docteur Bovy).

Rien de plus brillant, rien de plus magnifique qu'une troupe de ces chevaliers quand ils prenaient part aux tournois et fêtes d'armes de ce temps.

Je ne puis résister au désir de citer à ce sujet la description qu'en fait notre vieil historien d'Hemricourt, témoin oculaire:

« J'ai même vu de mon temps que quand on faisait un champ de bataille (tournoi) à Liège, les gardes du champ étaient montés sur des chevaux à hautes selles, et revêtus de cuirasses d'armes si bien arrangées, qu'ils ressemblaient à des anges avec leurs ailes; et ce qui donnait beaucoup de plaisir à ceux qui voyaient ces riches habits, et ces nobles armures, c'est qu'aucun de ces chevaliers n'osait être couard, parce qu'on connaissait les bons et les mauvais d'après leurs blasons. Et alors, une bataille durait plus que trois de maintenant, car les seigneurs étaient orgueilleux et redoutaient la honte; et ils se battaient courageusement, et ils luttaient longtemps avant de se séparer... »

La noblesse hesbignonne avait déjà perdu, avons nous dit, une partie de son lustre au temps d'Hemricourt. Cette dégénérescence s'accrut de plus en plus, et deux causes y contribuèrent surtout; la première, ce furent les partages successifs entre tous les enfants, et par suite, le démembrement des

domaines, ce qui réduisait, après quelques générations, les parts de chacun à si peu de chose, que les petits-fils de ces opulents chevaliers devaient s'allier avec la bourgeoisie et le commerce, comme on le constate déjà si souvent dans l'ouvrage de d'Henricourt lui-même.

La seconde cause qui arrêta un peu la première sans la vaincre, fut la destruction d'une grande partie de la noblesse dans les guerres incessantes et cruelles qui désolèrent le pays. La guerre des Awans et des Waroux, et la Mal Saint-Martin en firent périr un bon nombre.

Le huitième volume de l'Institut archéologique liégeois contient un article intéressant intitulé: les Chevaliers du pays de Liège, en 1387, dû à la plume de M. Joseph Habetz, président de la Société historique du Limbourg.

Il distingue deux espèces de chevaliers:

1° les seigneurs, possesseurs de terres, qui suivaient à la guerre leur suzerain ou souverain. Cette chevalerie était étroitement liée au service militaire des fiefs et elle était fondée sur un devoir féodal.

2° Les chevaliers chez qui tout était indépendant et volontaire. C'étaient le plus souvent des cadets de famille qui s'étaient laissé séduire par la perspective de la fortune et des dignités qui les attendaient au service d'un comte ou d'un prince puissant. Cette qualité de chevalier leur donnait un rang élevé dans la société. Comme ils ne devaient cette qualité qu'à leur mérite et à leur bravoure personnelle, ils étaient par là même supérieurs à ceux qui n'y avaient d'autre droit que leur fortune, et parmi ces derniers, un assez grand nombre finirent par avoir honte de prendre ce titre, sans l'avoir mérité par quelque action d'éclat.

Quiconque avait été reçu chevalier dans un pays, devenait pour ainsi dire le chevalier de l'univers, et pouvait jouir partout de la plupart des privilèges attachés à la chevalerie.

En 1387, le nombre des chevaliers de la principauté de Liège s'élevait à cent dix-neuf dont vingt-trois en Hesbaye. Cette liste se trouve dans un registre aux fiefs du comté de Looz (archives de Hasselt). Voici ceux de la Hesbaye:

Theodericus, seigneur de Seraing (le Château ?)
Le seigneur de Berloz,
Le seigneur de Hamal,
Valterus de Hautepenne,
Arnoldus de Hautepenne,
Le seigneur Jean de Harduemont,
Guillaume de Eldris ?
Amelius advocatus (voué) de Kemexhe,
Bertrand de Leers,
Gérard de Bierset,
Arnold de Corswarem,
Engelbert de la Marck,
Pierre de Blehen,
Godefroid de Blehen,
Bauduin de Monjardin,
Louis de Harsei (?),
Jean le Pollain,
Joseph Bulauw (?),
Messire Jouffroy de Blehen,
Messire Guillaume de Horion,
Messire Raes de Sclessin,
Messire Raes de Lamine,
Godefroid de Ville,
Johannes de Graas,
Arnoldus d'Oreilhe.

Article VIII. La Warde de Steppes.

La donation de la Hesbaye à l'évêque Nithard qui a fait l'objet de l'article VI, ci-haut, ne comprenait pas le comté de Moha, qui ne fut réuni à la principauté de Liège que sous Hugues de Pierpont.

Ce comté assez important s'étendait de Huy, sur les deux rives de la Mehaigne jusqu'à Waleffes, d'où il porta aussi le nom de comté de Moha et Waleffes. Il formait un état indépendant, régi par les comtes de Daesbourg, de la maison d'Alsace, qui en sont les plus anciens possesseurs dont l'histoire fasse mention. C'est un pays riche et fertile, et surtout l'un des plus pittoresques de la Hesbaye liégeoise.

Le docteur Bovy, dans sa quatrième promenade, décrit ainsi les ruines du château de Moha: « Dire l'époque à laquelle sa fondation appartient, serait impossible; mais ce qui est avéré, c'est son extrême antiquité. Il fut bâti sur un rocher accessible seulement d'un côté, par un chemin de huit pieds de largeur; la pente en est assez douce pour que les voitures puissent y monter...

On remarque dans les ruines du château, un puits de huit pieds de diamètre et creusé à une telle profondeur, qu'il était alimenté par les eaux de la Mehaigne, qui baignaient la base du rocher où était assis le château. Non loin du puits, sont deux caves dont l'une est très spacieuse. Il ne reste plus debout qu'une partie de la tour nommée Sainte-Barbe, qui conserve une petite fenêtre..

Dans l'enceinte de cette place, il existait une chapelle de Sainte-Gertrude, dont on reconnaît à peine les traces. »

L'acquisition du comté de Moha par l'évêché de Liège fut l'occasion d'une guerre terrible qui faillit causer la ruine du pays. Nous tracerons à grands traits l'histoire de ces démêlés, que nous terminerons par le récit de la bataille de Steppes qui vint couronner, d'une manière brillante, les efforts des Liégeois groupés autour de leur évêque; nous l'emprunterons en grande partie à l'un de nos plus vieux chroniqueurs, Jean d'Outremeuse, qui lui-même l'a puisé dans les chroniques du temps.

Au commencement du XIII^e siècle, Albert, dernier représentant de l'illustre famille de Daesbourg avait hérité, par sa mère, du comté de Moha.

Il avait deux fils, Guillaume et Henri, en qui il espérait voir se perpétuer son nom et son pouvoir, mais qu'un sort cruel vint lui ravir dans la fleur de leur jeunesse.

C'était en 1201. L'approche d'une nouvelle croisade avait mit en émoi la noblesse des environs. Elle s'y préparait par des joutes et des tournois, et une fête de ce genre eut lieu à Andennes. Albert de Moha s'y rendit avec ses deux fils, âgés de 13 et de 14 ans, lesquels prirent à ce spectacle le plus vif intérêt. Retournés à Moha, ils n'eurent rien de plus pressé que de faire une répétition du combat qui leur avait tant plu. A l'insu de leurs parents, ils montèrent à cheval, munis chacun d'une lance et se précipitèrent l'un sur l'autre de toute la vitesse de leurs chevaux. Ces malheureux enfants n'avaient pas de cuirasse et se percèrent réciproquement de leurs lances, on ne releva que deux cadavres.

Privé d'héritier, et n'espérant plus en avoir, le comte Albert de Moha céda (1204) son comté à l'évêque de Liège, s'en réservant néanmoins la possession jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1212. Un article de l'acte de cession stipulait, en outre, qu'en cas de survenance d'enfant, celui-ci rentrerait en possession du comté, mais en le tenant en fief de l'évêché de Liège. Cette prévision se réalisa, car, dans l'entretemps, il naquit un troisième enfant, une fille nommée Gertrude, comme sa mère et fiancée dès son bas-âge à Thibaut, fils du duc de Lorraine.

L'évêque de Liège conserva donc son droit de suzeraineté sur le comté de Moha, transformé en fief à son profit. Mais le duc de Brabant, Henri le Guerroyeur, cousin de la jeune héritière de Moha, souleva des prétentions qui furent rejetées par l'évêque.

« Le comte de Louvain (duc de Brabant) dit à l'évêque: or, ôtez de Moha vos hommes, et que le castel me soit livré tant que nous serons d'accord.—Par ma foi, je n'en ferai rien, dit l'évêque, car je ne dois rien et vous n'avez rien à Moha.

(Jean d'Outremeuse).

C'était l'époque du pontificat d'Innocent III qui continuait l'oeuvre de Grégoire VII. L'empereur Othon IV, excommunié, avait convoqué à Nuremberg les princes de l'empire contre Frédéric II, son compétiteur. Le duc de Brabant s'y rendit, mais Hugues de Pierpont, qui ne pouvait accorder son aide à un excommunié, eut soin de ne pas y aller.

« Quand l'empereur vit que l'évêque n'y était pas... Dites-moi, cousin de Louvain, c'est votre voisin; savez-vous pourquoi il ne vient pas?— Excellent prince, dit le comte de Louvain, vous devez savoir qu'il n'y a homme au monde qui vous hait autant que l'évêque de Liège, car il est cousin du roi de France qui vous hait beaucoup... Il dit que vous n'êtes plus empereur, mais un simple particulier et qu'il ne voudrait pas donner de vous un denier, car vous n'avez ni force, ni autorité... Othon l'entend, son sang s'émeut, il dit au comte de Louvain: je t'en prie et te commande que tu assembles tes soldats et détruises son pays... »

Le duc de Brabant, fort de l'assentiment de l'empereur, se hâta de faire ses préparatifs et entra immédiatement en campagne. Il marcha sur Liège qu'il prit à l'improviste (4 mai 1211, jour de l'Ascension) Ses soldats se dispersèrent dans les rues, brisant les portes, pillant les maisons, n'épargnant pas même les églises, où ils s'emparèrent des vases sacrés et des précieux reliquaires.

Pendant ces scènes de carnage, Hugues de Pierpont quittait Huy pour revenir à Liège. « Alors vinrent à l'encontre de l'évêque... tous chanoines de Saint-Lambert qui lui dirent: Monseigneur, pour Dieu merci, n'allez pas à Liège, car vous seriez mort ou mis en prison... les Brabançons y sont à 20,000 hommes et ont pris la cité par trahison. »

(Jean d'Outremeuse).

L'évêque contraint reprit le chemin de Huy. De son côté le duc de Brabant, après quatre jours de carnage, quitta la ville, emportant un immense butin.

Pendant ce temps, Hugues de Pierpont ne restait pas oisif à Huy. Il commença par excommunier le duc de Brabant et tous ses adhérents. Puis il s'occupa activement de reconstituer une armée, et fit un puissant appel aux vassaux de son église, et aux seigneurs de sa famille. Cet appel fut entendu et l'évêque fut bientôt en état de tenir la campagne. L'armée liégeoise, qui comptait dans ses rangs les comtes de Flandre, de Looz, de Namur et non moins de trois mille chevaliers, pénétra dans le duché de Brabant.

Le duc Henri effrayé demanda la paix, renonçant à ses prétentions sur Moha, etc. Les propositions furent acceptées, et l'armée se sépara.

Les avances du duc de Brabant n'avaient qu'un but, celui d'isoler l'évêque et de tomber à l'improviste sur son pays.

Il incendia d'abord Tourinnes et se porta sur Waleffes qui éprouva le même sort. Entrant dans l'église « il trouva le crucifix gisant à terre sous les épines et orties, ainsi qu'on le lui avait conté, et il vit à côté les reliques... et il prit une hache dont il coupa la tête, les bras et les jambes du crucifix, en jeta les débris à ses pieds... disant: l'évêque de Liège est bien simple que par ces momeries, il croît avoir vengeance de moi.

(Jean d'Outremeuse).

Le duc continua sa marche à travers la Hesbaye, semant partout la ruine sur son passage et ne s'arrêta qu'à Tongres. Les habitants se défendirent vaillamment sous la conduite énergique de Hubin, sire de Fermes, qui finit par chercher un dernier refuge avec ses compagnons, dans l'église de Notre-Dame.

Le duc irrité de leur résistance fit mettre le feu à toute la ville, et là fut si grand feu qu'on en vit la rougeur jusqu'au marché à Liège.

« Le lendemain, les Liégeois s'armèrent et s'assemblèrent au marché, et le comte de Sayne entra au soleil levant, par la porte Saint-Barthélemi; et par le pont des Arches, vint Henri le duc d'Ardenne et de Limbourg, et par le pont d'Avroi, vinrent Hugues de Florinnes, et Raes de Walcourt qui devait porter l'étendard... Alors tous les combattants sortirent de Liège, portant avec eux les châsses des Saints, et il y avait sous l'étendard de Saint-Lambert, vingt-six fils de comtes et vingt-huit fils de nobles vavasseurs et gentilshommes francs et nobles de tous côtés, tous chanoines de Saint-Lambert. L'évêque nomma pour conduire son armée Hugues de Florinnes, Thiry des Prez, et Thiry de Walcourt, frère de Raes, le voué de Liège. Le duc de Brabant se trouvait à Xendremaele... L'évêque fit ranger ses hommes, et puis les regarda, et ne trouva avec lui que quinze chevaliers des cinq cents qu'il avait alors en Hesbaye.

C'étaient Hubin Pulhes de Fermes (Faïmes ?) et ses deux frères; les sires de Lexhi, d'Awans, de Waroux, de Villers, de Hozémont, de Bierset, de Warfusée, de Kemexhe, de Bolzée, de Hollogne, de Fooz et de Hognoul. Ces quinze chevaliers étaient avec l'évêque, et tous les autres des cinq cents étaient favorables au duc de Brabant. Alors l'évêque appela son chapelain et l'envoya à Liège faire prier pour eux les bonnes créatures, et Renier son chapelain y alla et fit bien son message. Alors les Liégeois commencèrent à crier et à demander à l'évêque, s'il lui plaisait qu'ils courussent sur les Brabançons, et quelques-uns avaient telle peur qu'ils aimaient mieux fuir que d'aller en avant. L'évêque voyant alors venir les Hutois, les Dinantais, ceux de Fosses et de Thuin, les réunit et ils marchèrent en avant. On dit alors au duc que l'évêque s'approchait avec grande multitude, et le duc dit à ses gens: retirons-nous vers notre pays, car les Liégeois nous suivront toujours, croyant que nous fuyons; ainsi nous les aurons à notre volonté...

En ce moment, vint à l'armée (liégeoise) Eustache de Herstal avec soixante chevaliers, tous de son lignage des Prez et l'évêque n'en avait alors avec lui que trente: savoir quinze de Hesbaye et les autres de la cité de Liège. Là fut fêté Eustache de Herstal, et Hubin Pulhes le prenant avec lui, dit à l'évêque: voyez Monseigneur, comme le comte de Louvain s'en va, et tous ses chiens brûlent notre pays, et nous ne courons pas sus; quand le moment sera-t-il meilleur ?

Thiry de Walcourt entendit les deux barons et dit: Monseigneur, ils disent la vérité, car il vaut mieux mourir en honneur que vivre en honte, allons, courons leur sus. Mais le duc d'Ardenne (et de Limbourg) qui était l'oncle du comte de Louvain, entendant cela dit à l'évêque: Sire, les Brabançons sont trop nombreux, tandis que notre armée s'accroît à chaque instant. Nous aurons encore le temps d'attaquer; attendons encore sans trop nous hâter. »

(Jean d'Outremeuse).

On savait que le duc s'était arrêté entre Montenaeken et Houtain-l'Evêque, dans une plaine nommée la Warde de Steppes, et qu'il était résolu d'accepter la bataille. Le lendemain, 13 octobre 1213, était un dimanche. « Ce fut le jour de grâce dont nous devons perpétuellement louer Dieu et l'honorer. Alors l'évêque vit bien que ses gens étaient bons et hardis, et avaient grande volonté de prendre leur revanche. L'évêque leur dit: doux amis, mettez-vous à genoux, en pleurant et les mains jointes vers le ciel, et recommandez-vous à la garde de Dieu, de la Vierge Marie et du glorieux martyr saint Lambert, et priez-les de nous donner la victoire dans cette journée. Puis il leur donna l'absolution de leurs péchés, et il les bénit trois fois, et il ajouta: mes bonnes gens, je vous ordonne pour pénitence d'être preux, hardis et fiers, et je promets, sur le salut de mon âme, à tous ceux de mes gens qui mourront aujourd'hui bravement, sans reculer devant l'ennemi, que leurs âmes seront portées en paradis en triomphe au milieu des anges chantant les louanges de Dieu. Ils répondirent en riant: nous l'acceptons volontiers, mais courons leur sus, car nous tardons trop. Les Brabançons ayant vu les Liégeois se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction de leur évêque se moquaient d'eux et disaient: ces chétifs Liégeois ont de nous une telle peur qu'ils nous crient merci d'avance. »

(Jean d'Outremeuse)

Rien ne retenait plus les combattants, et aussitôt l'affaire s'engagea. Le premier choc fut terrible. La lutte se poursuivit avec acharnement, mais le plus fort de la bataille était à l'aile droite commandée par le comte de Looz. Le bruit même de sa mort et celui de la captivité de l'évêque fut répandu traîtreusement par les Brabançons, et déjà le sort de la bataille paraissait compromis, quand Eustache de Herstal accourut vers l'évêque, entouré de ses chevaliers: « Sire, » dit-il, « allons planter l'étendard

de Saint-Lambert au milieu de l'ennemi, cela donnera du coeur à nos gens. —Volontiers, dit l'évêque, Dieu et Saint-Lambert nous gardent de tous périls. »

Ce mouvement hardi décida la victoire. Les Brabançons en déroute furent poursuivis à outrance, laissant plus de quatre mille morts sur le champ de bataille, et un très grand nombre de prisonniers.

« L'évêque partit le lendemain matin, assiégea, prit et brûla Hannut, ainsi que toute la contrée jusqu'à Louvain. »

(Jean d'Outremeuse).

Le duc Henri de Brabant qui n'avait échappé à mort qu'en prenant l'armure d'un des siens, se sauva à Louvain. « Là par devant lui, vint une grande » troupe de femmes qui pleuraient et criaient: Pou Dieu, Sire, d'où venez-vous si seul? où sont nos pères, nos frères, nos enfants et amis que vous avez emmenés avec vous? quand les verrons-nous ? Le duc en colère leur répondit: que Dieu puisse vous briser le cou ! quand Liège fut détruite et pillée, alors vous aviez or, argent et bijoux plus que vous ne valez. Alors j'étais meilleur que le roi de France, et maintenant je suis le pire du monde à vous entendre. Vous voulez toujours gagner, et jamais perdre. Or, regardez, voici tous ceux de mes gens demeurés en vie. Quand les dames de Louvain entendirent cela, elles commencèrent à crier, à arracher leurs cheveux, à déchirer leurs habits et faire une telle tempête qu'il semblait qu'elles devenaient enragées. »

(Jean d'Outremeuse).

Une trêve put être conclue par l'intermédiaire du comte de Flandre, et fut suivie d'une paix définitive signée le 2 février 1214. Les conditions les plus humiliantes furent imposées à Henri de Brabant. Il dut se rendre à Liège, dans la cathédrale, et demander pardon à l'église et à l'évêque. « Là s'agenouilla le duc et ôta son chapeau devant le crucifix qui gisait encore à terre au milieu des épines et orties et dit tout haut: Oyez, oyez, je suis ce Henri, duc de Brabant, qui pris Liège et la livra au pillage, et y commis tant de méfaits dont j'ai été payé et bien rémunéré en la Warde de Steppes. Me repentant de toutes ces iniquités, je demande pardon à Dieu et à saint Lambert, à l'évêque et à son vénérable chapitre, et à tous les grands et à tous les petits, et je demande absolution, promettant de faire pénitence et donner satisfaction. Alors l'évêque lui donna l'absolution purement et simplement, et puis ils s'embrassèrent »

(Jean d'Outremeuse).

Le duc releva ensuite le crucifix et le remit à en place, de ses propres mains.

Ainsi se termina une guerre impie et souillée des plus affreux excès. L'objet du litige, le comté de Moha, ne tarda pas d'ailleurs à être réuni définitivement et sans conditions à la principauté de Liège, par la mort de Gertrude, la fille d'Albert de Moha qui s'éteignit à 20 ans (1225) sans laisser d'héritier.

Article IX. La guerre des Awans et des Waroux.

« Les guerres des Awans et des Waroux forment, » dit M. de Gerlache, « un des épisodes les plus piquants et les plus originaux de l'histoire de Liège; elles sont, » ajoute-t-il, « le récit en action, le tableau fidèle de nos moeurs et des moeurs de l'Europe au XIIIe et au XIVe siècle, et l'historien qui nous en a transmis le souvenir est le plus national de nos écrivains. »

A cette époque, la nombreuse postérité de Raes de Dammartin et d'Alix de Warfusée que nous avons fait connaître à l'article VII occupait presque tout le territoire hesbignon. C'était le temps de la puissance de la féodalité, bravant celle du pouvoir central, mais se déchirant elle-même et préparant ainsi sa ruine Les nobles se faisaient la guerre entre eux, et le prince ne pouvait les en empêcher.

« Dans le territoire de l'église de Liège, » dit Hocsem, « une certaine coutume (si toutefois on peut l'appeler coutume) était en vigueur depuis les temps anciens. C'est qu'il était permis aux nobles fonciers, de prendre les armes, et de tuer leurs ennemis, pourvu qu'ils ne violassent pas les trêves, ni ne démolissent les maisons, et qu'ils s'abstinssent du pillage et du feu. »

Le prince n'avait donc que deux moyens d'enrayer cette fureur guerrière, d'abord les quarantaines ou trêves obligées de quarante jours et imposées par l'évêque après chaque combat, ou à la mort de chaque chevalier, et ensuite la défense de brûler les maisons et châteaux, car le droit d'arsin ou de brûler n'appartenait qu'au prince. Nous verrons plus loin avec quelle énergie, il savait réprimer l'usurpation de ce droit par les nobles.

La guerre des Awans et des Waroux fut une guerre de famille. En effet, les chefs des deux partis étaient cousins à un degré assez proche et descendaient tous deux de Raes de Dammartin et d'Alix de Warfusée. Cette lutte, circonscrite d'abord dans un rayon assez étroit, finit par embraser toute la contrée, car les moeurs de l'époque obligeaient tout noble à venger ceux de ses parents qui succombaient dans une attaque de cette nature. Aussi, à mesure que chaque parti perdait un des siens, il était renforcé par les alliés du mort, et le nombre des combattants devint bientôt si grand, que chacun avait des proches dans le parti contraire, et, chose plus singulière encore, mais qui dérivait de ce principe, c'est que tel champion qui servait dans un parti, devait le quitter et se ranger sous la bannière du parti opposé, s'il apprenait le meurtre de quelqu'un de ce dernier qui lui tint de plus près. Et c'était si bien là le caractère de famille spécial à cette guerre, que les combattants quittaient leurs armoiries propres pour prendre celles du parent dont ils voulaient venger la mort, et que celui qui refusait de prendre parti pour sa famille devait quitter les armoiries de cette famille qui ne le reconnaissait plus alors pour un des siens.

Ayant ainsi exposé le caractère de cette guerre, voyons quelle en fut l'origine spéciale, car elle existait à l'état latent, et il ne fallut qu'une étincelle pour l'allumer.

Le sire d'Awans avait dans son domaine, une jeune fille Adoule Porette, fille de Simon Porette de Dommartin, d'origine serve mais extrêmement riche, qu'il destinait en mariage à l'un de ses cousins. D'un autre côté, cette jeune fille était recherchée par un jeune homme parent du sire de Waroux lequel, pour prévenir son rival, enleva secrètement Adoule et l'épousa, « mariage du Diable, » s'écrie le bon Jean d'Outremeuse, « car il en advint grande guerre et mortalité. »

Le sire d'Awans, furieux d'avoir été prévenu, et de se voir enlever cette belle fortune qui devait rester dans sa famille, fit sommer le sire de Waroux, chez qui s'étaient réfugiés les jeunes époux, de renvoyer la jeune femme qui n'avait pu se marier sans le consentement de son seigneur. Le sire de Waroux refusa. De là, éclata la guerre, guerre longue et désastreuse pour le pays, comme nous l'avons dit.

Contentons-nous de l'esquisser ici à grands traits, et d'exposer succinctement la marche des événements, nous réservant de donner les détails dans la seconde partie de cet ouvrage, à l'occasion de chaque localité où des faits importants se seront passés.

La guerre commença par des actes de pillage et de destruction réciproques des biens appartenant à l'un ou à l'autre des deux partis. Le sire de Waroux et ses partisans réclamèrent et obtinrent l'appui du prince-évêque. Cela se conçoit, car l'évêque devait naturellement secourir celui qui reconnaissait son autorité. Les Awans furent donc combattus, et le premier fait important de la guerre, fut la destruction du château de Hozémont (voir article Horion-Hozémont, 2e partie) demeure du châtelain Guillaume, qui s'était montré l'un des plus acharnés du parti des Awans, et qui s'était moqué publiquement de l'autorité de l'évêque.

Un second fait, non moins important, ne tarda pas à suivre: ce fut le siège de la forteresse de Slins, du parti des Waroux par le parti des Awans irrité de sa première défaite; mais ce dernier parti commit bientôt une seconde faute, plus grave que la première, en s'arrogeant le droit d'arsin, ou de brûler qui n'appartenait qu'au prince. En effet, comme le châtelain de Slins et ses fils opposaient la plus vive résistance, les assiégeants, ne pouvant emporter la place d'assaut, mirent le feu à la tour et au château qui fut ainsi détruit. Cette violation d'une de ses principales prérogatives, celle du droit d'arsin, irrita profondément le prince qui déclara le sire d'Awans déchu de tous ses fiefs, et marcha contre son château d'Awans pour lui faire subir le même sort qu'à celui de Hozémont. Mais le sire d'Awans implora la clémence de l'évêque qui n'accorda le pardon qu'à la condition que le dit sire d'Awans et douze de ses proches parents se soumettraient à l'humiliante peine du harnescar (1298). Ces treize chevaliers durent se rendre de l'église de Saint-Martin, nu-pieds et portant sur leurs têtes les selles de

leurs chevaux, jusqu'au palais du prince, où ils firent amende honorable devant l'évêque. Ce châtement ne fit qu'exciter une nouvelle soif de vengeance, et la guerre se ralluma plus fort que Jamais.

Cette même année (1298) une sanglante bataille eut lieu à Loncin (voir article Loncin, 2e partie) entre la chevalerie des deux partis. Le vaillant sire d'Awans, l'auteur premier de la guerre, y perdit la vie, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers des deux partis. Une quarantaine publiée par l'évêque apporta une trêve momentanée à la guerre.

Mais pendant que la chevalerie liégeoise se livrait ces combats sanglants, et s'épuisait par ses propres excès, les classes populaires profitèrent adroitement de ces démêlés pour avoir leur part dans le gouvernement de la cité, et finirent par obtenir le droit d'avoir un des deux bourgmestres pris dans la simple bourgeoisie (1302).

Dix ans après (1312), à l'occasion de la rupture d'une quarantaine par ceux de Waroux qui avaient fait des incursions sur les terres de ceux d'Awans, le mambour de Liège d'alors, Blankenheim (siège vacant) ayant réprimé énergiquement ce fait d'insubordination en rasant le château de Harduemont (commune de Verlaine) et en faisant décapiter trois des chevaliers coupables, cet acte de sévérité outrée, mais nécessaire, exaspéra vivement la noblesse en général. Ce fut même là la cause première de la Mal Saint-Martin, cette journée néfaste du 3 août 1312 qui vit périr la plus grande partie de la noblesse hesbignonne.

L'année suivante (1313) le pape Clément V avait pourvu au siège vacant de Liège et en avait investi Adolphe de la Marck. On vit alors par un revirement étrange mais passager, le peuple et le clergé se ranger du côté des Awans, tandis que le parti des Waroux s'était rallié les habitants de Huy et de Fosses, ainsi que les Dinantais et le comte de Looz. Le prince, décidé à agir contre les Waroux, requit l'assistance de plusieurs de ses puissants voisins; ce que fit aussi le parti opposé. De nouveau, la guerre intestine se ralluma et ne finit qu'en 1315. Ce ne fut qu'une paix provisoire, car la lutte fatale reprit bientôt le dessus. Les Awans furieux de ce que l'évêque s'était réconcilié avec les Waroux, se répandirent de nouveau dans le pays et y exercèrent d'affreux brigandages, qui étaient favorisés par l'usage abusif d'une loi, la Caroline, qui assurait l'impunité aux coupables. Cette loi, attribuée erronément à Charlemagne, permettait au meurtrier, s'il n'avait été arrêté en flagrant délit, de se faire absoudre en affirmant par serment sur l'Évangile qu'il n'avait pris aucune part à l'homicide, quelques preuves qu'on eût de son crime.

Les nobles seuls pouvaient invoquer le privilège de cette loi qui leur assurait ainsi l'impunité.

L'évêque soutenu par le peuple, crut le moment opportun de détruire un abus aussi criant. Il convoqua la noblesse du pays et les chefs de la ville, et fit ordonner de poursuivre légalement les criminels, et d'admettre la preuve par témoins pour tous les accusés sans distinction de rang.

Une première occasion d'appliquer la nouvelle loi se présenta bientôt: la Dame de Warfusée avait été victime d'un acte de brigandage de la part d'Eutstache de Francmont qui lui avait enlevé ses chevaux, ses voitures et ses bijoux. Eustache, sommé de comparaître, se rendit au château de Moha, devant l'évêque, avoua la chose et prétendit n'avoir fait qu'user de représailles envers le mari de cette dame. Le prince-évêque, à moins d'abdiquer tout pouvoir, ne pouvait se refuser à appliquer la nouvelle loi. Il fit décapiter Eustache ce qui exaspéra les Awans qui ne gardèrent plus de mesures; ils allèrent assiéger Hermalle et Moha, et parcoururent le pays, le fer et le feu à la main. L'évêque à bout de ressources, dut chercher un appui auprès du duc de Brabant, Jean III.

La situation de la principauté devenait chaque jour plus misérable; les Liégeois étaient aux abois; une intervention pacifique était plus désirable que jamais, aussi le chapitre de Saint-Lambert le comprit, et grâce à lui, une réunion se tint à Fexhe (voir article Fexhe-le-Haut-Clocher, 2e partie). La prudence et le dévouement de tous amenèrent la conférence à conclure, le 18 juin 1316, cette célèbre Paix de Fexhe, l'un des plus précieux monuments de l'ancien droit public liégeois.

La guerre privée des Awans et des Waroux recommença néanmoins neuf ans après, avec une nouvelle fureur (1325). Les villes elles-mêmes avaient fini par prendre part à cette grande querelle de la noblesse. Liège tenait pour les Awans et Huy pour les Waroux. Les chefs rivalisaient de zèle pour

attirer dans leur parti les chevaliers les plus vaillants et les plus puissants. Tous les moyens étaient employés: la persuasion, l'intérêt de la famille, les menaces, la ruse même; aucun n'était négligé, et le bon d'Hemricourt nous fait pour ainsi dire assister à deux scènes de ce genre, celle du châtelain de Waremme pour vaincre l'irrésolution de Gérard Surllet, son beau-frère, et celle du sire de Hermalle pour attirer Lambert de Harduemont, seigneur de Haultepenne (voir article les Awirs et la Gleixhe, 2e partie).

Un grand et dernier combat, celui de Dommartin (25 août 1325) ou plutôt un immense tournoi, allait mettre fin à cette guerre déjà si longue et si désastreuse pour le pays.

Les Waroux étaient commandés par Henri, sire de Hermalle, « de petite taille, mais courageux outre mesure. »

Les Awans avaient pour chef Guillaume, seigneur de Jehay et de Jeneffe, plus connu sous le nom du bon châtelain de Waremme, « grand, fort et hardi outre mesure. » (d'Hemricourt).

Le sire de Hermalle, étant tombé dans une embuscade que lui avait dressée son adversaire le châtelain de Waremme, y fut blessé, maltraité et laissé pour mort, mais contre toute attente, il guérit de ses nombreuses blessures. Dès lors, son unique pensée fut de se venger de son ennemi; de nouvelles rencontres eurent lieu, suivies de quarantaines. Le jour même où celles-ci expiraient était un samedi, veille de la fête de Saint-Barthélemy. Les chefs du parti d'Awans avaient convoqué leurs amis pour le mardi suivant à Jeneffe. Or, ceux de Waroux, l'ayant su, voulurent les prévenir, et secrètement firent avertir les leurs de se réunir dès le dimanche matin, 25 août, pour aller de là « abattre la porte de Jeneffe qui n'était pas de grande force, ainsi qu'il appert encore présentement. » (d'Hemricourt). Le châtelain de Waremme en fut informé le samedi même de grand matin, et de suite, fit prévenir les siens de se trouver tous ensemble le dimanche matin avant le lever du soleil, au village de Jeneffe.

D'autre part, ceux de Waroux étaient assemblés « sur la campagne entre Saint-Georges et Dommartin, en la terre de Warfusée, là où il y avait une assez bonne forteresse qui maintenant est en ruines. » (d'Hemricourt).

Le bon châtelain de Waremme se fit armer de toutes pièces, car « il était démesurément fort, et le plus puissant chevalier de corps et de stature qui fut en ce pays, et quand il fut armé, on lui amena un grand et fort destrier, qui était le meilleur cheval d'armes qui fut en nul pays, et on l'appelait Moreau de Dave, et bien était besoin au châtelain d'avoir un fort cheval, car on trouvait peu de chevaux qui eussent pu le porter une journée. Il le monta avec assez de peine, car il était grand et puissant de corps et pesamment armé, et il avait été blâmé fortement d'avoir pris une si pesante armure, mais il répondit, comme je l'ai entendu dire de Thomas d'Hemricourt qui avait été présent: or, taisez-vous, taisez-vous, ne vous mettez pas en peine, car je jure Dieu et saint Georges que s'il a fallu deux hommes pour m'aider à monter, maintenant que je suis sur Moreau, il en faudra quatre et plus pour m'en faire descendre. Laissez à Dieu et à saint Georges, à qui je me recommande, le soin de me garder pendant cette journée. » (d'Hemricourt).

On lui donna néanmoins pour garder sa personne et ne pas le quitter, Robert de Trognée, écuyer, et Thomas d'Hemricourt, bourgeois de Liège « qui étaient grands et forts, et de grand sens, conseil et prudence. »

Quand ceux d'Awans furent réunis à Jeneffe, ils se mirent en route pour Warfusée, sans attendre même l'arrivée de tous leurs partisans.

« Ils n'étaient pas plus de deux cents chevaliers armés, mais avant d'être parvenus à Horion, leurs partisans retardataires les rejoignirent au nombre de septante chevaliers, accompagnés d'une grande quantité d'hommes à pied venus des bords du ruisseau d'Yerne. Ils se réjouirent de se trouver réunis en aussi grand nombre, et se dirigèrent vers Dommartin sur une plaine qui, du commun accord des deux partis, fut choisie pour faire ce combat.

Assez près de là, se trouvaient les capitaines et tout le parti de Waroux en noble apparat et grande magnificence. Ils étaient bien trois cent cinquante chevaliers et écuyers armés de toutes pièces et avaient aussi beaucoup d'hommes à pied venant des bords de la Meuse. » (d'Hemricourt).

Les deux armées étant disposées et rangées en bon ordre, les bannières furent déployées, et le combat allait s'engager, quand se précipitèrent entre eux deux officiers de l'évêque pour publier une quarantaine et arrêter l'effusion du sang. Ce fut en vain, car ils ne voulurent rien entendre. Ils jetèrent leurs heaumes sur leurs têtes, poussèrent de grands cris, et donnant de l'éperon à leurs chevaux, les lancèrent les uns contre les autres, au point que les deux envoyés de l'évêque eurent beaucoup de peine à s'en tirer.

Les chevaliers de l'un et l'autre parti avaient la figure cachée sous leurs heaumes, mais ils se reconnaissaient à leurs blasons; chacun choisissait et attaquait celui qu'il avait en plus grande haine.

« Comme les hauts faits de plusieurs chevaliers ne doivent pas être oubliés, vous devez savoir qu'en cette journée, du côté des Awans se trouvaient armés le sire de Clermont et le vieux Wilkar d'Awans qui étaient tous deux aveugles, et que du côté des Waroux se trouvait armé Alexandre de Saint-Servais qui était estropié des deux mains et d'un pied. On doit tenir leur conduite en grand honneur, que dans cet état, ils aient voulu servir leur lignage, et aucun ne fut blessé, tant on eut soin ce jour-là de garder leurs personnes. » (d'Hemricourt).

Mais, venons-en aux chefs mêmes du combat: le sire de Hermalle et Guillaume le bon châtelain de Waremme. Une haine mortelle animait ces deux guerriers l'un contre l'autre, et les fit se rechercher aussitôt dans la mêlée. Le sire de Hermalle, richement et noblement monté, était sous la garde de ses deux cousins germains Raes et Eustache de Chantemerle qui combattirent vaillamment, et dans un premier choc repoussèrent le terrible Guillaume et ses compagnons d'armes; mais le cheval du sire de Hermalle ayant été tué sous lui, Arnoul de Jehay, frère du bon châtelain s'en aperçut aussitôt, sauta de cheval et se jeta avec fureur sur son ennemi désarçonné. La mêlée devint bientôt générale et le malheureux chef des Waroux finit par succomber sous les coups meurtriers d'Arnoul de Jehay.

Cette mort ne fit que surexciter davantage la fureur des combattants, et à leur tour Messire Arnoul de Jehay et son frère Butoir payèrent de leur vie, le trépas du sire de Hermalle. Le bon châtelain ayant appris la mort de ses deux frères fut comme saisi de rage, et se précipita avec fureur au milieu des rangs ennemis, ralliant les siens, et tournant ceux de Langdris, dont le vaillant chef fut précipité de cheval, et tué sous le choc.

Le combat se soutenait encore sur divers points et chacune des deux armées déploya un tel courage que le bon d'Hemricourt écrit naïvement qu'il ne pourrait louer l'une plus que l'autre.

« Car, dit-il, a si j'attribuais plus grand honneur à ceux d'Awans qu'aux autres, on dirait que c'est par faveur, et par esprit de famille, vu que mes ancêtres ont toujours été de ce parti, et si j'attribuais plus grand honneur à ceux de Waroux, on dirait que je le fais par flatterie, ce qui me fait taire beaucoup de choses que les anciens m'ont apprises; mais j'en appelle au témoignage de mon Créateur, pour déclarer que je ne veux favoriser ni l'un ni l'autre, et que je n'ai rien écrit, ni rien rapporté que je n'aie appris de mes devanciers, ou trouvé écrit, ou qui ne se soit passé de mon temps, quoique je n'avais que 2 ans quand la paix des lignages (la Paix des Douze) fut faite et accordée. »

D'Hemricourt convient cependant que dans tout combat, l'un des deux adversaires doit toujours finir par succomber, surtout quand la bataille dure à outrance, et il avoue qu'à la fin, la fortune trahit ceux de Waroux, a car ils furent déconfits et perdirent la journée, et reçurent grand dommage ce jour, et aussi tout le pays de Liège. » Soixante-cinq braves chevaliers et leur chef le sire de Hermalle tombèrent du côté des Waroux, et en outre, une grande quantité de fantassins des deux partis que l'on ne compta pas, tandis que les Awans ne perdirent que quatre chevaliers, Arnoul de Jehay, et son frère Butoir; Heyneman (Herman) et Rennewar de Verbois, son frère.

« Le bon châtelain de Waremme avait plus perdu lui seul que tous les autres, mais la victoire de la journée lui fit oublier son deuil. » (d'Hemricourt). « Vous devez savoir, » ajoute notre vieil historien, « qu'après cette terrible journée, à cause de tant de » morts, on commanda et publia entre les deux partis

de nombreuses quarantaines qui durèrent un long terme, ce qui fut la cause que les chevaliers se remirent à fréquenter les tournois et à rechercher la gloire du monde. »

Les quarantaines expirées, il n'y eut plus que des défis isolés et quelques escarmouches sans grande importance. Enfin, après trente-huit années de guerre, un arrangement fut conclu entre ceux d'Awans et ceux de Waroux. Le 15 mai 1335, les chefs des deux partis, au nombre de douze, en arrêtaient les dispositions à l'abbaye de Saint-Laurent, près Liège.

COTE DES AWANS:

Thierry de Haneffe, chef,
Jean Gilhar de la Cange, chanoine de Liège,
Louis Steyn, de Diepenbeck,
M. Jean de Rouveroi (de Hozémont),
M. Jean Poulhet, de Fermes,
Fastré de Bovegnistier.

COTE DES WAROUX:

Wathi de Moumale, chef,
Libert de Langdris, chanoine de Liège,
Wathi de Berloz,
Pierre de Horion,
Arnoul d'Oborne,
Jean Boileau, de Mons.

Enfin, la guerre ayant commencé par un enlèvement, ce fut aussi un mariage qui la termina: Eustache de Seraing-le-Château, fils de Thierry de Haneffe, du parti des Awans, épousa la fille de Wathi de Moumale et de Warfusée, du parti des Waroux. Thierry de Haneffe était banneret et très opulent tandis que Wathier de Momalle avait peu de bien « mais, » dit d'Hemricourt, « ce mariage était le meilleur et le plus sûr moyen de faire la paix, car Thierry de Haneffe était le plus redoutable capitaine du parti d'Awans, tandis que Wathier et ses frères étaient les plus puissants du parti des Waroux. C'est ce qui détermina Raes de Warfusée, frère du dit Wathier, et qui n'avait pas d'enfant, à donner par contrat de mariage à sa nièce, les terres de Warfusée et de Herypont pour en jouir après sa mort, moyennant quoi, le mariage se fit et la paix se conclut. »

Ce fut la célèbre Paix des Douze (1335) appelée aussi Paix des Lignages, qui fut réformée plus tard (1372).

Article X. Epilogue.

La Paix des Douze, qui termina la guerre des Awans et des Waroux, mit fin également à l'histoire spéciale de la Hesbaye considérée comme ayant une espèce d'existence propre. En effet, jusqu'alors les nobles hesbignons si forts, si nombreux et si puissants, formaient un corps à part, aussi fier que jaloux de ses privilèges, qu'ils défendaient jusqu'à la mort. C'était l'époque où la féodalité commençait à marcher vers son déclin, et cette guerre ne fit qu'en hâter la chute, en enlevant aux nobles le droit de vengeance privée, et en soumettant tous leurs actes à la loi commune et à l'autorité du prince, sans différence avec les autres citoyens.

La noblesse cessa bientôt par là-même de former un corps compacte et uni, mais cette espèce de désagrégation de ce corps ne se fit cependant pas d'une manière soudaine, car les vieilles institutions ne disparaissent pas du jour au lendemain. D'Hemricourt le reconnaît lui-même, et cite encore quelques exemples, où les nobles recherchent et implorèrent le secours de leurs parents, quand leur honneur ou leur liberté se trouve en jeu. Mais ce sont là des faits isolés qui ne tarderont pas à cesser complètement.

Ici donc se termine la première partie de cet ouvrage, c'est-à-dire l'aperçu général sur l'histoire de la Hesbaye dans les temps anciens et au moyen âge.

L'ancienne dénomination de Hesbaye fut néanmoins conservée pour cette partie du territoire, comme dénomination administrative. Elle est encore en usage maintenant, comme dénomination locale et surtout agricole. Thomassin, dans son Mémoire sur le département de l'Ourte, écrit dans le premier quart de ce siècle, dépeint les moeurs, fêtes et divertissements des Hesbignons de son temps. Donnons-en un aperçu à titre de renseignement curieux: « La Hesbaye est habitée par des Wallons et des Flamands, mais ceux-ci moins nombreux. La plus grande antipathie règne entre ces deux peuples confondus cependant dans un petit espace. La différence du langage et du caractère en est la principale raison. Les uns et les autres ont une grande aptitude pour l'agriculture, un corps robuste et endurci au travail et un grand attachement à leur religion, quoique souvent peu éclairé. Le flamand est plus superstitieux que le wallon, il est moins ouvert et moins propre à la guerre.

Les Wallons ont toujours été d'excellents soldats. Les gardes wallonnes composaient la meilleure partie des troupes auxquelles l'Espagne dut la conservation des dix provinces catholiques des Pays-Bas. Les gardes wallonnes furent détruites à la bataille de Rocroi (1643) par le grand Condé. Elles reparurent et se distinguèrent encore à la bataille de Seneffe (1674) dont le résultat fut incertain.

Les Hesbignons se distinguent par un extrême attachement au culte catholique, et les prêtres y jouissent d'une grande influence. Le Hesbignon est laborieux, sobre, économe... Quoique vif il est naturellement soumis aux lois... Avant 1790, l'arme du Hesbignon était un énorme bâton, et aucune fête de village ne se passait, sans qu'il y eut quelques bras, jambes ou têtes cassées. Depuis lors, quand il eut à se plaindre, il a eu plus souvent recours aux moyens judiciaires... La Hesbaye » ajoute Thomassin, « est toujours la mine d'or du grand nombre d'avoués dont le département est surchargé. »

Il est inutile d'ajouter que les Hesbignons actuels n'ont plus ce goût processif, et que sous ce rapport ils ne se distinguent pas de leurs concitoyens.

Nous abordons la seconde partie qui sera la plus importante, et sera consacrée à l'Histoire et à la description des communes, ayant fait partie de l'ancien comté de Hozémont, et d'un certain nombre d'autres joignantes, ayant fait partie de l'ancien concile de ce nom.

DEUXIEME PARTIE

L'ANCIEN COMTE ET L'ANCIEN CONCILE DE HOZEMONT.

Article Ier. Exposé général.

Le coin de la Hesbaye que nous nous proposons d'étudier et de décrire, longe la Meuse depuis Jemeppe jusqu'à Flône, sur une largeur plus ou moins grande vers le plateau de la Hesbaye.

C'est évidemment une des parties la plus riche en sites pittoresques, et celle où se sont passés les faits historiques les plus nombreux et les plus intéressants. C'est aussi l'une des plus anciennement habitées, car elle paraît l'avoir été déjà dans les temps préhistoriques. En effet, c'est au milieu de cette région, et non loin de la Meuse, vis-à-vis du château d'Aigremont, que se trouve la caverne d'Engis, célèbre par la découverte qui y fut faite en 1829 par le savant docteur Schmerling, d'un grand nombre de fossiles, et surtout d'un crâne humain, devenu classique sous le nom de crâne d'Engis, dans tous les ouvrages qui traitent des sciences préhistoriques.

De nouvelles fouilles y furent pratiquées dans la suite, par M. Dupont, directeur du Musée royal d'histoire naturelle à Bruxelles, et récemment (1885) par M. Fraipont, professeur de paléontologie à l'Université de Liège, et ont amené la découverte d'une très grande quantité de silex travaillés, instruments de ces populations primitives, lesquels étaient mêlés aux ossements d'anciennes espèces éteintes, comme aussi d'espèces encore existantes.

Le crâne d'Engis remonterait, d'après les auteurs, à une époque très reculée. Les uns, notamment Schmerling, ont cru y reconnaître le caractère distinctif de l'Éthiopien; d'autres y ont vu le type des Ligures. La présence, dans notre pays, de ces restes de populations très méridionales, n'a rien d'in vraisemblable, car, de tout temps, le midi a eu des relations avec le nord, et la découverte des objets étrusques à Eygenbîlsen (1871) est une présomption grave des très anciennes relations, qui ont existé entre les premiers Gallo-Belges et les peuples plus policés du midi.

En tout état de cause, je citerai l'opinion de M. Wallace au Congrès de Glasgow (1876), c'est que « les crânes les plus anciens que l'on connaisse, ceux des grottes d'Engis et de Cro-Magnon n'offrent rien qui indique des êtres dégradés.

M. de Quatrefages rapporte le crâne d'Engis à la race la plus récente de l'époque quaternaire »

Si de ces époques reculées, nous passons aux premiers temps de notre histoire, nous trouvons (avons nous vu article II, première partie) d'abord les populations aborigènes, auxquelles succédèrent les Celtes, et plus tard les Romains. Notre coin de la Hesbaye offrait d'ailleurs le plus agréable séjour et les plus grandes ressources aux populations qui s'avançaient du sud et de l'est. Aussi y voyons-nous, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, des agglomérations de peuples, au milieu desquelles se rendaient les premiers apôtres de nos contrées, pour leur apporter les lumières de l'Évangile.

Saint Materne, disciple de saint Pierre et son envoyé parmi nous aurait suivi les bords de la Meuse, et la tradition, qui lui fait bâtir des oratoires à Dinant, à Namur, à Huy et même aux Awirs, tendrait à prouver, par cette dernière fondation, l'extrême ancienneté de cette localité.

Un peu plus tard, la légende nous montre saint Martin de Tongres (voir article IV, première partie), un des premiers successeurs de saint Materne, marcher sur ses traces et essayer en vain (l'an 250 de l'ère chrétienne) d'évangéliser les habitants des terres hautes à Horion.

Mais il ne s'agit toujours là que de temps légendaires; si nous arrivons aux temps historiques proprement dits, c'est dans d'Hemricourt que nous trouvons les premières mentions relatives à la région que nous allons décrire.

Le nom le plus important est celui de comte de Hozémont, cité à l'occasion du mariage de Hugues d'Awirs, le vieux, marié avantageusement à la soeur du comte de Hozémont (vers l'an 1100).

Qu'étaient-ce que ces comtes de Hozémont ? quelle en est l'origine ? L'histoire est muette à cet égard, et nous n'apprenons à les connaître, que lorsque leur gloire est déjà sur le déclin; mais par analogie avec les autres comtés de l'antique Hasbagne, ceux de Looz, de Huy, de Moha, etc., nous pouvons conjecturer, avec assez de raison, qu'il a été comme eux, érigé en comté ou apanage d'un cadet de la famille des Pépin, ou d'un allié de cette famille. L'origine royale du comté de Hozémont, comme démembrement du territoire des Carolingiens, n'expliquerait-elle pas la dénomination assez singulière de bois royal d'Othet conservée jusqu'à nos jours, sur les plans du cadastre ? Ce domaine d'Othet aux Cahottes et Chokier a formé de tout temps l'apanage du couvent des Dames cisterciennes d'Awirs, et provenait probablement par donation ou legs d'un comte de Hozémont ou d'un membre de sa famille.

Ce comté de Hozémont était certainement assez étendu dans le principe, mais les causes qui le faisaient déchoir au XIIe siècle et qui ont fini par l'anéantir, c'est-à-dire les partages successifs entre tous les enfants, avaient déjà fait sentir leur action l'an 1100, à l'époque où d'Hemricourt commence à en parler, et l'avaient déjà réduit à peu de chose.

Ne pourrions-nous pas trouver une preuve de ces démembrements successifs du comté de Hozémont, dans l'existence de cette languette assez étroite de territoire qui réunissait le chef-lieu Hozémont, à la Meuse, à une distance de plus d'une lieue, comme nous le verrons à l'article II, seconde partie, Horion-Hozémont ?

Cette configuration singulière de territoire, attribuée suivant la légende à saint Remacle, ne serait elle pas due à la circonstance que les comtes de Hozémont, pour ne pas perdre certains droits relatifs à la Meuse, ou pour conserver toute facilité de communication avec ce fleuve, s'étaient réservé cette languette au milieu du territoire qu'ils avaient cédé successivement à leurs enfants dans les partages antérieurs ?

Et à la fin du XIIe siècle, à qui avaient passé ces petits domaines qui s'étaient successivement formés du démembrement du comté de Hozémont ?

a) D'abord, la terre de Horion, Loneux et Cahottes qui appartenait à l'abbaye de Stavelot depuis longtemps déjà, puisque d'après Thomassin (Mémoire sur le département de l'Outhe), Lothaire II, roi de Germanie, assura par une charte du IXe siècle, à l'abbaye de Stavelot, la jouissance des propriétés qu'elle possédait alors, et déjà dans cette liste, nous trouvons Horion.

b) En second lieu, la terre de Chokier signalée au XIIe siècle, comme l'apanage des Rulant, nom de famille des anciens comtes de Hozémont.

c.) Le territoire d'Awirs et de Gleixhe, en possession de Hugues d'Awirs par son mariage avec la soeur du comte de Hozémont (voir article III, Awirs, plus loin).

d) Nous verrons plus loin (seconde partie, article V) que Makaïre de Flemalle fit bâtir la tour de la Heyd sur la part de l'héritage de sa femme, qui était une Rulant de Hozémont.

Nous étudierons et décrirons successivement les communes de Horion,-Hozémont, chef-lieu, les Awirs et la Gleixhe, Chokier et les deux: Flémalle, toutes ces communes, ayant constitué plus ou moins vraisemblablement, l'ancien comté de Hozemont, tel qu'il résulte des écrits d'Hemricourt.

Quant au concile de Hozémont, il était bien plus étendu que le comté. Il comprenait trente-quatre paroisses: Awans, Awirs, Bierset, Bleret, Bodegnée, Bovenistier, Chokier, Donceel, Engis, Fexhe, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fooz, Gleixhe, Grâce, Haneffe, Hodeige, Hollogne-aux-Pierres,

Hozémont, Jemeppe, Jeneffe, Lamine, Limont, Loncin, Momalle, Ougrée, Pousset, Ramet, Remicourt, Selles (Celles ?), Saint-Georges, Seraing, Velroux et Verlainne.

Cette circonscription était fort étendue et comprenait même une partie du territoire situé sur la rive droite de la Meuse. La position du chef-lieu, Hozémont, se trouvait bien au centre. La dignité de doyen du concile était élective, et conférée à vie par les curés des diverses paroisses du concile. Les attributions du doyen consistaient principalement à distribuer les saintes Huiles aux curés, à donner l'institution canonique aux recteurs et bénéficiaires de certaines chapelles, à bénir les cloches, à conduire les lépreux aux léproseries, à chanter les obsèques des curés, des nobles et des lépreux de leur doyenné.

Certains auteurs croient d'ailleurs, que les divisions ecclésiastiques correspondaient anciennement, plus ou moins, aux circonscriptions civiles L'important concile de Hozémont correspondait peut-être à l'ancien comté de Hozémont, qui aurait eu ainsi une très grande étendue à son origine.

Mais cette hypothèse ne repose que sur des conjectures, et il ne peut s'agir ici d'étudier, ni de décrire ces trente-quatre paroisses. Il suffira, après avoir fait la description et l'histoire des six communes indiquées plus haut, comme ayant formé en dernier lieu le comté de Hozémont, de décrire et d'étudier un certain nombre de celles qui étaient ses plus proches voisines, savoir: Saint-Georges, Engis, Jehay-Bodegnée, Haneffe, Donceel, Jeneffe, Roloux, Voroux-Goreux, Fexhe-le-haut-Clocher, Fréloux, Momalle, Noville, Awans, Loncin, Velroux, Bierset, Mons et Hollogne-aux-Pierres.

Article II. Horion-Hozémont.

Horion-Hozémont est une commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, à trois lieues ouest de Liège, et à trois quarts de lieue de la station de Fexhe-le-haut-Clocher (ligne de Liège à Bruxelles).

Elle comprend un assez grand nombre de hameaux, parmi lesquels les plus importants sont: Hozémont, chef-lieu, avec église primaire, Horion, avec chapelle privée (service public du culte les dimanches et fêtes), Lexhy, avec chapelle castrale privée, Fontaine, Rouveroy, Loneux, Cahottes, avec église paroissiale, etc., etc.

Cette commune, l'une des plus grandes de l'arrondissement de Liège, a une étendue de plus de 1,700 Hectares, et une population de 4,000 habitants.

Elle s'étendait ci-devant, par une bande de territoire assez étroite, jusqu'au milieu même de la Meuse, entre Chokier et les Awirs. Nous avons expliqué, plus haut, l'origine vraisemblable de cette configuration, qui est un reste des anciens démembrements du comté. Quoiqu'il en soit, ces quelques petits hameaux de la rive gauche de la Meuse ont été réunis (1885) officiellement à la commune de Chokier.

La surface de Horion-Hozémont est assez unie, à l'exception de Hozémont, Loneux et Cahottes qui sont entrecoupés de collines. Le terrain est en majeure partie argileux. Une petite partie vers Fontaine et Cahottes est sablonneuse, et renferme même des dépôts de gravier caillouteux, qui peuvent servir à faire d'excellents chemins.

Hozémont est une localité très remarquable au point de vue géologique. On y rencontre entre Hozémont et Lexhy, à une petite profondeur de la surface, un vaste typhon d'hypersténite, d'après Dumont, ou de gabbro d'après des travaux récents. Cette roche porphyrique, d'un beau vert foncé, à facettes cristallines, est très dure et sert à faire d'excellents pavés de route, et des pierres brutes de construction. C'est une roche analogue à celle de Quenast en Hainaut, dont les produits sont si recherchés.

Elle renferme dans les fissures qui sillonnent sa masse, un minéral très rare, l'asbeste ou amiante, qui n'a encore été trouvé en Belgique jusqu'à ce jour, que dans l'hypersténite de Hozémont.

On remarque également, à Hozémont et à Horion, des bancs épais de calcaire qui ont fait pendant longtemps l'objet de nombreuses exploitations de pierres de taille et de chaux. La plupart sont épuisées et le terrain en a été rendu à l'agriculture; on peut cependant encore admirer, dans le fond du parc de Lexhy, de magnifiques rochers de ce calcaire, qui ont été conservés pour l'embellissement du parc.

Quelques ruisseaux arrosent la commune. Le plus important est celui de Hozémont qui prend sa source à Fontaine, traverse Hozémont et Loneux, et se jette dans la Meuse à la Basse-Awirs. Des sources nombreuses et abondantes surgissent çà et là du sol, et viennent lui apporter le tribut de leurs eaux.

L'aspect de la commune est riche et prospère. Les fermes et les nombreuses habitations qui couvrent son territoire, sont en briques et en pierres, partie couverte en ardoises, partie en tuiles. Les toits de chaume et les maisons de bois et d'argile y sont extrêmement rares. Ce qui a contribué tout particulièrement à produire cette aisance et cette prospérité, c'est certainement l'excellence de la voirie vicinale dans cette commune. Celle-ci en est redevable à l'initiative éclairée, et à la grande générosité de feu le baron Joseph de Blanckart père, qui voulut doter sa commune adoptive d'un vaste réseau de chemins vicinaux, sillonnant toutes les parties de cette importante commune, et la mettant en communication avec toutes les communes voisines. Le roi Léopold Ier, juste appréciateur de tous les mérites, le nomma chevalier de son ordre, par arrêté du 20 septembre 1862, en considération des services rendus par l'établissement des chemins vicinaux à Hozémont.

La commune renferme deux églises et deux chapelles: les églises de Hozémont et des Cahottes, et les chapelles de Lexhy et de Horion.

§ 1er. L EGLISE DE HOZEMONT.

C'est une église primaire, dédiée à saint Sauveur, et dont la cure était autrefois à la collation des abbés de Stavelot et de Saint-Jacques à Liège. Le droit de patronage appartenait par moitié alternativement à chacun des deux abbés.

L'établissement de l'église de Hozémont doit remonter très loin. Elle date probablement de l'époque carlovingienne et doit sa fondation aux anciens comtes de Hozémont. En effet, elle se trouvait bâtie, pour ainsi dire, dans l'enceinte du vieux château-fort de ces comtes, dont il sera question plus loin. Ce devait être, dans le principe, l'oratoire du château, élevé aussi bien pour les besoins religieux du comte et de sa famille, que pour ceux des populations groupées autour du manoir: soldats, serviteurs, ouvriers, tenanciers, etc.

Ce sont, en effet, ces oratoires ruraux qui ont donné naissance aux trois quarts de nos cures rurales.

La plus ancienne mention, que j'ai trouvée des pasteurs de Hozémont, date de 1178, dans une charte de l'évêque de Liège, Radulphe, à laquelle assistaient comme témoins Henri, doyen du concile et Wenricus, curé de Hozémont. On les trouve encore dans une charte de 1182 du même évêque Radulphe.

Les premiers collateurs étaient certainement les comtes de Hozémont eux-mêmes. Ils en étaient également les décimateurs, puisqu'ils avaient bâti et doté l'église. Ces droits de patronage et de dîmes, conservés dans la famille, furent aliénés plus tard, en faveur d'abbayes ou de chapitres. Déjà en 1336, nous trouvons que la moitié des dîmes et du patronage était en possession de l'abbaye de Stavelot, et que l'autre moitié était possédée par Anseaux de Lexhy, dit de Hodins, un des descendants ou alliés des comtes de Hozémont. Cet Anseaux céda ses droits à l'abbé de Saint-Jacques à Liège, par acte du dernier avril 1336. En voici un extrait:

«Au nom du Seigneur, amen. A tous ceux qui verront et oiront le présent instrument public, l'official de la Cour de Liège, salut en Dieu.

Pour connaissance de vérité, qu'il soit connu à tous et un chacun, que par devant: homme vénérable et religieux Messire Winrick, par la grâce de Dieu, abbé de l'église Saint-Remacle de Stavelot, du

diocèse de Liège, de l'ordre de saint Benoît, et ses hommes de fief... vinrent, en leur propre personne... homme vénérable et religieux Messire Henri, par la grâce de Dieu, abbé de l'église Saint-Jacques à Liège, de l'ordre de saint Benoît, au nom de lui, de son couvent... d'une part, et Anseaux de Lexhy, dit de Hodins, et damoiselle Mabilie, sa femme, d'autre part.

Le dit Anseaux releva du dit abbé de Stavelot un fief mouvant de lui, savoir... et aussi le patronage de Hozémont, lesquelles dîmes et patronage, le dit Anseaux possédait au temps passé, et dont la dite église de Stavelot avait l'autre moitié.

Et ce fait, le dit Anseaux reporta au nom de l'abbé et couvent Saint-Jacques à Liège, les dits fiefs et patronage. Le dit Anseaux n'a rien retenu, sinon la cour et la maison de Lexhy où le dit Anseaux manait (c'était l'ancienne ferme dite la grande court de Lexhy).

Ce fut fait en l'église Saint-Lambert en Liège, l'an de la Nativité de Notre-Seigneur MCCCXXXVI, l'indiction quarte, le dernier jour du mois d'avril, présents... »

L'ancienne église de Hozémont, démolie en 1866, avait assez de cachet, et était bâtie à mi-côte de la colline, au sommet de laquelle s'élevait le vieux château de Hozémont. Mais par suite de la démolition des ruines de celui-ci en 1842, et du nivellement et abaissement du sol, l'église s'était trouvée isolée au sommet de la colline actuelle. Divers styles y étaient réunis, par suite des changements successifs qu'elle avait subis; on y voyait du roman, du gothique et de la renaissance. La voûte du chœur était demi-circulaire, en vieux bois de chêne, noirci par l'âge; le plafond plat et surbaissé de la nef principale était en bois, recouvert des armoiries colorées des familles de la localité et des environs, qui avaient probablement contribué à cette dépense, car elles portent toutes le millésime de 1712, année où fut exécuté ce travail. Sur l'axe longitudinal du plafond, se trouvaient trois grands compartiments: celui du centre représentait, en peinture, la vue d'un dôme, orné de fenêtres sur le pourtour, et les armoiries de l'abbé de Saint-Jacques à Liège (un compas à demi-ouvert, avec la devise: constanter ad astra). Les deux autres grands compartiments représentaient l'un: les armoiries du prince-abbé de Stavelot, Esnest de Loewenstein (1715 à 1731) et l'autre celle de Ferdinand-François, baron de Surlet, comte de Liedekerke, et celles de sa femme, Marie-Bernardine, baronne de Horion. Le support des armes Liedekerke-Surlet était un sauvage portant la bannière, avec l'écusson des armes, et celui de Horion, était un lion portant également une bannière aux armes de Horion. Parmi les armoiries ordinaires, qui étaient représentées dans les divers compartiments du plafond, et qui toutes étaient sans couronnes, ni cimier, ni supports, on remarquait celles d'un assez grand nombre de prêtres, de bénéficiers et de moines.

On remarquait aussi, dans l'ancienne église, un certain nombre de pierres tombales des anciens seigneurs, entre autres:

1° Celle de Libert Butoir, advoweit (voué) de Horion qui trespasat l'an MCCCLXXXVI. Il était représenté armé de toutes pièces avec sa femme et portait son écu pendant à droite.

2° Celle de Jean-Moreau de Horion.

3° Celle de Dame Marie, femme de Monseigneur Renier Barnage de Fontaine, chevalier, qui trespasat l'an MCC...

4° Celle de Renier, fils de jadis Monseigneur Jean Moreau de Horion qui trespasat l'an MCCCXXXIII. (Collection du chanoine Henrotte).

N'oublions pas non plus de signaler dans l'église de Hozémont une statue couchée et polychromée de saint Hubert. Elle couronnait anciennement le mausolée érigé à la mémoire du premier évêque de Liège, en la collégiale de Saint-Pierre, là où avait reposé le corps de saint Hubert, avant sa translation en Ardenne. Ce fut le fabuliste Frédéric Rouveroy, dont il sera question plus loin, page 133, qui fit obtenir cette statue à l'église de Hozémont. Habilement et richement sculptée, elle accuse, suivant l'opinion de M. le chanoine Dutois, l'époque ogivale moyenne.

La nouvelle église de Hozémont, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, mais avec une autre orientation, est du style gothique primaire. Les plans en sont dus à l'architecte Halkin, père. Les travaux commencés à la fin de 1866 furent achevés en 1868. L'escalier monumental qui la précède, n'a été construit qu'en 1876, sur les dessins de M. Halkin, fils.

§ 2. L'EGLISE DES CAHOTTES.

Dédiée à saint Remacle, elle est de création récente (1846).

La section des Cahottes, partie de la commune de Horion-Hozémont, est d'une assez grande étendue, mais pendant longtemps elle n'a eu qu'une population relativement peu élevée. Elle n'a pris son accroissement et sa prospérité actuelle, que depuis une cinquantaine d'années, et elle est sortie de son abandon et de son isolement, par suite de deux circonstances heureuses: 1° l'amélioration ou plutôt la création de la voirie vicinale dont il a été question plus haut et 2° la construction d'une église, d'un presbytère et d'une école.

Un prêtre zélé, feu le respectable abbé Collard (curé de Flémalle-Haute, décédé le 8 octobre 1867, à l'âge de 79 ans), né à Hozémont même, où il fut aussi vicaire, s'était senti ému de compassion pour ces malheureux habitants, et quoique sans ressource, il conçut le généreux projet de leur donner une église et une école, ces deux éléments nécessaires de prospérité et de bonheur; il parcourut une grande partie de la Belgique, sollicitant partout des secours, et trouvant aussi presque partout des coeurs généreux répondant à son appel. Bientôt, une modeste église, un presbytère et une école s'élevèrent au milieu du village, et depuis lors, la prospérité n'a fait que s'accroître. L'église a dû être agrandie d'un tiers en 1889, et l'école primitive a été remplacée par deux autres plus vastes. De très nombreuses et belles habitations ont surgi partout, le long des nouvelles voies de communication; la population s'est élevée de plus en plus, et aujourd'hui le hameau des Cahottes ne le cède en prospérité à aucune des localités voisines.

§3. LA CHAPELLE DE LEXHY.

Dédiée à sainte Ode, cette chapelle est une propriété privée, avec service privé du culte. Elle a été bâtie de temps immémorial, et elle date probablement du XII^e siècle, époque où nous verrons apparaître les premiers seigneurs de Lexhy. La tour en style roman, construite de moellons de grès, reliés par un ciment très dur, est peut-être encore celle de la primitive église, mais le corps de la chapelle rebâti en briques, date de 1655.

L'an 1205, cette chapelle eut un prêtre particulier, nommé le recteur de Lexhy, en vertu d'une bulle de l'évêque Hugues de Pierpont, mais l'église existait depuis longtemps déjà, et le curé de Hozémont avait coutume d'y célébrer les offices le dimanche et le vendredi.

Lorsque la famille de Wihogne prit possession de Lexhy, comme nous le verrons plus loin, il fallut réparer la chapelle, qui avait été dévastée pendant les guerres de Charles le Téméraire. La pierre d'autel avait été brisée, on dut en replacer une nouvelle, et pour ce motif, consacrer et rebénir solennellement la chapelle.

Cette consécration fut faite le 30 juin 1510, par l'évoque suffragant de Liège (Colley ou Collety) en présence d'une nombreuse assistance, composée des seigneurs du pays, entre autres de Jean de la Marck, seigneur d'Aigremont et haut-voué de Hesbaye. C'était le fils du Sanglier des Ardennes.

La chapelle de Lexhy a servi de lieu de sépulture à un assez grand nombre de seigneurs de Lexhy. On y remarque un beau mausolée en marbre blanc, enchâssé dans le mur et représentant deux personnages à genoux, l'un, le baron Jacques-Ignace de Surllet, et l'autre, sa femme Anne-Emérentiane de Valdes. Ce sont deux oeuvres d'art, remarquables à tous les points de vue. Ce sont les fragments du monument élevé à la mémoire des Surllet dans une des chapelles latérales du dôme des Dominicains à Liège, église démolie au commencement de ce siècle.

Une autre inhumation dans la chapelle de Lexhy, qui ne doit pas être passée sous silence, est celle du premier évêque de Liège, après la chute de la principauté, Monseigneur Jean Evangéliste Zaepfell sacré à Paris, le 7 juin 1802 et installé à Liège, le 22 août suivant. A sa mort (17 octobre 1808), il fut inhumé dans la chapelle de Lexhy, suivant le désir qu'il avait exprimé à la famille de Liedekerke-Surlet avec laquelle il était lié d'amitié.

La chapelle de Lexhy a été complètement restaurée à l'intérieur. Les murailles et le plafond sont couverts de riches peintures décoratives, et ses fenêtres ont été garnies de très beaux vitraux.

§ 4. LA CHAPELLE DE HORION.

Dédiée à saint Remacle, elle est une propriété privée avec service public du culte le matin des dimanches et fêtes.

Cette chapelle est très ancienne, et doit probablement sa fondation à l'abbaye de Saint-Remacle à Stavelot, qui possédait le grand domaine de Horion, Loneux et Cahottes, dès avant le IX^e siècle, comme nous l'avons vu plus haut.

Elle est construite toute en pierres de taille, et dans le style gothique, avec voûte demi-circulaire en bois de chêne polychrome. Elle a été entièrement restaurée depuis peu, sous la direction de M. Helbig. Les murailles sont recouvertes de peintures décoratives, et ses fenêtres sont garnies de grisailles avec armoiries.

§ 5. HISTOIRE DE HORION-HOZEMONT.

Horion-Hosémont formait, avant la révolution française, deux seigneuries distinctes: celle de Lexhy, Rouvroy et Fontaine-Saint-Lambert, relevant du Prince-Evêque de Liège et celle de Hozémont, Horion, Loneux, Cahottes, etc., relevant du prince-abbé de Stavelot.

Ces différentes localités, quoique faisant partie de deux pays différents, étaient cependant réunies au point de vue religieux, car elles ne formaient toutes, qu'une seule paroisse, celle de Hozémont, à l'exception d'une partie de Rouvroy qui était comprise dans la paroisse de la Gleixhe.

Après la réunion de la Belgique à la France, on ne forma de tout le susdit ensemble, qu'une seule commune, qui reçut la dénomination de Hozémont, capitale de l'ancien comté de ce nom, et auquel on ajouta le nom de Horion, comme étant celui du plus important des hameaux. Mais cette consonance de Hozémont-Horion n'était pas agréable à l'oreille, et on y substitua celle de Horion-Hozémont.

Cette localité est très ancienne et a été probablement habitée avant l'ère chrétienne, comme nous l'avons vu.

Disons d'abord un mot des légendes et traditions sur Horion-Hozémont, sans leur attacher plus d'importance qu'elles ne méritent, mais aussi sans les rejeter, car elles ne sont que l'écho affaibli et lointain de choses vraies, et elles ont eu le mérite de conserver, à travers les âges, le souvenir de faits qui, sans elles, seraient depuis longtemps tombés dans l'oubli.

La première légende remonte au commencement de l'ère chrétienne. C'est celle de saint Martin de Tongres que nous avons rapportée et discutée à l'article IV de la première partie. Il est inutile, par conséquent, d'y revenir ici. Contentons-nous de rapporter une présomption grave en faveur de notre système, c'est celle de la Procession de la fiancée de Hozémont, coutume bizarre qui a subsisté jusqu'à la révolution française. Chaque année, le lundi de la Pentecôte, le curé de Hozémont nommait au prône, la fiancée, c'est-à-dire la jeune fille la plus vertueuse de la paroisse; le dimanche suivant, jour de la Trinité, cette jeune fille accompagnée du curé, des parents et d'un grand nombre d'habitants, se rendait de grand matin, en procession, à l'église collégiale de Tongres. Chaque chef de ménage était porteur d'un pain, et le long du chemin, une partie de la population des villages que l'on traversait, se joignait au cortège. Le chapitre de la collégiale de Tongres attendait la procession à la porte de la ville. La fiancée

donnait alors l'accolade au plus jeune des chanoines, et lui remettait un ruban; on se rendait ensuite à l'église où était célébrée une grand messe en musique, pendant laquelle la fiancée remettait une offrande sur l'autel; puis venaient les chefs de ménage qui offraient leur pain que l'on bénissait, et qu'on partageait ensuite en fragments pour les distribuer plus tard dans chaque famille.

A la sortie de l'église, la fiancée obtenait à son tour du chanoine qui l'avait reçue à son arrivée, un ruban et une accolade. Elle retournait ensuite à Hozémont, montée sur un cheval bien harnaché, escortée de la foule et conduite par un jeune homme qui, par le fait, devenait son futur époux.

Cette singulière cérémonie pourrait être le résultat de l'excommunication encourue par les habitants de Hozémont, de la part des évêques de Tongres, pour avoir lapidé saint Martin. Elle aurait donc été une expiation, ou plutôt une réconciliation comme semblerait le signifier le baiser donné et rendu. Ou peut tout au moins y relever une présomption en faveur du système qui rattache, aux évêques mêmes de Tongres, l'évangélisation de Horion.

Ce ne fut que longtemps après saint Martin, au vue siècle qu'aurait paru à Hozémont, un nouvel apôtre saint Remacle, qui réussit dans sa mission évangélique. Il aurait eu la consolation de voir ses efforts couronnés de succès, et c'est ici le lieu de raconter une nouvelle légende plus sujette encore à caution.

Saint Remacle avait prêché l'évangile au peuple assemblé sur la montagne, où devait s'élever plus tard l'église de Hozémont. Il termina son sermon en disant que la future paroisse s'étendrait jusqu'à l'endroit où tomberait sa hache (qu'il portait pour se frayer un passage à travers les bois). Son bras vigoureux la lança si loin qu'elle tomba dans la Meuse, et c'est de là que serait venue la singulière configuration du territoire de la commune, signalée et expliquée plus haut.

Saint Remacle, évêque de Tongres et fondateur de l'abbaye de Stavelot, peut en effet avoir évangélisé Hozémont et les environs. Son nom y est resté célèbre: Hozémont, Horion, Loneux, Cahottes, etc. formait un vaste territoire relevant de l'abbaye de Saint-Remacle à Stavelot; les deux églises de Horion et des Cahottes sont dédiées à saint Remacle. La kermesse s'y célèbre à la Saint-Remacle. Enfin, aux Cahottes, se trouvait le bois Saint-Remacle autrefois grande propriété de la commune depuis un temps immémorial.

Cette enclave de l'abbaye de Stavelot, presque aux portes de Liège, est même une chose assez remarquable, pour qu'on cherche à en trouver l'origine. Voici une hypothèse que l'on peut hasarder:

L'historien Fisen, dans son Histoire de Liège, rapporte que « saint Remacle naquit de parents riches et considérés, parentibus Albutio et Matrina, opibus et generis nobilitate pollutibus. Témoins, dit-il, les grands biens, latifundia, que lui ou ses parents donnèrent, tant à l'église de Liège qu'à l'abbaye de Stavelot, et on en a, comme preuves, les annotations qui se trouvaient dans les registres de l'une et l'autre église, suivant ce qu'en rapporte Notger. »

Au temps où écrivait Fisen, ces registres étaient perdus: « Ita scripsit Notgerus, sed hodie produci nequeunt; occuluit antiquitas. »

Le passage de Fisen n'est que la reproduction de ce qu'a écrit Notger, ita scripsit Notgerus. En effet, ce fut à la sollicitation de ce grand évêque, que Hériger, le pieux et savant abbé de Lobbes, mort en 1007, écrivit l'histoire des évêques de Liège et il est dit dans la préface composée, dit-on, par Notger lui-même, qu'il avait rassemblé, avec un soin et une diligence extrême, tout ce qui avait été dit ou écrit, non seulement sur saint Remacle, mais sur tous ses successeurs.

Il reste donc établi par ce témoignage du Xe siècle, que la famille de saint Remacle ou lui-même a fait des donations de grands domaines à l'église de Stavelot.

Ne pourrions-nous pas chercher dans ces donations l'origine de la dépendance de Hozémont de l'abbaye de Stavelot ?

En effet, nous ne trouvons dans l'ancien temps que peu de possessions de l'abbaye de Stavelot dans la Hesbaye liégeoise; la principale est Horion, et c'est dans celle-là seulement que l'église a été dédiée à saint Remacle.

Enfin nous ne pouvons terminer cette dissertation, sans rappeler un fait qui vient encore à l'appui de notre hypothèse, fait que nous empruntons à l'historien Fisen:

« En ce temps là, saint Remacle montra sa puissance par de grands miracles. Car en juin 976, une violente tempête sévit en Hesbaye, et tout espoir de récolte paraissait être perdu. Cette grave nouvelle fut annoncée au couvent de Stavelot, sur les champs duquel le mal avait sévi gravement. Pour détourner le fléau, les supérieurs de l'abbaye de Stavelot décidèrent que le corps de saint Remacle serait porté processionnellement dans cette région.

Ce voyage se fit par la cité de Liège, et comme les porteurs du corps de saint Remacle montaient le Publémont (Mont Saint-Martin) et s'étaient reposés au sommet, ils ne purent plus soulever le corps sacré, quand ils voulurent se remettre en marche. Le doyen du chapitre de Stavelot dut promettre de faire édifier, en cet endroit, une église en l'honneur du fondateur de son couvent (ce fut l'église de Saint-Remacle en Mont). La procession put alors continuer sa marche jusqu'en Hesbaye, et une remarquable fertilité s'ensuivit... »

Ces champs dévastés (de l'abbaye de Stavelot) n'étaient-ils pas ceux de Horion ? Le Publémont est d'ailleurs le chemin le plus court pour s'y rendre. Pourquoi cette démonstration extraordinaire de transporter le corps même de saint Remacle, à une si grande distance, sinon, parce qu'il s'agissait là de biens, dont l'origine se rattachait d'une manière plus intime au saint apôtre ou à sa famille ?

Quittons ces temps plus ou moins légendaires, et arrivons à l'histoire proprement dite. Nous avons vu plus haut que c'est dans d'Hemricourt, Miroir des nobles, que nous trouvons la première mention des comtes de Hozémont. Nous avons discuté à l'article Ier, seconde partie, la question de l'origine de ces comtes, de l'étendue de leur comté, etc. Inutile, par conséquent, d'y revenir ici.

Pour procéder avec ordre nous traiterons successivement l'histoire de chaque hameau, en commençant par le chef-lieu Hozémont.

§ 6. LE COMTE DE HOZEMONT.

Relativement à son origine, il faut revoir par conséquent l'article Ier, seconde partie.

Quelle est l'étymologie du mot Hozémont ? et d'abord, comment s'écrivait anciennement ce mot ? Nous trouvons dans le Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale, par M. Grandgagnage, la liste des possessions de Stavelot en 1030, du temps de l'abbé Poppo, et nous y lisons: « Hozeumont, Hosammont, Hosainmont et Hoseumont. » Il n'y a guère de différence avec le nom actuel.

Voici, quant à l'étymologie, celle que nous hasardons: « Hœsi Mons, montagne de Hésus, Dieu de la guerre chez les anciens Gaulois. »

En parlant des premières tentatives infructueuses des missionnaires dans notre pays, les historiens anciens et modernes signalent l'opposition du peuple entretenue et excitée par les Druides, contre les nouveaux Apôtres. Ne seraient-ce pas les adorateurs du dieu Hésus à Hozémont qui auraient chassé saint Martin ?

Quoiqu'il en soit, l'ancien château des comtes de Hozémont était situé au centre du village, sur une éminence en contrehaut de l'église actuelle, et il dominait le profond ravin, dit du trou baril.

L'endroit était bien choisi; il occupait l'extrémité supérieure de la vallée des Awirs qui aboutit à la Meuse Ce vieux castel, dominant le vallon, et élevant ses tourelles au-dessus des bois environnants, devait faire bonne figure, et inspirer au loin la terreur. Notons ici que la montagne où il s'élevait, a été

abaissée de plus de dix mètres, et que le ravin du trou baril, qui contournait la base de cette montagne, a été comblé en partie, deux circonstances qui ne nous permettent plus de juger à aussi bien de la position escarpée du château.

Nous avons vu (article Ier, seconde partie) les causes qui avaient faire déchoir l'ancien comté de Hosémont, c'est-à-dire les partages successifs entre tous les enfants. Aussi ne restait-il que bien peu de chose au comte de Hozémont, Gérard de Rulant, qui comme nous l'apprend d'Hemricourt, fut le dernier qui s'appela comte; ses descendants ne furent plus que châtelains de Hozémont, à cause, dit cet historien, du grand nombre d'enfants qui avaient partagé les héritages de ce comté. Ils en avaient, dit-il, laissé si peu à celui qui en resta seigneur, qu'il ne put soutenir que la qualité de simple chevalier. (Première moitié du XIIIe siècle).

Ernest de Rye, généalogiste qui écrivait de 1590 à 1620 dit en parlant de Hozémont:

« Ancienne comté et maison tombée de piécha en une autre noble maison du pays d'Eyfelt, nommée de Rulant, de laquelle voici un brin de succession: Monseigneur Gérard de Rulant, comte de Hozémont, dernier du tel tiltre, car ses successeurs se sont nommés simplement chastelains ou viscomtes de Hozémont, à cause de la multiplication de leur race qui appetissait leurs revenus, de sorte qu'ils ne pouvaient furnir au train comtable. »

Les comtes de Hozémont portaient d'or au sautoir de gueules (armes qui passèrent aux Surllet par le mariage d'un de ceux-ci avec la fille du dernier comte de Hozémont).

Ils avaient un cri de guerre: Hozémont, autre preuve de leur importance, car le cri dont les familles se servaient autrefois pour rallier les troupes, n'appartenait qu'à celles qui avaient le droit de lever et de conduire des hommes d'armes pour le service du prince. Le nom même de ces familles était le cri le plus ordinaire, comme dans le cas présent.

Les divers comtés de l'ancien pays de Liège et Stavelot ne subsistèrent pas longtemps. Hozémont ne put échapper à la loi commune; le vieux château fut détruit, mais au lieu de tomber lentement et tristement en ruines, sous l'incurie et la pauvreté de ses châtelains, il eut la gloire de périr glorieusement assiégé par l'armée du prince-évêque de Liège.

Nous avons vu (article IX, première partie) que cette destruction fut l'un des premiers faits d'armes de la guerre des Awans et des Waroux.

Nous y avons vu, que le châtelain Guillaume de Hozémont s'était montré l'un des plus acharnés du parti des Awans, et qu'il s'était moqué publiquement de l'autorité de l'évêque. Aussi, ce dernier prit-il une revanche éclatante. Rapportons cet épisode en empruntant les termes même de d'Hemricourt:

« Quand l'évêque Hugues de Châlons fut revenu au pays, son frère le mambour lui témoigna le dépit qu'il ressentait de l'affront que le châtelain de Hozémont et ses parents lui avaient fait en sa charge. De sorte que l'évêque réunit toutes ses forces, et ceux de la cité et chevâchat vers Hozémont; mais, le châtelain, bien conseillé de ses amis, de ne pas rester dans sa forteresse de Hozémont, parce qu'elle n'était pas assez forte pour soutenir un tel siège, en fit transporter tout ce qui s'y trouvait, de sorte que l'évêque la trouva vide et l'abattit. »

C'était en l'an 1298, et le château fut rasé, pour ne plus se relever. Les ruines, à peine visibles, entourées de ronces et de broussailles, au sommet d'une colline couverte d'une maigre pâture, subsistèrent encore cinq siècles et demi, conservant le souvenir de l'antique castel, et éveillant, dans l'esprit des habitants, toutes sortes de légendes, et surtout celle d'un trésor enfoui dans leurs profondeurs.

Elles disparurent enfin complètement vers 1842, lors de l'appropriation des abords de l'église et de l'agrandissement du cimetière, la montagne fut abaissée, la vallée fut comblée, et sur l'emplacement nouveau, s'éleva le presbytère de Hozémont.

Ainsi le castel orgueilleux du puissant chef d'armée fut remplacé par la modeste et pacifique demeure du ministre de Dieu.

Le nivellement du sommet de la montagne permit de démolir entièrement les fondations du château, et facilita toutes les recherches archéologiques possibles. Mais on ne trouva pas grand chose; le châtelain de Hozémont avait eu le temps de faire transporter tout ce qui avait eu de la valeur.

On y recueillit cependant des débris romains très intéressants, et entre autres, une louve en bronze, ayant dû surmonter le drapeau d'une légion, ce qui ferait supposer qu'il y eut là une espèce de camp romain d'une certaine importance. La grande quantité de débris de tuiles romaines en cet endroit fait aussi supposer qu'il y eut dans la suite, une villa romaine, détruite ou dévastée par les Francs. La présence de ceux-ci dans les environs a été constatée par la découverte d'un certain nombre d'armes franques, très rouillées, framées et scramasaxes. Ces Francs envahisseurs auront transformé la villa en château-fort, et celui-ci sera devenu la demeure des comtes de Hozémont.

C'est vis-à-vis du château de Hozémont, sur le versant de la colline opposée vers Horion, qu'on a trouvé dans un verger, à quelques pieds sous terre, un amas assez considérable de débris de vases de poterie romaine, une plaque convexe et fort mince en bronze qui a pu être un miroir, et enfin deux médailles en bronze, l'une de l'impératrice Faustine, et l'autre de l'empereur Alexandre Sévère.

Malgré la destruction de leur château, nous voyons les seigneurs ou châtelains de Hozémont continuer à figurer dans notre histoire.

Nous trouvons d'abord Guillaume, chatelain de Hozémont, dit de Rouveroy, parce qu'il fit bâtir et habita le château de Rouveroy, après la destruction de celui de Hozémont. Puis il vendit sa terre de Hozémont à son cousin Otto de Rulant, dit de Fontaine, lequel eut pour successeur son fils Jean de Rulant, seigneur de Chokier, qui mourut en 1303, et ne laissa que des filles.

Nous retrouvons ensuite la seigneurie de Hozémont en possession d'une de ses cousines, Marguerite de Hozémont, qui l'apporta en mariage à Raes de Jemeppe, maréchal de l'évêché de Liège, mort en cette qualité. D'Hemricourt, Miroir des nobles, dit « qu'il était splendide et magnifique dans le service de ses seigneurs et rechercha toutes les occasions de se signaler dans les armes, était civil, enjoué, et toujours de si belle humeur qu'il n'y avait personne dans le pays qui le valut, ni qui fut si agréable. »

Sa fille, Juette de Jemeppe, héritière de Hozémont, porta cette seigneurie en mariage à Henri de Guyoven.

De cette dernière famille, le titre de seigneur de Hozémont passa par alliance dans la famille des Berlo, en faveur de qui le titre de comte de Hozémont, abandonné par Gérard de Rulant, fut rétabli au commencement du XVI^e siècle.

L'extrait que nous avons cité plus haut d'Ernest de Rye, *Traité des maisons nobles du pays de Liège*, se terminait comme suit: « Vray est que Messires de Berloz possesseurs modernes du chasteau et terre de Hozémont ont remis le tiltre en pied; je ne sais s'ils le pourraient bien monter à cheval. »

Ce titre subsista jusqu'au commencement de ce siècle où s'éteignit le dernier comte de Berlo de Hozémont.

Voici l'énumération de ce que comprenait la seigneurie ou comté de Hozémont au XVI^e siècle (d'après un manuscrit du château de Lexhy).

a) La seigneurie et comté du dit Hozémont, relevant d'un prince de Stavelot se comprend en une motte, mesure, où que du passé, il y a eu chasteau, thour et forteresse.

b) Item en une maison de cens appelée la teneur du chasteau, grange, étables, édifices...

c) Item en rentes seigneuriales d'argent et de chapons que sont tenus de payer annuellement certains surcéants du dit lieu, au jour de saint Etienne, première fête de Noël, sous peine d'amende: ci trente et un chapons et dix-sept patars de cens.

d) Item encore en autres rentes annuelles, payables comme dessus, au jour de sainte Gertrude en mars, à savoir: neuf poules cinquante-cinq liards et quarante-cinq oeufs.

e) Item de plus en autres rentes échéant au jour de saint André et payables comme dessus savoir:

par Raes Pirotte septante florins brabant,

par la veuve Arnould Masset sur un pré et héritage appelé la franche Brassine du dit Hozémont. L'on en rend 40 florins, et est bonne prairie à foin contenant un bonnier.

Item par le hollandais de Rouveroit sept florins brabant et dix sous.
et trois muids d'épeautre mesure de Liège.

f) Ci dépend encore de la dite seigneurie et comté, un paxhis, bois et haies joignant à la maison et cense contenant trois bonniers.

g) Item en autres prés et pâtures y contiguës et annexes, contenant quatre bonniers et plus.

h) Item le nombre de... bonniers de terres labourables et à trois royes.

Desquelles maison, jardin, prés et terres labourables, l'on rend annuellement quatre cents florins brabant, avec un pain de sucre de six livres, une livre de poivre, une livre de gingembre et une de noix muscade, en outre, d'un pot de vin, payable à la reprise de chaque stuit.

i) Ci dépend encore de la dite comté, une maison et chambre à feu, étables, édifices, moulin à eau, avec deux tournants, l'un à braz, l'autre à farine, situé sur le ruisseau du dit lieu.

j) Item deux belles prairies gisant aux deux côtés du dit moulin, contenant ensemble quatre bonniers, et qui s'arrosent par les fontaines du dit lieu.

k) Item un estordoir, annexé au dit moulin, et équipé de tous ses ustensiles, mais présentement vacant à cause de quelque manquement à l'un des harnais, dont le rendage se paie en particulier par le meunier.

Pour lesquelles maison, moulin et jardin, l'on rend annuellement, comme se justifiera par les baux, seize muids et demi de seigle, mesure de Liège.

Item pour les quatre bonniers de prairie, à l'advenant de cinquante florins brabant du bonnier, deux cents florins, et, avec ce, au nouvel an, un pain de sucre de six livres, poivre, gingembre et muscade, de chaque espèce une livre.

l) Plus, la dite comté consiste encore en toute justice, et seigneurie, haute, moyenne et basse.

m) Item en droit de chasse, tirage de bonnes pierres et propres à bastir, comme aussi à faire de la chaux.

n) Item en droit de pesch sur le ruisseau très fertile en truites et écrevisses, ce lieu étant aussi fort propre à y faire quelques réservoir et étang.

o) Et finalement avec tels privilèges, que les surcéants du dit lieu sont obligés de faner les foins avandits.

Cette énumération était suivie de cette note:

Item encore se trouvant au dit Hozémont de la théroûle, charbon et houille en quantité, comme nous ont en tout temps assuré les maîtres de fosse du voisinage de Liège.

§ 7. VOUERIE DE HORION ET SEIGNEURIE DU PAS SAINT-MARTIN.

Ce sont là deux choses distinctes: la seigneurie du Pas Saint-Martin, avec son château ou tour, construit près de la roche miraculeuse, par Jean, voué de Horion, arrière petit-fils de Gérard de Rulant, dernier comte de Hozémont, était une seigneurie ordinaire, comme celle de Rouveroy, de Fontaine, etc., et formée, comme elles, du démembrement de l'ancien comté de Hozémont.

La vouerie de Horion, au contraire, était une charge. Les voués étaient, comme on le sait, les défenseurs temporels d'une église ou d'une abbaye; le pays de Horion relevant de l'abbaye de Saint-Remacle à Stavelot, le voué de Horion était le représentant de l'abbaye.

Nous avons vu plus haut que Horion se trouve être une des localités les plus anciennement connues dans l'histoire de notre pays, puisque nous y avons vu arriver, dès l'an 250 de notre ère, saint Martin pour y annoncer l'évangile. Ce devait être déjà une localité assez bien peuplée, pour que le saint en fit l'objet d'une mission spéciale, et celle-ci fut même assez célèbre, suivant l'historien Fisen, qui écrit que « de toute la vie de saint Martin, le grand apôtre de la Hesbaye, son séjour et sa fuite de Horion sont les seuls faits transmis jusqu'à nous par l'histoire. Voilà, dit-il, tout ce que nous savons de saint-Martin, hæc paucula supersunt de Martino. »

Ogier le Danois, haut voué de Liège, avait, suivant la tradition du pays, fait bâtir à Horion une chapelle en l'honneur de saint Martin, près de la roche miraculeuse. Quel qu'ait été le fondateur de ce sanctuaire, l'affluence des pèlerins y fut grande autrefois, en raison des cures merveilleuses qui s'y opéraient.

Les ruines de cette chapelle, ainsi que celles de la tour du Pas Saint-Martin tout à proximité, disparurent à la fin du siècle dernier. Elles servirent en partie à construire un four à chaux pour l'exploitation de la roche calcaire, et la pierre miraculeuse fut convertie en chaux comme le reste. Ce fut là un fait très regrettable, car, à part l'intérêt religieux, il y avait là un intérêt archéologique suffisant pour conserver cette pierre, à laquelle se rattachait la vieille tradition.

De quelle époque date la vouerie de Horion ? nous avons cherché à établir que le territoire de Horion et ses environs ont été donnés à l'abbaye de Stavelot, probablement par l'un des membres de la famille de saint Remacle, prédécesseurs des Rulant de Hozémont. Cette donation remonte très haut, puisque nous avons vu que Lothaire II, roi de Germanie, assura par une charte du IXe siècle, à l'abbaye de Stavelot, la jouissance des propriétés qu'elle possédait alors, et déjà dans cette liste nous trouvons Horion. L'établissement de la vouerie aura suivi la donation, et la vouerie aura été attribuée naturellement aux descendants du donateur, c'est-à-dire aux comtes de Hozémont.

Elle passa en partage à l'un des arrière-petits-fils de Gérard de Rulant, dernier comte de Hozémont, c'est-à-dire à Jean, dit le vieux, qui bâtit le château du Pas Saint-Martin, était voué de Horion et portait les armes de Hozémont qui sont d'or au sautoir de gueules.

Il y eut aussi, paraît-il, de bonne heure, un château à Horion. Néanmoins les possesseurs de ce nouveau château restaient qualifiés seigneurs du Pas Saint-Martin et voués de Horion.

La descendance masculine des Horion s'éteignit assez vite. La petite-fille de Jean le Vieux épousa Raes de Hemricourt de Crenewick. De ce mariage, naquit un fils Guillaume, qui quitta le nom de Hemricourt, son père, pour prendre celui de Horion, son oncle, en vertu de son testament (1337) qui l'avait institué son héritier. Il retint néanmoins les armes de son père, d'Hemricourt, qui sont d'argent à la bande de gueules, et qui restèrent à l'avenir celles de la famille de Horion.

La famille de Horion fut l'une des plus considérables de l'ancien pays de Liège, par son ancienneté, par les hautes charges dont furent revêtus plusieurs de ses membres, et par le rôle important que

plusieurs d'entre eux ont joué dans les affaires publiques. Le dernier des Horion, colonel au service de France, mourut en 1783.

Mais, depuis le XVI^e siècle, la branche aînée et masculine qui possédait Horion, s'était éteinte en Guillaume de Horion, dont la fille aînée avait épousé Jean Carondelet de Potelle. Horion resta dans cette famille jusqu'à la fin du XVII^e siècle, où il fut saisi et passa dans les mains de la famille des Salme, seigneurs d'Engis, auxquels a succédé la famille de Grady par le mariage de l'héritière Catherine-Jeanne de Salme avec le seigneur Henri de Grady, chevalier du Saint-Empire et échevin de la souveraine justice de Liège.

Le château de Horion est encore aujourd'hui en possession d'un descendant de cette famille, le chevalier Henri de Grady de Horion qui l'a fait restaurer complètement dans ces derniers temps.

« C'était (dit l'auteur des délices du Pays de Liège) la vraie place d'une forteresse, et l'art a su mettre à profit ce qu'il avait d'avantages pour mettre cette maison à couvert de toute insulte. »

Le château consiste en deux ailes qui se joignent en équerre, et il est flanqué de trois tours aux murailles épaisses. Il est défendu, outre ses tours, par un large et profond fossé d'eau vive, traversé autrefois par un pont-levis et aujourd'hui par deux ponts de pierres, aux arches élevées.

On rapporte qu'il y eut un atelier monétaire, à Horion. Les princes-abbés de Stavelot avaient effectivement le droit de faire battre de la menu-monnaie (liards) dont le besoin se faisait souvent sentir, et ils en faisaient faire dans diverses localités, entre autres à Louveigné. On possède de 1567, une commission de l'abbé de Stavelot, de battre monnaie à Horion, à laquelle les Liégeois s'opposèrent. Cette opposition fut probablement suivie d'effet, car il ne reste aucune trace, ni aucun souvenir d'un atelier monétaire à Horion.

Le château de Horion a subi une attaque militaire en 1702, sous Joseph-Clément de Bavière, lors de la guerre pour la succession d'Espagne. Le récit s'en trouve dans un rapport adressé à la haute cour de Horion:

« Un détachement de cinq cents hommes de la garnison hollandaise de Maestricht ayant voulu surprendre la ville de Huy occupée par des troupes françaises et espagnoles, et ayant manqué leur coup, ils furent obligés de passer cette nuit dans la basse-cour et château de Horion, où, le lendemain matin 13 mai 1702, ils furent attaqués par un gros détachement de cavalerie et infanterie française et espagnole de la garnison de Liège, laquelle y survint avec du canon... les dits hollandais firent une défense telle que les assiégeants furent obligés de désister de leur entreprise. »

La communauté de Horion resta pays de Stavelot jusqu'à la réunion de la Belgique à la France en 1794.

§ 8. CHATEAU DE LEXHY.

Suivant la tradition locale, c'était sur le faîte du donjon de l'ancien château de Lexhy, que se plaçait le fanal qui, du temps des Romains, aurait éclairé pendant la nuit, les pas des voyageurs sur la chaussée verte (ancienne chaussée romaine), allant de Tongres à Amay, et traversant Horion.

Le château de Lexhy, ou plutôt l'habitation qui l'a précédé, aurait été, du temps des Romains, une villa habitée par un haut fonctionnaire romain, et bâtie en cet endroit, sans doute à cause du voisinage de la source dite de Sainte-Ode. Comme cette villa était quelque peu éloignée de la chaussée romaine, il était naturel, ajoute-t-on, d'allumer un fanal quand des visiteurs devaient arriver la nuit. La présence des Romains dans ces localités a été signalée, mieux que par des légendes, par la découverte de nombreux objets romains, comme il a été dit plus haut à l'article Hozémont.

Le village de Lexhy doit être aussi très ancien, et il était naturel d'ailleurs que de nombreuses petites habitations s'élevassent autour de cette villa, siège d'une autorité. Cette localité paraît avoir été beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui; on a trouvé beaucoup d'anciennes fondations dans les

environs du château actuel, et d'anciens actes font aussi mention de petites fermes actuellement démolies. Ce village aura été détruit en partie dans une de ces guerres locales si fréquentes dans les premiers temps de notre histoire, et peut-être serait-il permis de retrouver quelque écho de lointains souvenirs, dans les historiettes antiques du bon Jean d'Outremeuse. S'il fallait croire ces légendaires si hardis, la plus ancienne mention de Lexhy faisait allusion à la destruction de ce village. Il y est dit que « Plandris, comte de Looz, élu en 713 par saint Hubert, haut voué de Liège, était frère de saint Lambert, et que, ne pouvant souffrir le cruel assassinat de son saint frère, il suscita la guerre contre ses meurtriers, tellement que plusieurs villages furent ruinés et détruits comme Ans, Moulin, Avroi, Fragnée, Embourg, Bolsée, Villers, Fize, Fexhe et Lexhy... »

Une mention très ancienne encore se trouve dans l'histoire de Liège du Père Bouille: « En 969, le chevalier Ghuyts (Gui ou Guillaume), seigneur de Flémal, Lexhy, Fontaine, fonda les paroisses de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marguerite à Liège. »

La première mention historique sérieuse de Lexhy se trouve dans le Miroir des nobles d'Hemricourt où il est question du mariage de Libert de Warfusée avec Agnès d'Awirs. Il y est dit que a par ce mariage, ils réunirent de si grands biens et grands héritages qu'ils purent acquérir ensemble les villages et seigneuries de Geneffe, de Limont, de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Lonchin, etc... »

Leur arrière petit-fils, Otto de lexhy, devint la tige des seigneurs particuliers de Lexhy, et eut pour fils Ameil de Lexhy, qui eut le premier des armes particulières pour Lexhy: son blason portait vairé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules.

C'est à son fils, nommé comme lui Ameil de Lexhy qu'arriva l'aventure merveilleuse narrée dans le miroir des nobles d'Hemricourt, où il aurait fait la connaissance du diable sous la figure d'une jeune femme d'une très grande beauté.

Un jour du mois d'août, par une grande chaleur, sire Ameil, resté seul en son manoir, eut la pensée d'aller vers l'heure de midi à la fontaine de Lexhy, qui se trouvait au milieu du petit bois derrière son château. Le village était désert, tous les habitants étaient occupés dans les champs aux travaux de la moisson.

Arrivé à la fontaine, il y trouva une jeune femme, assez bien vêtue, et la plus belle qu'il eût jamais vue. Il l'aborda aussitôt, lui demandant qui elle était. Elle répondit qu'elle était une demoiselle étrangère, allant en pèlerinage, et qu'elle s'était arrêtée là pour se rafraîchir, en attendant sa suivante qu'elle avait envoyée chercher des provisions. Plus Ameil la regardait, plus il se sentait enflammé d'amour pour elle; il l'invita à se reposer dans son château, ce qu'elle n'accepta qu'après beaucoup de sollicitations; elle y fut bien reçue, et le lendemain, en prenant congé du seigneur, elle lui demanda s'il savait bien à qui il avait eu affaire. Le châtelain lui ayant répondu que non. — Et je le toi diray, fit-elle, sache que tu as fiesté le diable. — Le Diable, répartit l'intrépide chevalier, par la digne mort de Notre-Seigneur, dont tu pourras bien te vanter quand tu iras en enfer, qu'il n'y eut jamais au monde, diable plus crochu que toi. — A ces mots, elle disparut, mais en partant, elle creva l'oeil droit au châtelain qui resta borgne toute sa vie, et fut pour cela nommé Ameil-à-l'œil.

D'Hemricourt cite encore deux seigneurs de Lexhy. Ameil le jeune, fils d'Ameil-à-l'oeil et Wauthier de Lexhy, son petit-fils.

Mais les diverses branches collatérales, qui descendaient de Hugues de Lexhy, et qui se subdivisèrent encore elles-mêmes de plus en plus, finirent par occuper le plus grand nombre des châteaux des environs de Lexhy, et formèrent la famille la plus nombreuse et la plus puissante de cette époque. C'est au sein de cette famille, et entre les plus proches parents, qu'éclata la célèbre guerre des Awans et des Waroux, qui a fait l'objet de l'article IX, première partie.

Rappelons qu'à la fameuse bataille de Steppes (1213), qui valut à la principauté de Liège, la conquête du comté de Moha, et qui infligea au duc de Brabant, une si rude défaite, Hugues de Pierpont, l'évêque guerroyeur, vainqueur dans ce combat, n'avait pu conserver dans son parti, que quinze chevaliers des cinq cents que comprenait alors la noblesse hesbignonne, et que, parmi ces quinze fidèles, se trouvaient le sire de Lexhy et celui de Hozémont.

Si les premiers seigneurs de Lexhy se sont distingués à la guerre, leurs filles ont occupé de hautes charges dans l'église. Nous trouvons dans les Fleurs de l'église de Liège par Fisen: Catherine de Lexhy, troisième abbesse de Robermont, et première abbesse et fondatrice du Val-Benoît; nous trouvons plus tard plusieurs abbesses de Herckenrode du nom de Lexhy.

Le nom du château de Lexhy ne reparaît dans les documents historiques qu'à la fin du XVe siècle. On y voit qu'il était alors en la possession de la famille de Kerkem, qui avait obtenu ce château, par le mariage de l'un de ses membres avec l'héritière du nom de Lexhy.

Jeanne de Kerkem, veuve du seigneur de Ryckell fut obligée de vendre, en 1486, le château et le domaine de Lexhy à André de Wihogne, pour racheter son époux et ses enfants de la prison, « ayant été faits prisonniers par Messire Robert de la Marck et ses partisans, à la prise de la ville de Saint-Trond. »

La famille de Wihogne ne posséda le château et biens de Lexhy que pendant un siècle (1486-1584). Le Recueil héraldique des bourgmestres de Liège contient beaucoup de renseignements intéressants sur cette famille de Wihogne, dont les différents membres occupèrent de hautes charges dans l'administration de la cité. Lexhy leur est redevable de la restauration de la chapelle qu'ils firent consacrer solennellement l'an 1510, comme nous l'avons vu plus haut.

Les château et biens de Lexhy passèrent de la famille de Wihogne, à celle d'Ans en la personne d'André d'Ans, cousin de la dernière Wihogne. La famille d'Ans posséda Lexhy un siècle (1584-1685) comme sa devancière, et ne fournit que trois seigneurs de ce nom, dont le troisième Raes d'Ans, grand bailli des Rivages, ne se maria point, et fit donation de tous ses biens de Lexhy, Velroux, etc., à Jean-Ernest et à Erasme barons de Surlet, chanoines de Liège, etc.

Cette famille des barons de Surlet posséda Lexhy depuis lors, et le possède encore aujourd'hui en la personne du baron Charles de Blanckart-Surlet, fils de la dernière comtesse de Liedekerke-Surlet.

Le nom de Surlet est très ancien et très illustre dans l'histoire de Liège. Les armes et insignes propres de cette famille sont d'or au sautoir de gueules, l'écu surmonté d'un casque ouvert, duquel sort la figure du prophète Moïse, revêtu d'une toge d'or, avec la croix de gueules sur la poitrine.

Les Surlet se sont distingués dans toutes les carrières, et surtout par leur générosité en faveur des hôpitaux et des églises. Quand on voulait exprimer à Liège les largesses, la charité et l'opulence de quelqu'un, on se servait de cet adage: généreux comme un Liverlo, bienfaisant comme un Surlet, riche comme un Curtius.

Cette famille fait remonter son origine à Louis Surlet, échevin de Liège, et le premier bourgmestre, ou maître-à-temps cité dans le Recueil héraldique. Il vivait à la fin du XIIe siècle, et était, au dire d'Hemricourt, le plus riche et le plus puissant bourgeois de la cité de Liège, et plus absolu dans cette ville, que n'était l'évêque Hugues de Pierpont qui vivait alors. Il était fils d'un gentilhomme allemand, nommé Louis aux chausses rouges, qui avait quitté sa patrie, le pays de Juliers, par suite des guerres, et était venu s'établir à Liège, où il contracta un mariage avantageux. Son fils Louis prit le nom de Surlet, et épousa Marguerite de Hozémont, fille du dernier comte Gérard Rulant de Hozémont et de la fille aînée du seigneur Otto de Lexhy. Il prit également, par suite de ce mariage, les armes de Hozémont qui devinrent celles des Surlet.

Les barons de Surlet, donataires de Raes d'Ans, en prenant possession de Lexhy, rentraient, après plus de quatre siècles, en possession des biens qui avaient appartenu à leur ancêtre, Otto de Lexhy.

La famille de Surlet a produit anciennement Jean Surlet, seigneur temporel du village de Chokier, qui eut un fils Adam de Chokier, ainsi nommé de cette seigneurie qui lui était échue en partage. Ses descendants, les Chokier, ont néanmoins conservé les armes et surnom de Surlet, s'appelant indifféremment de Chokier, ou de Surlet de Chokier ou de Chokier de Surlet.

Il serait trop long et d'ailleurs inopportun, de retracer ici l'histoire de cette famille. Occupons nous seulement de ceux qui possédèrent Lexhy.

Jean-Ernest Baron de Surlet, seigneur de Lexhy et Velroux, tréfoncier de Liège de 1643-1701, vicaire général de Liège, sous le règne du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, archidiacre d'Ardenne, etc., est le fondateur de Hospice des incurables et de la Maison des repenties, rue du Vertbois à Liège, dont la porte est encore surmontée aujourd'hui d'un beau médaillon en marbre blanc, représentant son effigie avec une longue inscription.

Lui et ses frères jouèrent un certain rôle dans la querelle des Chiroux et des Grignoux. Lors de la bataille de Nerwinden (29 juillet 1693) gagnée par les Français sur les Alliés, certains chanoines tréfonciers, parmi lesquels se trouvait Jean-Ernest de Surlet, ayant été soupçonnés d'être du parti de la France, furent arrêtés et gardés à vue dans leurs maisons par les soldats des Alliés. Ils ne furent mis en liberté qu'au mois d'octobre 1693 (chanoine Daris). Cette bataille de Nerwinden nous intéresse à un second point de vue, parce qu'un corps d'armée français qui y prit part, avait établi son camp de passage à Lexhy, trois jours auparavant.

C'est dans ce corps d'armée, que faisait ses débuts dans la carrière militaire, le duc de Saint-Simon, et je ne puis mieux faire, qu'en transcrivant ici ce passage de ses mémoires: « L'armée française fit quelques camps de passage, et prit enfin celui de Lexhy, à trois lieues de Liège. En arrivant, on commanda à l'ordre, quantité de fascines par bataillon; ce qui fit croire qu'on allait marcher aux lignes de Liège. Cette opinion dura tout le lendemain; mais, le jour suivant, 28 juillet, il y eut dans la fin de la nuit, ordre de les brûler et de se tenir prêts à marcher. L'armée, en effet, se mit en mouvement de grand matin, par grande chaleur, et vint passer le défilé de Waremme, au débouché duquel elle fit halte. »

Vient ensuite le récit détaillé de la bataille de Nerwinden, récit que le duc de Saint-Simon envoyait à sa mère; il commence ainsi: « Lundi 27 juillet (1693) le maréchal de Joyeuse fut détaché du camp de Lexhy, à trois lieues de Liège, avec Montchevreuil, lieutenant-général, et Pracomtal, maréchal de camp, deux brigades d'infanterie et quelques régiments de cavalerie... le mardi 28, l'armée décampa, marcha sur Waremme... »

Jean-Ernest de Surlet mourut à Liège le 22 avril 1701. Son frère Erasme, baron de Surlet et seigneur de Lexhy, l'avait précédé de deux ans dans la tombe. Chanoine tréfoncier de Saint-Lambert, il fonda le couvent et l'église des Minimes au Péry à Liège. Il est également le fondateur des bourses d'étude, dites de Surlet, existantes encore aujourd'hui. Enfin il enrichit le trésor de la cathédrale d'un célèbre devant d'autel d'argent massif, et il fit également don de magnifiques pièces d'orfèvrerie à son église des Minimes, où il fut inhumé (1699).

Erasme et Jean-Ernest de Surlet eurent pour héritier et successeur, leur plus jeune frère Jacques Ignace, Baron de Surlet et du Saint-Empire, vicomte de Montenacken, seigneur de Lexhy, Velroux, Odeur, etc., et pair héréditaire du comté de Namur. Il épousa Anne-Emérentienne, baronne de Valdes, de Herdressem, fille de don Gaspard, baron de Valdes, gouverneur de Gand et de Marie d'Aranda, dame de Fraisneau.

Il avait été créé, avec ses frères, baron de Surlet et du Saint-Empire, par diplôme du 1er mars 1668, par l'empereur Léopold. Il surpassa encore ses frères en libéralités et en fondations pieuses. Il fit bâtir à Liège l'hôpital Saint-Joseph, et fut le bienfaiteur de la maison des orphelines de Sainte-Barbe qu'il fit bâtir à ses frais et entretenir de ses libéralités.

Il mourut le 14 mars 1714, âgé de 84 ans et fut enterré dans le caveau de ses ancêtres, en l'église des Dominicains à Liège.

Il ne laissa qu'une fille Agnès, baronne de Surlet, qui épousa Charles-Antoine, comte de Liedekerke, baron d'Acre et seigneur de Harlue. Ce fut leur second fils, Ferdinand-François qui, par testament de son grand-père, le baron Jacques-Ignace de Surlet, hérita de ses biens à Lexhy et ailleurs, et ajouta à son nom, celui de baron de Surlet, comme il en prit les armes et blason, ajoutant seulement au milieu un petit écusson de Liedekerke.

En Jacques-Ignace baron de Surlet, s'éteint la ligne masculine des barons de Surlet et du Saint-Empire. Mais la famille de Surlet de Chokier subsistait encore dans d'autres branches, et même, lors de la publication de l'ouvrage: Recueil héraldique des bourgmestres de Liège, qui parut en 1720 un Surlet de Chokier était bourgmestre de la cité, et ses armes, en tout semblables à celles de nos Surlet. avant leur élévation à la baronnie, figurent au frontispice de cet ouvrage de Loyens. C'était Honoré seigneur Arnold-Nicolas de Chokier, bourgmestre de Liège en 1718. C'est son petit-fils qui devint le Régent de Belgique: Erasme-Louis, baron de Surlet de Chokier, admis en 1816 dans l'ordre équestre avec le titre de baron.

Reprenons maintenant la suite des possesseurs de Lexhy. Ferdinand-François, Baron de Surlet, né comte de Liedekerke devint la tige des comtes de Liedekerke-Surlet et succéda à son grand-père maternel dans la possession de Lexhy. Il épousa, en 1711, Marie-Bernardine de Horion et habita longtemps le château de Lexhy, qui fut alors dans l'époque la plus brillante de sa splendeur. Nous en trouvons la description dans les Délices du pays de Liège:

« Le château de Lexhy affronte impunément, depuis une longue suite d'années, la voracité du temps. Une vaste basse-cour de figure irrégulière, munie de deux fortes tours, en fournit la première entrée. De là, par un pont-levis qui traverse un large fossé d'eau vive, revêtu de pierres, on passe au donjon qui est un gros bâtiment carré, défendu de trois grosses tours et d'un cul-de-lampe en saillie. Celle de ces tours qui est placée au sud (tour du fanal) surpasse toutes les autres, tant par son énorme grosseur, que par la hauteur de sa flèche, accompagnée de quatre tourelles qui font un bel effet. On y monte par un perron double et bordé d'une rampe de fer.

Le jardin contigu à la basse-cour n'est séparé du grand chemin, que par une large et magnifique grille de fer, qui en laisse voir toutes les beautés. Ce jardin qui occupe un terrain assez étendu, est bordé de deux belles allées de charmille, longues de plus de mille pieds. »

Il sera intéressant de transcrire ici, à titre de comparaison, la description du château tel qu'il était, un siècle après, lors de la visite du docteur Bovy, dans ses Promenades historiques:

« En remontant un peu à droite, à un quart de lieue de Fontaine, se trouve le château de Lexhy, entouré d'un large fossé plein d'eau et muni d'excellentes murailles. Ce château est flanqué de tours rondes, et vers l'ouest d'un donjon carré dont la hauteur, encore très considérable, a pourtant été diminuée de 40 pieds (c'est la tour du fanal). Les murs du château, soigneusement entretenus, n'offrent aucune apparence de vétusté. L'intérieur a subi de grands changements. Les appartements y sont commodes et bien distribués. »

A Ferdinand-François succédèrent son fils, son petit-fils, et enfin son arrière-petit-fils: Maximilien-Henri-Joseph dernier comte de Liedekerke-Surlet, né en 1774 et mort en 1801. Il avait épousé (1799) Marianne comtesse de Renesse, dont il ne resta qu'une fille, la comtesse Emérence de Liedekerke-Surlet, qui épousa en 1834 le baron Joseph de Blanckart d'Alsdorf.

C'est leur fils unique, le baron Charles de Blanckart-Surlet qui est actuellement possesseur du château de Lexhy.

Lexhy a subi les plus grands changements depuis qu'il est entré dans la famille des barons de Blanckart. L'antique castel, trop petit et délabré a été démoli et remplacé par un vaste château moderne, avec de nouvelles et belles dépendances. La ferme attenante à l'ancien château a été complètement restaurée dans le style ancien et présente le plus beau coup d'oeil. Enfin, un parc de 35 hectares, nouvellement planté, offre les plus grandes variétés de terrain et d'aspect.

§ 9. CHATEAU DE FONTAINE.

Ce château, comme le hameau qui l'entoure, tire probablement son nom d'une source abondante, nommée Fontaine-Ferdou, qui alimente les étangs du château. Ce dernier est très ancien et remonte, dit-on, à l'an 991, d'après une inscription au-dessus de la porte du donjon.

La plus grande partie du château actuel date du XVI^e siècle, et la description qu'en donne l'auteur des Délices du pays de Liège est encore assez exacte pour le moment:

« C'est, dit-il, un ancien château bâti dans un terrain assez bas, mais riant et fertile. La première porte, couverte d'un beau pavillon, est celle d'une basse-cour carrée, dont les angles sont munis de trois tours. Le côté septentrional de la cour est borné par le donjon, lequel n'est composé que d'une grosse tour et d'une aile flanquée de deux autres tours; une autre aile plus basse et sans défense achève le plan de ce château qui embrasse une petite cour enfermée, avec le reste, dans une enceinte carrée que ferme un fossé rempli d'eau vive. »

La terre de Fontaine était un franc-alleu ou seigneurie allodiale. Ce château fut longtemps l'apanage d'une branche de la famille de Rulant de Hozemont.

Wéry de Fontaine, second fils de Gérard de Rulant, le dernier comte de Hozémont, devint la tige des seigneurs de Fontaine. Son arrière-petit-fils, Renier de Fontaine, jeune homme de la plus haute espérance, promettait de marcher sur les traces de son oncle Godefroid de Fontaine, chanoine de Paris, évêque de Cambrai, et l'un des plus savants docteurs en théologie de son temps. Renier, envoyé à Paris, pour y étudier sous la direction de son oncle, avait manifesté le désir de revoir ses parents, et s'était mis en route pour Fontaine. Il touchait pour ainsi dire au berceau de son enfance, lorsqu'entrant dans les terres de Warfusée, il fit la rencontre d'Arnould de Warfusée de Hussembourg qui le tua. Hussembourg était le nom d'une tour forte qui fut abattue, puis relevée sous le nom de Tapeyne, et dont il ne reste plus de vestiges. Ce meurtre de Renier de Fontaine est un des premiers faits de la guerre des Awans et des Waroux.

Le château de Fontaine sortit de la famille des Rulant de Hozémont, vers le milieu du XVI^e siècle, pour passer dans les familles de Wihogne et de Poulseur.

Sa fille, Jeanne de Poulseur, ayant épousé Raes d'Ans, troisième du nom, bourgmestre de Liège, le château de Fontaine passa dans cette dernière famille. Raes d'Ans susdit laissa Fontaine à son fils aîné, Raes d'Ans, quatrième du nom qui fut six fois bourgmestre de Liège et qui épousa Barbe de Horion, dont il n'eut pas d'enfant.

La seigneurie de Fontaine passa à son frère Éverard d'Ans, seigneur d'Oppiter et colonel d'un régiment wallon pour sa Majesté impériale de Hongrie.

La dite seigneurie passa ensuite par mariage dans la famille des barons de Schirpe et d'Oppiter, puis dans celle des comtes de Liedekerke, barons de Surlet, en la personne de Ferdinand-François du paragraphe précédent.

Son fils cadet, Jacques-Ignace, comte de Liedekerke, grand mayeur de Maestricht, chevalier de Malte et capitaine au régiment de Picardie, l'obtint par acquisition de ses frères et soeurs. Il s'est marié deux fois, 1^o avec la baronne de Méan de Pailhe, d'où est sortie la branche des Liedekerke de Pailhe, et 2^o avec la comtesse de Beaufort de Celles, d'où est sortie la branche des Liedekerke-Beaufort.

En 1807, le château de Fontaine fut attribué en partage au fils du premier mariage: Gérard-Assuère comte de Liedekerke de Pailhe, grand-père du propriétaire actuel: le comte Louis de Liedekerke de Pailhe de Saint-Fontaine.

La seigneurie de Fontaine comprenait deux parties: la plus importante s'appelait Fontaine Saint-Lambert et relevait du prince-évêque de Liège; l'autre partie de Fontaine, joignant les Cahottes s'appelait Fontaine Saint-Remacle et relevait du prince-abbé de Stavelot.

§10. CHATEAU DE ROUVEROY.

L'ancien château de Rouveroy était bâti au milieu de ce hameau, et l'on a constaté ses fondations au milieu d'une grande prairie. C'était un des nombreux châteaux de la famille des Rulant de Hozémont, et

nous y voyons habiter vers l'an 1300, Guillaume de Rouveroy, châtelain de Hozémont dont il a été question au paragraphe 6.

Le château de Rouveroy, bâti probablement pour remplacer celui de Hozémont, qui venait d'être détruit, n'a jamais rien offert de remarquable, suivant la tradition.

La fille aînée de Guillaume de Rouveroy ci-haut épousa Jean dit le vieux, qui prit le nom de Rouveroy et fut l'un des douze juges en 1335 pour mettre fin à la guerre des Awans et des Waroux. Il prit les armes de Hozémont du côté de sa mère (une Rulant) et les brisa d'une griffe de lion d'or.

Les restes du château de Rouveroy avec des bâtiment d'exploitation et une certaine étendue de terrain, appartenaient à la fin du siècle dernier à un greffier du magistrat à Liège, nommé Rouveroy. Ses armoiries au plafond de l'église de Hozémont sont différentes de celles de l'ancienne famille des Rouveroy. Son fils, Frédéric Rouveroy, acquit une certaine célébrité comme écrivain et administrateur, et surtout comme poète fabuliste.

On remarque à Rouveroy une ancienne et grande ferme, ayant appartenu de temps immémorial à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège. Elle était comprise dans l'ancienne paroisse de la Gleixhe (Awirs Sainte-Marie) dont nous verrons que la primitive église remontait à saint Materne, premier évêque de Tongres.

§ 11. HAMEAU DES CAHOTTES.

En exposant au paragraphe 2 précédent, l'histoire de l'église des Cahottes, nous avons fait connaître l'origine de ce hameau, et le grand développement qu'il a pris depuis une cinquantaine d'années. Il sera inutile par conséquent d'y revenir ici. Contentons nous d'ajouter quelques détails à ceux donnés plus haut. Ce nom des Cahottes est peu mentionné dans les actes que j'ai eu occasion de voir; il figure dans un relief de Fontaine du 14 mars 1613 « on y mentionne les héritages que Gilles de Fontaine avait possédés de feu Messire Gérard de Pousseur, chevalier, au lieu dit Cahottes. » Il est probable cependant qu'il ne s'agit là que de la portion actuelle de la paroisse des Cahottes, comprise autrefois dans la seigneurie de Fontaine, sous le nom de Fontaine Saint-Remacle.

Signalons aux Cahottes le lieu dit, Artre Saint-Michel. C'étaient au commencement de ce siècle, quatre petits chênes qui avaient succédé à d'autres, à l'extrémité des Cahottes vers Chokier, et où les échevins de Horion ont tenu plusieurs fois leurs plaids.

Cahottes se recommandait, à la fin du siècle dernier, par sa terre à faïences. C'était une terre marneuse, extraite sur les biens de feu l'avocat Dejaer et de Mme Detru, sa soeur.

Article III. Les Awirs et la Gleixhe

Ces deux communes, aujourd'hui séparées, étaient réunies autrefois sous le nom général d'Awirs: la Gleixhe était désignée spécialement sous le nom d'Awirs Sainte-Marie, et les Awirs actuels sous celui d'Awirs Saint-Etienne. L'histoire de l'une se confondant souvent avec celle de l'autre, il est tout naturel de n'en faire l'objet que d'un seul article.

Ces deux communes ne forment qu'un ensemble, et font partie du canton de Hollogne-aux-Pierres. La population des Awirs est de 1,739 habitants, et celle de la Gleixhe de 240. Les Awirs ont une superficie de 460 hectares, et la Gleixhe, une de 203 hectares.

Les Awirs comprennent les hameaux suivants: la Basse-Awirs, la Haute-Awirs, Cowa, Saul Navette et Bois d'Aigremont. La Gleixhe comprend: Gleixhe proprement dit, Haultepenue, Godin et Bouhet.

Dans son Mémoire sur les anciens noms de lieux, M. Grandgagnage mentionne une charte de 1086, dans laquelle le nom d'Awirs se rencontre sous la forme de Auguria. La Chronique de Saint-Trond composée vers l'an 1100, donne au contraire la forme Aquiria qui se trouve encore dans une

charte de 1235 éditée par Mirœus. Dans un document de 1244, rapporté par le même auteur, on voit pour la première fois Awiria.

Quant à l'étymologie, Awirs (Aquirium) vient certes de aiwe, eau (aqua) lieu baigné par les eaux. Effectivement son territoire, ainsi que celui de la Gleixhe, est formé surtout d'une vallée principale, au fond de laquelle coule le ruisseau venant de Hozémont, et qui se jette dans la Meuse à la Basse-Awirs. Ce ruisseau au cours faible et tranquille maintenant a dû être bien plus considérable dans les temps anciens, et une tradition veut même qu'il ait formé un grand lac, dont la digue a été rompue plus tard au pied d'Aigremont.

Le fond des vallées est fertile, mais les versants des collines, formées de schistes houillers, de grès ferrugineux et de calcaire, sont couverts en partie de prés et vergers, et plus encore de futaie et taillis,

L'aspect de ces deux communes est très pittoresque; une belle et large route les sillonne d'un bout à l'autre, et de nombreuses et belles habitations s'élèvent gracieusement et par étages, sur les versants des collines avoisinantes.

On y remarque à la Gleixhe, le château de Haultepenne, et aux Awirs, le château d'Aigremont, couronnant l'un et l'autre, deux sommets boisés, Haultepenne vers le haut de la :vallée, et Aigremont vers le bas, et dominant de sa vaste étendue, la vallée de la Meuse.

L'industrie de ces localités résulte de leur configuration même, et des gisements précieux de leur territoire. Aussi y comptons-nous cinq moulins à farine activés par le ruisseau, des exploitations de carrières de chaux et de castine pour hauts-fourneaux, des pierres de route, etc., et deux houillères, dont l'une (le Sart d'Avette) est abandonnée pour le moment, et l'autre, celle de la Héna est située sur les hauteurs, vers Warfusée.

N'omettons pas de signaler à l'attention du touriste, les sommets rougeâtres et incultes des collines d'Aigremont, qui portent encore les traces de nombreuses alunières, restes d'une industrie florissante dans les siècles passé. Mais le point le plus pittoresque de la vallée, est certainement la gorge profonde et étroite près d'Aigremont, au fond de laquelle coule le ruisseau et passe la route, et qui a été formée par la rupture violente de deux masses gigantesques de calcaire; c'est dans l'une d'elles que se trouve la célèbre caverne d'Engis, dont il a été question précédemment à l'article Ier, exposé général.

On s'arrêtait stupéfait, surtout devant l'entrée grandiose de cet antre mystérieux, entrée qui paraissait taillée de main d'homme, dans ces blocs énormes de rochers, faisant de loin l'effet de murailles de géants. L'esprit se trouvait d'autant plus frappé, qu'au lieu de fiers géants, la tradition populaire ne lui montrait pour habitants de ces sombres cavernes, que de malheureux petits êtres chétifs, les Nuttons, obligés d'y chercher un abri pour y protéger leur faiblesse.

Aujourd'hui l'entrée a disparu, les rochers qui la formaient et la soutenaient, sont tombés sous la main impitoyable de l'industrie qui n'a vu là que d'excellents matériaux à exploiter, et ne s'est arrêtée, ni devant les souvenirs populaires, ni devant l'intérêt scientifique, ni même devant cette oeuvre imposante de la nature, qui inspirait involontairement le respect. Espérons du moins que cette industrie, poursuivant son oeuvre d'exploitation, nous offrira peut-être l'occasion d'explorer les galeries lointaines, et jusqu'ici inabordables de cette caverne mystérieuse, et d'y faire de nouvelles trouvailles, à ajouter à celles si nombreuses et si intéressantes qu'elle a déjà fournies.

Occupons-nous d'abord des deux églises:

§ 1. EGLISE DE LA GLEIXHE.

Dédiée à la sainte Vierge et à saint Lambert, c'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du chapitre de Saint-Lambert, à Liège. Menaçant ruine en 1779, elle fut reconstruite entièrement aux frais du chapitre de Saint-Lambert, et dédiée à ce saint. Primitivement elle était dédiée à la sainte Vierge, comme il sera expliqué ci-après. L'église possède des fonts baptismaux très anciens. Quoique fort petite, cette église est l'une des plus belles du canton, quant à la décoration intérieure.

§ 2. EGLISE DES AWIRS.

Dédiée à saint Etienne, c'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du chapitre de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à Liège, d'après le Dictionnaire géographique de Delvaux, et à la collation de l'abbesse des Awirs, d'après le chanoine Daris.

Le corps de l'église actuelle est tout moderne, et n'offre rien de remarquable. La tour et le clocher sont très anciens. Le maître-autel est surmonté d'une statue de sainte Ludgarde, dont il sera question plus loin.

§3. ANCIENNETÉ DES VILLAGES DE LA GLEIXHE ET DES AWIRS.

Outre la présomption qui résulte de l'existence du crâne d'Engis, et des nombreux ustensiles de silex des temps préhistoriques, trouvés dans la caverne décrite plus haut, présomption qui ferait habiter les Awirs déjà dans ces époques si lointaines, nous trouvons des traditions et des documents qui font remonter également son origine historique assez loin.

Il est fait mention des Awirs, à une époque bien reculée, dans des légendes à la vérité, mais qui n'en font pas moins présumer une haute antiquité. L'une d'elles se trouve dans un petit ouvrage: Abrégé curieux et nouveau de l'histoire de Liège (1673).

Il y est dit, que saint Materne fit bâtir divers églises ou oratoires, sous l'invocation de Notre-Dame à Tongres, à Huy, à Namur, à Dinant, à Awirs, etc. Or, saint Materne, premier évêque de Trèves et de Tongres, avait été envoyé dans nos contrées, suivant les uns, par saint Pierre lui-même, et serait mort l'an 128 de l'ère chrétienne. Suivant d'autres, il vivait en 314 et serait mort en 328. Il paraît du reste incontestable, que saint Materne a annoncé la foi chrétienne dans nos contrées, et la tradition qui lui fait fonder une église aux Awirs, tend à prouver l'ancienneté de cette localité. Elle a dû être habitée de bonne heure, grâce à sa situation exceptionnellement favorable et propice aux colonisations anciennes.

Empruntons ici les termes mêmes dans lesquels le professeur Kurth expose si poétiquement la fondation de Liège dans la vallée de la Légia; cette description semble être faite pour notre vallée des Awirs: « Celui qui sait comment aujourd'hui encore se font les premiers défrichements dans un pays inculte et boisé, peut se figurer l'origine de cette localité avec une vivacité et une exactitude presque aussi grandes, que s'il y avait assisté comme témoin oculaire. Le vallon (des Awirs) au point précis où il va déboucher dans les terres basses, présentait aux premiers colons, tous les charmes d'un emplacement salubre... Protégé contre les souffles du nord par le puissant rideau de forêts qui couvraient ses hauteurs... traversé dans toute sa longueur par les ondes limpides d'un cours d'eau qui le vivifiaient de son murmure et de son sourire, cet heureux coin de terre semblait marqué d'avance pour devenir le séjour d'une colonie nombreuse et prospère. Les premiers colons firent ici ce qu'ils ont fait si souvent dans notre pays: remontant les petits cours d'eau à partir de leur confluent, et défrichant sur les deux rives, autant de terrain qu'il leur en fallait pour les habitations et leur culture... La longue et étroite clairière que l'on obtint de la sorte, reçut les premières habitations; les arbres abattus fournirent aux constructions les seuls matériaux alors employés... »

Cette première zone habitée, les fils des premiers colons eurent la faculté de la prolonger au fur et à mesure que grandissaient les besoins de la population. Ils ne pouvaient guère l'élargir, vu l'étroitesse de la vallée; leur cognée frappant toujours en avant, y étendait d'année en année le domaine de l'homme. »

Elle envahit ainsi toute la vallée actuelle des Awirs, puis celle de la Gleixhe, et enfin celle de Hozémont jusqu'au point où elle va se confondre avec le plateau des terres hautes. Pour en revenir à l'établissement de la première église aux Awirs, nous pensons que celle dont on attribue la fondation à saint Materne, doit être celle de la Gleixhe, ou Awirs Sainte-Marie. Elle était à la collation du chapitre cathédral, et son curé s'appelait vicaire perpétuel de la Gleixhe. Ce n'était à proprement parler qu'une vicairie, dont le chef du chapitre était le curé perpétuel. La paroisse d'Awirs Sainte-Marie semble donc avoir eu toujours une relation plus intime avec l'évêché ou le chapitre cathédral, et en dépendre de temps immémorial.

Le nom d'Awirs figure encore à une époque bien reculée, à l'occasion de la légende de Saint-Martin (dont il a été question à l'article IV, première partie) qui remonte au III^e siècle de notre ère. Ce serait aux Awirs, suivant cette légende, que se serait réfugié Saint Martin, après sa fuite de Horion, et la tradition ajoute, que les habitants d'Awirs étaient enclins à la danse, et aimaient les représentations théâtrales.

§ 4. ANCIEN COUVENT DES AWIRS.

Outre les deux églises d'Awirs Sainte-Marie et d'Awirs Saint-Etienne, dont il a été question plus haut, cette localité vit s'établir dans les temps reculés un couvent de l'ordre de Cîteaux, dont on ne connaît plus au juste l'emplacement, mais qu'on peut bien supposer s'être trouvé vers le groupe des maisons Gilon-Gardedieu, au fond de la vallée, à environ 450 mètres en amont de l'église d'Awirs. En effet, toute la campagne voisine s'appelle encore aujourd'hui terre des Béguines, et le chemin qui y conduit porte aussi ce nom.

Ce couvent possédait entre autres biens, le bois d'Othet et la ferme d'Othet-le-Bois. Les religieuses s'y rendaient par un chemin nommé encore aujourd'hui la voie des Nonnes.

Une autre tradition veut que ce couvent se trouvait à peu près sur l'emplacement de l'école communale actuelle.

Il existe aussi deux opinions relativement à la fondation de ce couvent. Le Père Fisen l'attribue à Sainte Lutdgarde, née à Tongres, l'an 1182. Appelée par la voix du Ciel, elle entra de bonne heure au couvent des Bénédictines de Saint-Tond et y prit le voile en 1205. Elle se rendit l'année suivante (1206) aux Awirs pour y fonder ce couvent et y mourut saintement le 16 juin 1246. Le monastère qu'elle y avait fondé fut transféré dans la suite en Brabant, près de Nivelles où il continua à s'appeler Awirs, d'où est venu actuellement le nom d'abbaye d'Aywiers, hameau de Couture Saint-Germain, arrondissement de Nivelles.

Une seconde opinion, celle de Ernst, rapportée par de Ryckel, attribue la fondation de ce couvent à Louis, avoué de Hesbaye et seigneur d'Awirs, qui assista à un synode général tenu à Liège, le 3 novembre 1171 et qui est qualifié seigneur d'Awirs, dans la charte de 1202, par laquelle il donna l'église Saint-Etienne d'Awirs, à l'abbaye Cistercienne fondée par lui dans ce village.

§ 5. ANCIENS SEIGNEURS DES AWIRS.

Si le nom d'Awirs apparaît de bonne heure dans l'histoire ecclésiastique, il figure également dès l'an 1100 dans le Miroir des nobles de Hesbaye. « Vers l'an 1100, sous Henri IV, empereur d'Allemagne, vivait à Awirs le chevalier Hugues, seigneur de Hermalle et d'Awirs, marié avantageusement à la soeur du comte de Hozémont, dont issu une fille, nommée Agnès d'Awirs ? qui épousa Libert Suréal, fils d'Otto de Warfusée. » C'est leur fille unique, la belle Alix de Warfusée qui épousa Raes de Dammartin. Nous trouvons d'abord Hugues II d'Awirs, dit de Lexhy; puis son fils Otto de Lexhy et enfin le quatrième fils de ce dernier Godefroid d'Awirs, tige de la branche spéciale de ce nom, et père de Jean d'Awirs, dont les petits fils vivaient du temps de Jacques d'Henricourt.

M. Stanislas Bormans, dans les Seigneuries féodales de Liège, renseigne comme suit la seigneurie d'Awirs Sainte-Marie: armoiries, vairé d'argent et d'azur (ce sont celles de la première famille d'Awirs dans le Miroir des nobles d'Hemricourt).

Dénomination 1373: la ville, justice, court, maison assise d'Awirs Sainte-Marie, terres, prés, bois, cens, rentes et appartenances.

Où était située cette maison, villa et assise et quel était son nom? nous l'apprenons par un acte de 1423, où elle s'appelle la Terre de la Motte qu'on dit d'Awirs Sainte-Marie. Il serait difficile de préciser l'emplacement exact de cette maison de la Motte, mais, comme le chemin allant de l'église de la Gleixhe vers le bois Godin, s'appelle encore aujourd'hui le chemin de la Motte, et que dans ce bois de Godin, se trouvent des restes d'anciennes constructions, on peut présumer que ce sont les ruines de l'ancien château de la Motte. La ferme voisine, dite de Godin, pourrait bien avoir été anciennement la ferme du château de la Motte. Le nom de Godin était celui du propriétaire en 1544, comme il résulte d'un commandement obtenu par le seigneur de Haultepenne pour avoir le désistement de la veuve Johan de Godin de la possession du Cherwage de Godin.

Divers actes indiqués dans les dites seigneuries féodales de St. Bormans, renseignent comme seigneurs de la Motte, les Langdris, les Rocour, les Chenoit, les d'Odomout, etc. Cette terre passa dans la suite aux Berlaymont de Haultepenne. Il y avait donc deux châteaux dans cette petite localité d'Awirs Sainte-Marie: la terre de la Motte et le château de Haultepenne.

Dans la liste dressée en 1700, des seigneuries donnant entrée à l'Etat-noble de Liège, figurent Haultepenne et le fief d'elle Motte (Awirs Sainte-Marie), nouvelle preuve que ce sont deux seigneuries distinctes.

§ 6. LE CHATEAU DE HAULTEPENNE.

Ce château est bâti au sommet d'une montagne boisée, et dans un site des plus pittoresques. Il ne reste de l'ancien château qu'une tour surmontée d'une flèche élégante. Le reste du château est arrangé dans le style moderne, tout en conservant encore une partie des vieux murs, et il est précédé d'une cour en terrasse, soutenue par de solides murailles de pierres, qui lui donnent l'apparence d'une forteresse.

Qui l'a construit et habité le premier?

La terre de Haultepenne figure parmi les seigneuries attribuées en partage à Libert II suréal de Warfusee (voir article VII Saint-Georges). Elle passa ensuite dans la branche de Harduemont; ce fut un seigneur de ce nom, Lambert de Harduemont, qui apparaît le premier comme seigneur particulier de Haultepenne. Il portait d'argent, semé de fleurs de Lys de gueules. Il est probablement le constructeur du château, ce qui lui fit perdre le nom de Harduemont, sa famille, pour prendre celui de sa nouvelle habitation.

Il périt à la bataille de Dommartin (25 août 1325) et c'est ici le lieu de citer un long épisode de l'ouvrage de d'Hemricourt sur la guerre des Awans et des Waroux:

« La vérité est que Messire Lambert de Harduemont (de Haultepenne) était fort volage de manières, peu modéré, et qu'il gardait mal sa parole, comme il le montra en promettant d'aider le sire de Hermalle, et en ne le faisant qu'en apparence. Il avait d'ailleurs été détourné fortement de cette guerre, par son frère Messire Johan de Harduemont, et par Messire Jean d'Oreilhe, sire de Velleroux (Velroux) son cousin, qui était un chevalier très sage, et de grande éloquence en roman et en tiexhe (en français et en flamand). Ils l'en avaient toujours détourné, par force de bonnes paroles, et d'exemples raisonnables, car ils s'étaient tenus eux-mêmes en dehors de cette guerre, sans encourir le mauvais gré de l'un ou de l'autre des partis.

Mais finalement, un jour que ces deux frères de Harduemont dînaient ensemble chez Messire Johan d'Oreilhe, en son château de Velleroux, il arriva de la part du seigneur de Hermalle, un messenger qui présenta audit Messire Lambert, une lettre ouverte, l'engageant vivement à venir aussitôt lui parler à

Hermalle; sur quoi, le dit Messire Lambert voulut se lever de table pour monter à cheval, mais les deux chevaliers lui firent tant de prières et d'exhortations, qu'il promit de n'y point aller, et qu'il chargea le messager d'une excuse courtoise pour son seigneur. Sur quoi, le dit messager partit.

Lorsque le sire de Hermalle fut informé que le sire de Harduemont et celui de Velleroux avaient entravé son projet, il en fut courroucé et il s'avisa d'un autre tour, car il était de grand sens et subtilité, et connaissait bien la manière du dit sire Lambert. Il attendit donc que ce dernier fut revenu en son château de Haultepenne, et là, un jour après dîner, il envoya un messager plus important que le premier, et qui était porteur d'une lettre plus pressante, engageant le dit Lambert et le priant le plus ardemment et cordialement, de venir aussitôt, sans armes, ni équipement, lui parler à Hermalle. C'était à fin qu'il ne s'aperçût pas qu'on voulait le mettre en oeuvre pour un fait d'armes.

Messire Lambert, oubliant les conseils de ses frères et amis, partit aussitôt pour Hermalle. C'était bien peu avant la bataille de Dammartin. Aussitôt que le sire de Hermalle le vit arriver devant sa porte, il commença à rire, le festoya et lui témoigna son contentement; il savait bien maintenant qu'il le tenait et qu'il en ferait ce qu'il voudrait. Il lui reprocha, mais modérément et courtoisement, de n'être pas venu la première fois, car, disait-il, il ne l'avait mandé que pour avoir sa bonne compagnie, et pour festoyer avec lui, trois ou quatre jours; il ajouta que pour mieux le festoyer et lui faire plus de plaisir, il ferait venir de Huy, ses cousins, les de Cerf et les Chantemerle. Le dit Messire Lambert s'excusa le mieux qu'il put de son premier refus, et dit qu'il resterait volontiers à Hermalle. Sur ce, les quatre cousins de Cerf et Chantemerle furent invités, et le lendemain, ils se firent saigner ensemble, pour mieux s'engager à faire bonne chère et compagnie. Le sire de Hermalle les fêta et les régala de bon vin, et de bonnes viandes, avec recherche et largesse, comme il savait le faire, trois jours entiers. Pour charmer les loisirs de la fête, les convives ne parlaient aux dîners et aux soupers, que de la joie qu'ils ressentaient de l'attente de cette noble journée où ils se battraient contre ceux qui voudraient défendre la porte du Châtelain de Jeneffe. Que vous dirai-je de plus ? Ils firent tant qu'ils entraînaient le dit Messire Lambert dans leur parti et qu'il promit de les accompagner lors de cette journée.

Après quatre jours, il voulut cependant prendre congé d'eux pour retourner à Haultepenne, et prendre soin de ses affaires, en promettant bien de rejoindre le sire de Hermalle quand il passerait la Meuse et de marcher en guerre avec lui. Le sire de Hermalle fut alors dans une grande angoisse, car il craignait qu'aussitôt que le dit Messire Lambert serait retourné dans son castel de Haultepenne, ses frères et amis ne le détourneraient de cette guerre. Il insista donc pour le faire rester avec lui jusqu'à la dite journée qui arrivait dans cinq jours, lui disant qu'il pourrait faire venir ses armes et son cheval de bataille à Hermalle. Messire Lambert finit par céder à ses prières et se rendit avec lui à la bataille de Dammartin, où ils furent tués tous les deux. »

De son mariage avec Marguerite de Horion, Lambert de Haultepenne laissa: 1° Wathi ou Walthère de Haultepenne et 2° Arnold de Haultepenne, bourgmestre de Liège en 1347.

Walthère de Haultepenne a demeuré à Horion, du chef de son grand-père maternel, Jean le Vieux, voué de Horion. Il s'est distingué à la bataille de Waleffes (1347).

« De tous les chevaliers d'alors, » disent nos historiens et notamment Hocsem, auteur contemporain, « Walthère de Haultepenne était le plus remarquable tant par les qualités du coeur que par les perfections du corps... »

Parmi les seigneurs de Haultepenne, signalons encore: le seigneur Jean de Haultepenne, pour lequel on annonce encore aujourd'hui au prône de Hozémont, tous les dimanches, une messe hebdomadaire du lundi.

Nous retrouvons le château de Haultepenne mentionné en 1491 dans Bouille, Histoire de la ville et pays de Liège.

« Les Liégeois s'étant emparés du château de Haccourt et ayant fait main-basse sur les bourgeois qui s'y étaient réfugiés, l'évêque Jean de Hornes en revanche, prit en 1491, le château de Haultepenne dont la garnison eut. le même sort. »

La famille de Haultepenne cessa bientôt de posséder la terre de son nom. Le baron Misson, dans son Histoire du chapitre noble d'Andenne, consacre à cette famille les lignes suivantes:

« Toutes les dames de Haultepenne sont qualifiées: issues des comtes de Dammartin. Les Haultepenne étaient issus de l'illustre race de Dammartin. Un Wauthier de Haultepenne combattit à la bataille d'Othée (1408). Leurs descendants suivirent généralement le métier des armes et ils eurent entre autres un gouverneur du château de Dinant au XVII^e siècle. Ils siégèrent aux Etats nobles de Liège et de Namur, donnèrent plusieurs chanoinesses à Andenne, ainsi qu'aux chapitres de Nivelles et de Maubeuge. »

De la famille de Haultepenne, le château passa dans celle des Berlaymont. Loyens, dans le Recueil héraldique, cite l'épithaphe suivante qui était à droite de l'autel sur une très ancienne pierre sépulcrale dans l'église des Frères Mineurs à Huy:

Chy gist Johan de Berlaymont dit de Floyon, à son temps seigneur de Gesves, de Haultepenne, et bailli de Hesbain qui trépassa le premier jour de janvier l'an M. D. et XIX.

Il cite cette autre épithaphe, aussi dans la même église:

Chy gist Guys de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Haultepenne, jadis maire de Huy qui trépassa l'an XVe XXII de septembre XXVII.

Ce dernier était le petit-fils de Jean de Berlaymont, chevalier, seigneur de Floyon (dans le Hainaut), le premier qui vint s'établir dans le pays de Liège, avec Damoiselle Jeanne de Warnant, qui mourut en 1441, comme il se voit dans l'église susdite des Frères Mineurs à Huy, où elle repose avec Arnould de Warnant son père et Dame Marie de Haultepenne, sa mère.

En 1740, Saumery, dans les Délices du pays de Liège, dit que la seigneurie de Haultepenne s'étendait sur les villages de la Gleixhe et d'Engis, et qu'elle renferme des mines de plomb, calamine, couperose, alun, soufre et houille. Il ajoute qu'elle avait fait partie des biens de Messire Florent, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'or, ministre de l'infante Isabelle. La fille de ce Florent de Berlaymont, ayant épousé un comte d'Egmont, le château de Haultepenne passa dans cette dernière famille qui en a joui quelque temps. Mais des saisies furent opérées sur les divers biens de Haultepenne. Ainsi, nous trouvons un relief de 1725 fait par L. et E. Van der Heyden à Blisia, de Haultepenne, la Motte à Awirs et la moitié d'Engis, et un autre relief de 1745 fait par L. Van den Steen, baron de Jehay et L.-Ch. baron Van der Heyden à Blisia, des mêmes biens.

Cependant en 1751, le prince Guy Félix d'Égmont-Pignatelli, prince de Gavre demanda à faire purgement des saisies opérées sur Haultepenne, Gleixhe et Engis.

Le 23 septembre 1752, S. A. le duc d'Arenberg, prince du S. E. R. fait relief de Haultepenne, Engis, Gleixhe et Awirs (Sainte-Marie) comme époux de S. A. Marie-Françoise Pignatelli, née duchesse de Bisacha.

Enfin, le 17 mai 1765, Ch.-W. baron Van den Steen, pour éviter des procès, cède les terres de Haultepenne, Engis, Gleixhe et Awirs (Sainte-Marie) pour 40,000 florins de Liège à S. A. Mgr le duc d'Arenberg.

En 1766, S. A. S. Louis Engelbert, duc d'Arenberg..., chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, grand d'Espagne de 1^{re} classe, et baron de Haultepenne fait relief de Haultepenne, Awirs (Sainte-Marie) et Engis.

La maison d'Arenberg possède encore aujourd'hui Haultepenne en la personne de S. A. S. le prince Antoine d'Arenberg.

§ 7. LE CHATEAU D'AIGREMONT.

L'origine du château d'Aigremont (Acrimons) se perd dans la nuit des temps; quelques-unes de nos chroniques disent qu'il fut élevé ou habité par les quatre fils Aymon.

Louis Abry dit avoir trouvé dans un très vieux manuscrit, qu'en l'an 802, Oger le Danois s'interposa pour remettre en grâce de l'empereur Charlemagne, Boine d'Aigremont, son oncle, qui était un des trois fils de Renaud de Montauban, qui avait été en guerre contre le dit empereur.

Laissons, néanmoins, ces traditions légendaires, dont l'origine s'explique fort bien; la position, de tous points remarquable, du château d'Aigremont, a dû éveiller et surexciter l'imagination du peuple, et il serait plus qu'étonnant, si des légendes n'existaient pas sur l'origine de ce château.

Aigremont appartenait d'abord à l'église de Liège. M. Grandgagnage, Mémoire sur les anciens noms de lieux, cite un diplôme de l'an 1155, par lequel Frédéric, empereur des Romains, confirme à l'église de Liège, la possession de ses biens, parmi lesquels nous voyons figurer Aigremont « *castrum Aigremont cum omnibus pertinentiis suis.* »

Les évêques n'avaient toutefois sur lui qu'un droit de suzeraineté, et ils l'avaient concédé en fief à des seigneurs, avoués de Hesbaye. Cette charge fut de très bonne heure, l'apanage du seigneur d'Aigremont. Elle est désignée tantôt sous le nom de haute vouerie de Liège, et tantôt sous celui de haute vouerie de Hesbaye. Suivant M. de Villenfagne, c'étaient deux charges différentes; la haute vouerie de Liège, aurait été abolie par Erard de la Marck. Les comtes de Looz auraient été revêtus de cette charge.

Nous croyons néanmoins que ces deux dénominations s'appliquaient à la même charge.

Dans un ancien manuscrit (Archives de Lexhy) se trouve le passage suivant: « Les haut-voués de Liège représentent la personne du prince. Plandris, comte de Looz, frère de saint Lambert, fut le premier, et ce fut la cause que les comtes de Looz succédèrent à cet office, et après, Plandris étant mort par delà les monts, Charles le Grand donna le comté de Looz à Ogier qui fut haut-voué le deuxième, car Plandris n'avait pas d'enfants, et après Ogier, ce furent les des Prez amis de Ogier qui ont tenu cette charge plus de deux cents ans par succession. »

Ici, se présente une contestation relativement à la succession des avoués de Hesbaye. D'après le manuscrit d'Aigremont, et d'après celui de Lexhy susmentionné, ce seraient les des Prez qui auraient tenu cette charge plus de deux cents ans par succession. Oger des Prez porta l'étendard de saint Lambert à la bataille de Duras (16 février 1129).

Les dits des Prez se disaient comtes de Huy, et Jean d'Outremeuse (qui en était) fait remonter la famille des Prez au XI^e siècle. Le premier serait un Ogier des Prez, chevalier et haut-voué de Liège, vivant l'an 1096. La charge de haut-voué de Liège, était un privilège spécial de droit dans cette famille. C'était le haut-voué qui portait l'étendard de saint Lambert ou gonfanon. Celui-ci était d'étoffe rouge, attaché à une lance surmontée d'une croix, nichée de saint Antoine à laquelle pendait une sonnette pour inviter les clercs et le peuple armé, à le suivre. Il était conservé dans la cathédrale, et quand il s'agissait de le porter dans les guerres, pour la défense de l'église et du pays, le voué de Hesbaye se rendait à la cathédrale, où il était habillé de blanc, sous la grande couronne de cette église; puis, il était conduit sur le marché, où il montait un cheval blanc, et il jurait de défendre le dit étendard au prix de sa vie.

C'est l'empereur Charlemagne qui avait donné cet étendard à la cité de Liège.

Il parut, pour la dernière fois, à la bataille de Brusthem (1467). Le vaillant sire de Berlo qui le portait, put néanmoins le sauver, et vint le remettre brisé et déchiré dans la cathédrale. « Ce fut la dernière fois, » dit Villenfagne, « qu'on fit usage » de ce fameux étendard, conservé avec soin depuis des siècles. Il disparut l'année suivante sous les débris de la cité de Liège. »

Reprenons maintenant la suite des des Prez, seigneurs d'Aigremont. Ils portaient lozangé d'argent et d'azur, au chef de gueule.

Le premier Ogier des Prez aurait eu pour successeurs Wéry des Prez, et ensuite Thierry des Prez qui vivait en 1169 et mourut en 1209 ?

Au contraire, suivant Ernst l'avoué de Hesbaye était en 1207 Louis qui mourut en 1207, ne laissant qu'une fille qui porta, par son mariage, la haute-vouerie à son époux Frédéric de Limbourg qui mourut un peu avant la bataille de Stoppes, ne laissant que deux filles en bas-âge. Ce fut pour ce motif que l'étendard de saint Lambert y fut porté par Raes de Walcourt, allié aussi à la famille des des Prez, d'après certaines chroniques.

Il y a donc divergence, entre les historiens, concernant la suite des avoués de Hesbaye de la maison de Limbourg, jusqu'à l'avènement de Louis d'Agimont de la famille de Looz qui obtint la haute vouerie par son mariage avec la dernière Limbourg d'Aigremont. De ce mariage, il ne resta qu'une fille Marie, des comtes de Looz qui épousa Everard, comte de la Marck et d'Arenberg.

C'est ainsi que cette branche des la Marck devint seigneur d'Aigremont et haut-voué de Hesbaye. Cet Everard était le frère du prince-évêque Englebert de la Marck.

Un de ses fils, nommé comme lui, Everard de la Marck et d'Arenberg, seigneur de Neufchâteau en Ardenne et de Lumay, hérita de la haute-vouerie de Hesbaye et de la seigneurie d'Aigremont qu'il releva en 1370. Il épousa Marie de Brackmont en Bretagne et en eut un fils: Jean de la Marck qui épousa Anne de Vernembourg dans l'Eiffel. Son relief féodal est de 1464.

Ils eurent plusieurs fils, et entre autres: Guillaume, comte de la Marck et d'Arenberg, seigneur de Lumay et d'Aigremont, et haut-voué de Hesbaye. C'est le célèbre sanglier des Ardennes. Il épousa Jeanne de Schonhove, de la maison d'Arschot, qualifiée haute-voueresse de Hesbaye en 1489, après la mort de son époux survenue en 1484.

Guillaume de la Marck exerça une grande influence dans les affaires politiques de son temps. Il serait trop long de rapporter ici sa vie agitée, mais nous dirons ce qui concerne la destruction de son château d'Aigremont.

Guillaume de la Marck avait fait assassiner, en plein jour, le vicaire général de Liège, au moment où il sortait de l'église Notre-Dame, à Saint-Trond, en présence de l'évêque Louis de Bourbon. Cet événement frappa la ville de stupeur, et Guillaume dut se hâter de fuir pour aller s'enfermer dans sa forteresse d'Aigremont. L'évêque, de son côté, rassembla des forces à la hâte, et alla l'attaquer dans son repaire; Guillaume qui n'était pas préparé, dut abandonner son château, lequel fut emporté et démantelé. Ses ruines sont encore visibles dans le voisinage du château actuel.

Quant à Guillaume, il périt honteusement à Maestricht en 1484, où il fut décapité, sur la place Saint-Servais, après une vie de crimes et de trahisons. Son fils Jean de la Marck hérita des seigneuries de Lumay, d'Aigremont et de Seraing-le-Château, fut haut-voué de Hesbaye et en fit relief en 1506. Il épousa Marguerite de Ronckelle, laquelle devenue veuve en 1534, releva les dites seigneuries pour les convenances de mariage de son fils Jean avec Marguerite de Wassenaer.

Cependant les enfants de ces derniers ne conservèrent pas la seigneurie d'Aigremont, ni la haute vouerie qui passèrent à leur grand-oncle: Robert de la Marck et d'Arenberg, frère du sanglier des Ardennes, qui épousa Mechtilde de Montfort, d'où un fils: Robert, comte de la Marck et d'Arenberg, seigneur d'Aigremont, Awirs et dépendances, haut voué de Hesbaye qui épousa Walburge d'Egmont. Il fit relief en 1542 et mourut sans laisser postérité.

La seigneurie passa à sa soeur Marguerite, comtesse de la Marck, qui épousa Jean de Ligne, seigneur de Barbanson. Devenue veuve, elle obtint de Rodolphe II, empereur d'Allemagne, l'an 1590, un diplôme donné à Prague, érigeant la seigneurie d'Aigremont en comté du Saint-Empire. Ce diplôme repose aux archives d'Aigremont, ainsi qu'un record, touchant les droits et devoirs du haut-voué de Hesbaye du 6 octobre 1321, pièce munie de soixante-un sceaux.

A Marguerite de la Marck ci-haut, succéda son fils: Robert de Ligne d'Arenberg, comte d'Aigremont et de Barbanson, né en 1564 et mort en 1614. Il épousa Claudine, fille de Jean-Philippe, wild et rhingrave de Daun et de Kirbourg, comte de Salm, d'où un fils: Albert de Ligne d'Arenberg, créé duc et prince de Barbanson par lettres de l'empereur Ferdinand (1644), comte d'Aigremont et de la Roche, né en 1600, fut gouverneur de Namur et chevalier de la Toison d'or.

Il épousa Marie de Barbanson et mourut en 1674.

L'un de ses fils, Jacques d'Aigremont, se noya par accident dans la Meuse.

L'autre, Octaze-Ignace d'Arenberg, duc et prince de Barbanson, comte d'Aigremont et de la Roche, né en 1640, fut gouverneur de Namur et y soutint le siège de 1692 par Louis XIV. Il fut tué à la bataille de Neerwinden (29 juillet 1693). Il ne laissa que des filles.

Mais déjà en 1640, son père Albert de Ligne avait engagé la terre d'Aigremont, qui fut saisie plus tard par les seigneurs Lefèvre et Nivolara de Liège, qui en ont joui quelque temps.

Puis, le seigneur Mathias de Graty, bourgmestre de Liège en 1665, 1672 et 1684, acquit la dite seigneurie d'Aigremont avec la haute-vouerie et toutes les dépendances. Il ne put remplir ses obligations, et on fut obligé de saisir de nouveau.

Aigremont passa ensuite dans la famille de Clercx; ce fut en 1715: Mathias Clercx, licencié ès-lois à Rheims, chanoine tréfoncier de Saint-Lambert, grand écolâtre, etc., avait racheté les différentes créances hypothéquées sur la seigneurie d'Aigremont, et se mit en possession des dits biens.

La famille de Clercx est originaire de Hasselt (Recueil héraldique de Loyens).

A l'époque de l'acquisition d'Aigremont par le grand écolâtre Clercx, le château était bâti à la gothique, et était fort délabré, depuis le démantèlement de la forteresse par l'évêque Louis de Bourbon, comme nous l'avons vu plus haut. Louis Abry indique qu'il y avait à côté, un terrain convenable, pour le rebâtir à la moderne. C'est ce qui fut fait par le nouvel acquéreur, Mathias Clercx, qui jeta les fondements du nouveau château en 1717. Un beau portrait de Mathias Clercx orne la cheminée du grand salon d'Aigremont.

Disons un mot des tapisseries célèbres qui ornent la grande salle du château. Elles furent exécutées en 1725 par Urbain Leyniers, d'après des tableaux de Teniers. Elles consistaient en neuf tentures dont quatre existent encore aujourd'hui: le festin des paysans, le ménage des paysans, l'hiver et la chasse. La beauté de ces quatre hautes-lisses fait regretter la perte des cinq autres qui furent détruites par les républicains français à la fin du siècle dernier.

L'écolâtre Clercx mourut au château d'Aigremont le 12 août 1744 et fut inhumé à Saint-Lambert à Liège.

Il légua les seigneuries de Fexhe et de Streel à son petit-neveu Jean-Mathias de Sarolea de Cheratte, et la seigneurie d'Aigremont et la haute- vouerie de Hesbaye à son neveu Jean-Guillaume Clercx, seigneur d'Aigremont et de Waroux, dont le petit-fils Jean-Michel de Clercx de Waroux épousa sa cousine germaine de Clercx d'Aigremont.

C'est leur second fils M. Victor de Clercx d'Aigremont qui possède actuellement le domaine d'Aigremont. Les armes des de Clercx sont d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée d'or, lampassée de gueule. Cimier: un vol de sable.

Article IV. Chokier.

Chokier est une commune du canton de Hollogne-Aux-Pierres de 921 habitants et d'une superficie de 143 hectares, à trois lieue Sud-Ouest de Liège, sur la rive gauche de la Meuse et à un kilomètre de la station de Flémalle-Haute.

Elle comprend quelques hameaux isolés: *Lalore*, et *Othet-le-Bois*, et s'en est adjoint, en dernier lieu, quelques-uns: *Trokay*, *Usinamage*, *Tesnir* et *la Crâne*, faisant ci-avant partie de la commune de HorionHozémont.

Chokier est un très joli bourg, consistant principalement en un beau quai longeant la Meuse, et bordé de belles maisons et villas, entourées de jolis jardins, le tout adossé contre la montagne aux flancs déchirés et abruptes, au sommet de laquelle domine le château.

On remarque à l'extrémité du village vers la Basse-Awirs, une ancienne construction avec tour, nommée Tour anne Palate; c'est un ancien alleu, figurant dans l'ouvrage des *Seigneuries allodiales* de St. Bormans, sous le nom de *Thour Madame Pollard à Chokier*.

L'église de Chokier, au pied de la montagne, est dédiée à saint Marcellin. C'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont et à la collation du seigneur de Chokier et de l'abbesse d'Awirs. Ce n'était primitivement qu'une chapelle dépendante de l'église des Awirs. Elle en fut détachée et érigée en paroisse, en 1572, par le prince-évêque de Bavière. Elle a été rebâtie en 1720 dans le style de la renaissance. Elle possède le corps de son patron: saint Marcellin, et celui de saint Vincent d'Espagne qui lui a été donné par un comte de Berlo, général en Espagne.

« Rien de plus beau, ni de plus hardi que la position du chateau de Chokier; assis sur la faîte d'un rocher qui surplombe la Meuse, il domine aussi la route de Liège à Namur qui A dû se frayer un passage dans le pied du rocher. Des terrasses du château, on découvre un horizon splendide et immense. A perte de vue, s'étagent en s'entremêlant, des terres cultivées, des collines boisées, des rochers dénudés, le tout parsemé de villages, de châteaux et surtout des innombrables cheminées des établissements industriels qui couvrent les bords du fleuve ¹(1). »

Chokier se trouve cité pour la première fois dans une charte de 1086, sous la forme *Calcharia*, mot qui vient probablement de *Calcharius*, four à chaux². On trouve dans une bulle confirmative d'Innocent IV, un endroit désigné sous le nom de Jokires³. Serait-ce Chokier ?

La seigneurie de Chokier était un fief relevant de la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye Elle était au XIIe siècle le domaine de la famille des *Rulant de Hozémont*. *Jean de Rulant, seigneur et châtelain de Hozémont et de Chokier*, est le dernier descendant de ces premiers seigneurs de Chokier. Il était sénéchal du comté de Looz, mourut en juin 1303, et fut inhumé dans l'église de Chokier. Sa pierre tumulaire porte l'épithaphe:

Chi gist messire Jehans de Hosémont chevalier qui trespasat l'an de grace MCCCIII le lundi devant la saint Johan Baptiste.

(Collection chanoine Henrotte),

Il laissa ce domaine à sa fille unique qui épousa *Jean Surlet*, chevalier, grand bailli de Hesbaye qui mourut en 1347, laissant Chokier à son fils Adam de Chokier, qui fut le premier de la maison de Surlet qui prit le surnom de Chokier d'après sa seigneurie, et c'est de lui que sont sortis les Chokier qui ont conservé les armes et surnom de Surlet, s'appelant indifféremment *de Chokier*, *de Surlet de Chokier* ou *de Chokier de Surlet*. Cet Adam de Chokier fut un de ceux qui comparurent à l'acte de réformation des douze juges des familles, l'an 1372, où il est nommé Adam de Hozémont, seigneur de Chokier.

Il eut deux fils: *Jean l'aîné*, en qui se perpétua la famille des Surlet de Chokier, et *Radulphe le cadet*, qui eut la seigneurie de Chokier. Celle-ci resta dans sa postérité jusqu'au commencement du XVIe siècle, où il ne restait qu'une fille *Catherine de Surlet de Chokier*, dernière de sa branche et qui porta Chokier à son époux *Erard de Berlaymont*, dit *de Floyon*.

Le fils de celui-ci, nommé Georges, qui avait épousé Marie de Senzeilles, mourut sans descendant avant 1582 et laissa Chokier à sa femme qui épousa en secondes noces, *Paul de Stor d'Orsdracht*. Ce dernier était encore seigneur de Chokier en 1592.

Nous ignorons comment la seigneurie passa à la fin du XVIe siècle à un seigneur italien *Jacques de Barbatiano, comte de Bellejoyeuse*, qui figure en 1600 à l'État-noble de Liège, comme seigneur de Chokier. Il en fit le relief en 1632 devant la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye.

Cinq ans après, en 1637, un relief fut fait également par *Paul, baron de Berlo*, qui prétendait avoir des droits à cette seigneurie. Un procès s'ensuivit et se termina en faveur du baron de Berlo, qui put

1 de Damseaux, Châteaux de Belgique.

2 Grandgagnage, Vocabulaire des anciens noms de la Belgique orientale.

3 Ibidem.

enfin, mais non sans difficulté, prendre possession de Chokier. Il tenait probablement ses droits de sa femme, Marie de Lafontaine, dont la mère était une Stor d'Orsdracht.

Le château de Chokier se maintint dans la famille des *comtes de Berlo* jusqu'à la révolution française. Il passa sous l'empire au *général Loison*, qui le laissa à sa fille *Marie-Louise comtesse Loison*, qui épousa le *baron Alexandre-Nicolas de Serdobin*. Elle vendit Chokier en 1865 à M. *Michel de Clercx*, propriétaire du château d'Aigremont. A son décès, le château de Chokier fut attribué en partage à sa fille, qui épousa M. de Pierpont et mourut sans enfants. Chokier doit faire retour à la famille de Clercx d'Aigremont après le décès de M. de Pierpont.

Le château de Chokier fut assiégé à différentes époques, mais presque toujours sans succès. Cependant, à la fin du XIV^e siècle, la forteresse fut prise et brûlée par les Hutois, lors de leurs démêlés avec Engelbert de la Marck.

Le château actuel remplace un château-fort, dont les constructions faisaient corps avec le rocher à pic; elles en étaient en quelque sorte le prolongement. Ce château existait encore lors de la publication des *Délices du pays de Liège* qui en donne un dessin. C'était probablement le château qui avait remplacé celui qui avait été détruit par les Hutois à la fin XIV^e siècle.

Ne terminons pas cet article sans rappeler que le

<< *Czar Pierre le Grand* arriva à Chokier le 27 juin 1717, vers 9 heures du matin. Il venait de Namur en bateau et avait logé la nuit du 26 au 27 dans son bateau, entre l'abbaye de Flône et le village d'Engis. Il fut complimenté en latin, à son arrivée à Chokier, au nom du magistrat par le bourgmestre de la Naye qui, avec les autres députés du Conseil, suivit le bateau de ce monarque, escorté de plusieurs autres remplis de trompettes, timbales, hautbois, cors de chasse et autres instruments de joie qui faisaient retentir les airs d'un agréable concert⁴. »

Chokier fut encore honoré, au commencement de ce siècle, de la présence d'un autre grand empereur, *Napoléon Ier* qui logea au château de Chokier chez le général Loison.

Enfin, c'est à Chokier que le *célèbre docteur Schmerling* fit en 1829 la découverte de la première grotte, ou plutôt de la première excavation à ossements qui fut connue en Belgique⁵.

C'est aussi à Chokier que notre *illustre géologue Dumont* fit sa belle découverte relative au plissement des roches; il rédigea un Mémoire⁶ qui fut couronné par l'Académie royale de Belgique et fut honoré en 1840, à Londres, de la médaille d'or de Wollaston .

Article V. Flémalle-Grande.

Commune du canton de Hologne-aux-Pierres, de 4,480 habitants et d'une superficie de 410 hectares, située sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue trois quarts de Liège.

Ce village se trouve dans un joli vallon et les hameaux sont entrecoupés de collines. L'industrie houillère est très développée dans cette commune.

L'église de Flémalle, dédiée à saint Jean-Baptiste, était une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du commandeur de Villers-le-Temple.

Elle vient d'être reconstruite en style gothique, et dans de vastes dimensions.

L'ancienne église, démolie il y a quelques années, n'avait d'abord été qu'une simple chapelle, dédiée à sainte Marie et presque contiguë au château. D'après les chroniques, elle devait avoir été bâtie en 807 par Zwentibold, roi de Lotharingie, et fils de l'empereur Arnould, à la sollicitation de sainte Relinde, sa fille, qui y mena une vie solitaire dans une petite cellule, joignant l'église, et où elle finit ses jours: « Fertur etiam Sancta Virgo Relendis, filia fuisse dicti regis, quæ solitariam vitam cupiens, à claustro ad

⁴ Extrait de Loyens, Recueil héraldique.

⁵ Biographie liégeoise, par le comte Bec-de-Lièvre, t. II.

⁶ Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège.

recluserium in ecclesia beatæ Mariæ de Flemalia se transtulit, in qua miraculis coruscans in dicta ecclesia in Domino feliciter requiescit. »

M. De Jace, professeur à l'université de Liège, né à Flémalle d'une ancienne famille de cette localité, décrit ainsi la dernière église qui vient d'être démolie: « Elle était pittoresque la vieille église de Flémalle, dont le nartex en style roman, bâti en 872 par sainte Relinde, fille du roi Zwentibold, s'était successivement flanqué d'une chapelle gothique, d'un chœur renaissance et d'une contre-nef moderne. A l'intérieur, les plafonds recouverts de madriers de chêne, découpés en caissons, représentaient dans une série de blasons, les armes du seigneur, des mambours et des bons bourgeois de la paroisse, et le chœur était dallé de splendides pierres tombales, sous lesquelles dormaient de leur dernier sommeil, les anciens chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le curé était et se dénommait pasteur des deux Flémalle. La cure de Flémalle relevait de l'ordre de Malte et eut à sa tête des prêtres distingués, entre autres l'ancien aumônier et prédicateur de son Altesse Royale Madame la duchesse d'Orléans, Edmond Breuché de la Croix, qui vivait au milieu du XVIII^e siècle. Il est l'auteur de poésies assez remarquables, et le fondateur d'une pension de jeunes nobles établie à Flémalle, dont les statuts curieux ont été imprimés en 1653. »

Voici, d'après la Biographie liégeoise du comte de Bec-de-Lièvre, quelques renseignements sur le curé Breuché de la Croix:

« Il était d'une naissance distinguée, parcourut une partie de l'Italie et occupa un emploi honorable auprès d'un souverain qu'il quitta sans en dire le motif. »

J'emprunterai à ses poésies, celles qu'il consacra à la description de Flémalle:

Agréable séjour, objet de mes désirs,
Remède de mes maux, source de mes plaisirs,
Beaux rivages de Meuse, où la bonté divine
Me veut faire cueillir des roses sans épines,
Où séparé des cours, et loin de leurs dangers,

Il oublie les malheurs qu'il a éprouvés, en contemplant Flémalle:

Que j'aime vos vallons, que j'aime vos coteaux !
Que je prends de plaisirs le long de vos ruisseaux !
Que le tremblant émail de vos larges prairies
Entretient à souhait mes douces rêveries !
Que j'aime la fraîcheur de ces sombres bocages !
Que ces champs à mes yeux étalent de beautés,
Et qu'ils effacent bien l'orgueil de nos cités!

Et dans un autre genre, admirons ce quatrain:

Ne demandez à Dieu, ni gloire, ni richesse,
Ni les biens dont l'éclat rend le peuple étonné;
Mais pour vivre en chrétien, demandez la sagesse:
Avec un don si saint, tout vous sera donné.

Abordons maintenant l'histoire de la seigneurie des deux Flémalle.

En 1173, noble Dame Gleila et son fils Lambert firent donation de la dîme et de l'alleu de Flémalle aux frères hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En 1205, le chevalier Daniel de Flémalle, probablement le commandeur de la maison, donna la dîme et le droit de collation de l'église à l'abbaye de Saint-Laurent.

Mais un siècle plus tard, en 1304, ce monastère vendit au commandeur de Flémalle, soixante bonniers de terre, le quart de la dîme et le patronage de l'église.

La même année, Jean, commandeur de l'Hôpital d'Outremer à Flémalle, releva ces différents biens en fief de l'évêque de Liège, comme on peut le voir au livre des chartes de Saint-Lambert. C'est dans cet hôpital que Guillaume le Champion, fils de Nicolas de la Heyd, de Flémalle, prit le manteau de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

On voyait dans l'ancienne église, des pierres tombales recouvrant des templiers et des chevaliers de Malte. Ce qui fait supposer que ces deux ordres militaires ont successivement possédé cet ancien temple.

On remarquait aussi dans la chapelle de Flémalle Grande la sépulture de Jean de Haultepenne avec l'épithaphe suivante:

Icy devant repose le corps de noble homme Jean de Haultepenne, en son temps capitaine d'une compagnie d'infanterie au voyage de France en bataille de Montonleir et est décédé le ... l'an 16...

Priez Dieu pour luy.

(Collection chanoine Henrotte).

En vertu de la donation de 1173 ci-haut, le commandeur avait certainement acquis des droits sur une partie de Flémalle. Toutefois Flémalle avait aussi des seigneurs temporels qui possédaient le château. Nous ignorons quels étaient les droits respectifs de l'un et de l'autre.

Rappelons d'abord ici l'extrait du Père Bouille, cité au paragraphe de Lexhy plus haut, où il est question d'un chevalier Ghuys, seigneur de Flémalle, qui fonda en 969 deux paroisses à Liège.

Le premier seigneur de Flémalle cité dans d'Hemricourt est Makaïre de la Heyd de Flémalle, qui épousa la fille aînée de Gérard Rulant de Hozémont. C'était un valeureux chevalier qui s'en alla combattre Outremer avec le comte de Looz. Pendant ce temps, il avait négligé ses affaires et perdu son domaine de la Heyd en Condroz. Aussi, de retour à Flémalle, il voulut néanmoins conserver son surnom de la Heyd, et pour ce motif il fit bâtir à Flémalle, sur la part de l'héritage de sa femme qui était une Rulant de Hozémont, une tour environnée de bons fossés qu'il nomma la Heyd, et qui subsistait encore du temps de d'Hemricourt.

Son fils Guillaume de Flémalle changea ses armoiries et commença à porter d'argent au sautoir de gueules, à cause de sa mère, une Rulant de Hozémont. Tous les autres sortis de Hozémont portaient d'or au sautoir de gueules, de sorte qu'il n'y a que cette seule branche de Hozémont qui porte l'écu d'argent.

Il eut trois fils qui sont connus sous le nom des trois frères de Flémalle. qui furent tués à la bataille de Loncin (1298, guerre des Awans et des Waroux).

« La veuve du plus jeune était fort courroucée et affligée de la mort de son mari, qui lui avait laissé quatre très beaux enfants. Elle recourut à son neveu Guillaume Cossen, chevalier bien fait, fort et hardi, et fit tant, par ses pleurs et ses larmes, qu'elle lui fit entreprendre la vengeance de la mort de son mari.

Ce Cossen demeurait en Vivegnis, près Liège, en dessous des vignes, en un lieu nommé Beauvegnis, dans une maison basse, mais il y avait bonne eau à l'entour, et un pont-levis, et il avait quantité d'amis à Liège. Il avait appris qu'il y avait à Fragnée, au-dessus d'Avroy, trois frères du lignage de Sclessin, dont l'un, Warnier, s'était vanté d'avoir tué le damoiseau de Flémalle, à la bataille de Loncin. Ces trois frères de Sclessin demeurèrent dans une tour forte en bois, et ils étaient hardis et entreprenants, ce qui ne rassurait pas trop Messire Cossen. Aussi ce dernier s'adressa à son cousin Thomas d'Hemricourt, qui était marchand de vins, et avait beaucoup de connaissances. Il le pria de l'aider à venger ses oncles, ce à quoi il était tenu par le sang et le lignage. En effet Thomas d'Hemricourt était fils de Damoiselle Clémence, cousine germaine des trois frères de Flémalle tués à Loncin.

Ce Thomas était un homme puissant de corps et réputé comme sage et de bon conseil. Mais il répondit à Guillaume Cossen qu'étant marchand, il ne pouvait laisser son commerce pour entrer dans ces guerres. Il lui offrait néanmoins de l'aider de ses bons conseils. Cette réponse ne plut guère à Guillaume Cossen qui se mit en colère, et lui dit que son grand corps et sa grande force étaient bien mal employés, puisque ses amis et parents ne pouvaient en tirer profit, et il le semonça si bien qu'il finit par l'attirer dans son parti. Il obtint encore plus, car il lui fit quitter les armes d'Hemricourt pour prendre celles de Hozémont à l'écu d'argent à une rature de sable. C'était d'ailleurs l'usage de prendre les armes de la branche parente qu'on allait venger.

Thomas d'Hemricourt ayant ainsi pris parti dans la guerre, dit à Guillaume Cossen qu'il connaissait deux frères à Liège du lignage de Flémalle, qui étaient forts, hardis, entreprenants, bons nayveurs (bateliers ?) et bons arbalétriers. Comme ils n'étaient pas riches, il croyait qu'on pouvait les avoir facilement. On les fit venir, et il fut convenu qu'ils appareilleraient de nuit un bateau sur la Meuse, au vivier au bout de Souverain-Pont, bateau dans lequel entreraient bien armés de leurs arbalètes, Guillaume Cossen et Thomas d'Hemricourt avec une douzaine de leurs amis.

Cela étant, on devait les conduire sûrement jusqu'à Fragnée, ce qui fut fait. Ils sortirent alors du bateau et se rendirent à la tour des frères de Sclessin. Arrivés là, ils taillèrent et coupèrent les poteaux des angles, et la tour s'écroula. L'un des trois frères de Sclessin put s'enfuir, et les deux autres furent tués. Le troisième échappé fut tué trois semaines après, dans la cuisine de l'abbé de Saint-Gilles, où il se croyait bien en sûreté. »

Cette vengeance de la mort des trois frères de Flémalle et la destruction de la tour de Fragnée est l'un des nombreux épisodes intéressants de la guerre des Awans et des Waroux. C'est pourquoi nous l'avons rapporté ici, en suivant pas à pas le récit de Jacques d'Hemricourt.

Le plus jeune des trois frères de Flémalle, Henri le Damoiseau avait un fils nommé Beauquin qui épousa Elisabeth de Horion et mourut en 1365.

De ce mariage étaient nés deux enfants: un fils, Guillaume, seigneur de Flemalle, qui mourut sans enfant, et une fille qui épousa Jacques de la Rochette de Fléron. Le fils de ces derniers, Jean de la Rochette, obtint la seigneurie de Flémalle et épousa, en 1436, Alide de Lexhy.

La seigneurie de Flémalle passa ensuite en diverses mains, et enfin à Jean de Loncin et à Marguerite de Poulseur (1496), sa femme, dans la descendance desquels elle resta plus de deux cents ans.

En 1715, elle passa à la maison de Cartier qui fit reconstruire le château tel que nous le voyons aujourd'hui.

Les Délices du pays de Liège en donnent un dessin et une description. Le corps du château consiste en un gros pavillon flanqué de quatre grandes tours qui font un bel effet.

Il vint plus tard en possession des hospices civils de Liège qui l'échangèrent contre d'autres propriétés avec le baron de Thiriart de Mutzhagen. Sa fille unique épousa M. le chevalier de Harlez de Deulin, en la possession duquel il est encore aujourd'hui.

Article VI. Flémalle-Haute.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, dé 2,792 habitants et d'une superficie de 405 hectares, à deux lieues en amont de Liège, sur la rive gauche de la Meuse.

C'est une station importante de la ligne Liège-Namur, et le point de jonction des deux lignes Guillemins-Flémalle et Longdoz-Flémalle.

Cette commune, nommée aussi anciennement Flémalle-la-Petite comprend divers hameaux: Chaffour, Penne de Mont, où vient d'être construit l'un des forts de la Meuse, les Trixhes, avec une petite chapelle de la sainte Vierge, fort vénérée dans les environs; cette chapelle avoisine l'endroit dit les Roches, recouvert de débris d'anciennes alunières. De ce plateau élevé, surmontant presque à pic la station de Flémalle, on jouit d'une vue splendide, s'étendant du bassin de Seraing, avec ses innombrables cheminées d'usine, jusqu'à Hermalle-sous-Huy. C'est, avec la terrasse du château de Chokier et celle d'Aigremont, les trois points de vue, entre Liège et Huy, qui offrent le plus beau coup d'oeil sur la Meuse.

L'église de Flémalle-Haute est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du chapitre de Saint-Pierre à Liège et filiale de celle de Flémalle-Grande dont elle a été détachée en 1762. L'église actuelle date de 1717. La tour est plus ancienne et a été réparée en 1830.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit plus haut à l'article de Flémalle-Grande, les deux Flémalle n'en formant qu'une autrefois.

Nous signalerons seulement deux faits archéologiques intéressants:

1° La découverte d'un diplôme militaire de Trajan, des premières années du second siècle, qui y fut trouvé en 1880, sur le bord d'une île de la Meuse, au milieu de décombres provenant de travaux de dragage. Il est maintenant déposé au musée de l'Institut archéologique liégeois. C'est une petite plaque de bronze, portant une inscription latine, qui n'est rien moins que l'expédition d'une loi de congé militaire délivré à un vétéran tungre retourné dans son pays, après avoir obtenu son congé de l'armée de la Britannia sous l'empereur Trajan.

On sait que les vétérans des armées romaines, qui revenaient dans leur lieu d'origine, y faisaient souvent élever de belles villas, où ils passaient le reste de leurs jours, formant ainsi autant de centres, autour desquels se groupait la population du pays, esclaves, ouvriers agricoles et leur famille.

Le vétéran tungre, auquel avait été délivré ce diplôme, habitait probablement Flémalle, et ce fut lors de la destruction de sa villa, que son diplôme en bronze fut jeté dans la Meuse et conservé jusqu'à nos jours.

2° La découverte d'une pierre d'autel payen. L'hypothèse de l'existence d'une villa romaine ou belgo-romaine, à Flémalle, est encore confirmée par la découverte au même Flémalle, d'une pierre d'autel, portant une inscription romaine importante, qui ne nous a été conservée d'une manière incomplète, que par un manuscrit, dit de Wachtendonck, qui appartenait au siècle dernier, au baron de Crassier, célèbre antiquaire à Liège.

La pierre d'autel a été détruite à la fin du XVI^e siècle. Jean de Loncin, seigneur de Flémalle-Grande, dont il a été question plus haut, fit construire à cette époque une grange, où entrèrent comme matériaux les fragments de la pierre brisée par des ouvriers ignorants.

Voici l'inscription de cette pierre:

I. O. M.
...IVNONI MINERVAE DI...
...II N FLVMINIS MOSA...
...SC S DIAN...
...ONIA II IIIIICIS...
...II OS IIA... OI...
...M FVSCIANO III SIINO...

On l'a expliquée comme suit:

JOVI Optimo Maximo.
Junoni, Minerva, Dianae
numini fluminis Mosae

pro salute Antoniae coujugis
(xubens votum s I o I lvit merito
Fusciano II et Silano (consulibus)

Il en résulterait que la Meuse partageait, avec le Rhin et le Danube, l'honneur d'avoir été divinisée, et que cet autel était élevé à cette déesse la Meuse, numini fluminis Mosae, l'an 188 (date des consuls) par deux époux dont le nom seul de la femme Antonia a été conservé.

Le château de Flémalle-Haute, longeant la grande route de Liège à Namur est d'un dessin gracieux. Sa façade flanquée de deux tours élevées et surmontées de clochers élégants, est séparée de la route par un fossé plein d'eau, traversé par un pont devant la porte d'entrée. Il appartenait en 1740 à Mme la douairière de Bonhomme dans la famille de laquelle il est resté jusqu'au milieu du XIXe siècle, où il a passé dans celle de Crassier, et ensuite à M. de Pierpont.

Terminons en rappelant que Flémalle-Haute a été la demeure du célèbre peintre liégeois, Bertholet de Flémalle, et que ce fut le lieu du décès de Jean-Arnold Barrett, évêque de Namur.

Article VII. Saint-Georges.

Commune du canton de Jehay-Bodegnée, de 5,925 habitants et d'une superficie de 2,045 hectares, à trois lieues de Huy et à une lieue de la station d'Engis, ligne de Liège-Namur.

Elle comprend un grand nombre de hameaux, dont les principaux sont: Saint-Georges, chef-lieu avec église primaire; Dommartin, avec église paroissiale; la Mallieue, avec chapelle; Oulhaye, Stockay, avec église paroissiale; Sur-les-Bois, Tincelle, Warfée, Warfusée et Yernawe.

Cette commune, l'une des plus grandes de la Hesbaye, présente des sites fort différents. La partie supérieure, et en même temps la plus vaste, est située sur le plateau de la Hesbaye. Sa surface est plane ou légèrement ondulée. Le sol y est argileux et très fertile; au contraire, la partie de la commune avoisinant la Meuse, est sillonnée de profondes vallées, aux flancs escarpés, couverts de bois de haute futaie et taillis, ou bien présentant d'immenses et imposantes excavations de roches calcaires exploitées par l'industrie. Aussi ces montagnes renferment elles des roches de toute nature ou des minerais, donnant lieu à de nombreuses exploitations industrielles.

Hydrographie: quatre ruisseaux ont leurs sources dans la commune: 1° le ruisseau de Bailleuse qui prend sa source à Yernawe, longe Saint-Georges, Warfée et Sur-les-Bois, et se jette à la Gleixhe dans le ruisseau des Awirs; 2° l'Yerne qui a donné son nom au hameau de Yernawe, où il prend sa source également et se jette dans le Geer; 3° le ruisseau du Vieux-logis qui se jette dans la Meuse, à la Mallieue, et enfin 4° le ruisseau de Bobesse qui prend sa source à Saint-Georges et se jette dans le ruisseau de Hozémont à Loneux.

La commune de Saint-Georges comprend trois paroisses et possède trois églises, plus une chapelle à la Mallieue. ;

§ 1. EGLISE DE SAINT-GEORGES.

C'est une église primaire, dédiée à saint Georges, ancienne paroissiale du concile de Hozémont, et desservie actuellement par un curé-doyen et un vicaire. Elle était jadis à la collation du chapitre de Saint-Paul à Liège.

Nous manquons de documents pour fixer l'époque de la fondation de cette église, qui a donné plus tard son nom à la commune tout entière.

Nous la trouvons mentionnée déjà à la fin du XIIe siècle, sous l'évêque Albert de Cuyk. Ebalus, doyen de la collégiale de Saint-Paul fut témoin en 1188 à une charte de donation du presbytérat de l'église de Saint-Georges à la dite collégiale. L'église existait donc déjà, et son origine remonterait même au commencement du VIIe siècle, si on en croit la légende. Elle serait due à sainte Ode, qui, s'étant égarée dans les bois qui s'étendaient d'Amay vers le plateau de la Hesbaye, aurait fait voeu de faire bâtir une chapelle en l'honneur de saint Georges, patron de son église d'Amay, si elle pouvait sortir du labyrinthe de forêts où elle s'était engagée.

Sa prière ayant été exaucée, elle s'acquitta de son voeu et fit construire cette chapelle à l'endroit même où elle avait retrouvé son chemin.

Cette chapelle serait devenue plus tard l'église de Saint-Georges. La tour, toute en pierres de taille, est massive et paraît ancienne. La flèche du clocher est peu élevée. Le corps de l'église actuelle est moderne et date du XVIII^e siècle. Elle est à trois nefs, en style renaissance fort simple. On y remarque une statue polychrome ancienne de sainte Barbe, fort honorée par les ouvriers mineurs des environs.

Deux pierres sépulcrales sont à signaler: la première d'un ancien curé de la paroisse, sire Nicolas de Hausinbour qui fit édifier à ses dépens la chapelle où il repose, et qui mourut l'an 1624 (collection chanoine Henrotte) et la seconde, au fond d'une des nefs latérales, celle de Théodore-Joseph de Bavière et baron de Schagen, comte de Warfusée, mort le 24 mai 1706 à la bataille de Ramillies. Ses armes sculptées en pierre sont entourées de huit quartiers.

§ 2. EGLISE DE DOMMARTIN.

Cette église, dédiée à saint Martin, est bien située et domine tout le hameau. Elle vient d'être agrandie d'un transept et d'un chœur. L'intérieur est de style moderne et n'offre rien de remarquable.

§ 3. EGLISE DU STOCKAY.

Elle est dédiée à saint Emile, et a été bâtie par le comte Emile d'Oultremont, ancien ambassadeur du roi des Belges à Rome. C'est une église fort simple et sans style, comme le sont généralement toutes les églises rurales de ce pays, bâties dans la première moitié de ce siècle. Elle possède les corps de Saint Julien et de Sainte Aurélie. Celui de Saint Julien, découvert dans les catacombes de Saint Sébastien à Rome, le 13 mars 1835, fut apporté et déposé dans cette église, le 11 octobre 1840, avec la pierre qui fermait le tombeau du martyr dans les catacombes, et sur laquelle on lit bien distinctement le nom de Julianus. Le corps de sainte Aurélie, dont le pape fit présent à la famille d'Oultremont; fut transporté le 25 juillet 1841, du château de Warfusée à l'église de Stockay. Cette translation se fit par l'évêque de Gand, et le corps de la sainte a été déposé dans une belle châsse, à côté de l'autel.

La commune de Saint-Georges, ci-devant pays de Liège, est peu connue dans l'histoire de la principauté sous ce nom de Saint-Georges. C'est sous le nom de Warfusée, le berceau de la noblesse hesbignonne, et aussi sous celui de Dommartin. l'un de ses principaux hameaux, qu'elle figure si souvent dans les anciennes chroniques et dans l'histoire.

§ 4. CHATEAU DE WARFUSÉE.

Voici ce qu'en dit le docteur Bovy dans ses Promenades historiques: « Quittons la grande route pour gravir le chemin taillé dans les rochers d'Engis; nous voici au château de Warfusée qui doit être considéré comme l'un des plus importants de la principauté. Assis sur le plateau d'une éminence, qui se rapproche des hautes terres de la Hesbaye, nous pourrions nous y arrêter quelque temps pour examiner à loisir les paysages variés du Condroz. On y montre encore l'appartement tout meublé qu'occupait le prince-évêque d'Oultremont, décédé en 1771.

Ce château est bâti sur les anciennes fondations de celui qui fut le berceau de la noblesse hesbignonne. »

Ce dernier renseignement ne paraît pas exact, car il y a eu plusieurs châteaux successifs sur le même emplacement. Celui dont on voit la gravure, dans les Délices du pays de Liège et qui est le précédent du château actuel, n'était certes pas celui du XII^e siècle, et il est vraisemblable qu'il y en a eu plus de trois sur le même emplacement.

Warfusée paraît pour la première fois dans l'histoire, dans le Miroir des nobles de Hesbaye. C'est même le premier nom de terre qui figure dans cet antique document.

Voici ce que nous y lisons: « Au temps que Henri IV de ce nom était empereur des Romains, et Obert, évêque de Liège successeur de Henri le paisible (c'était l'an de la nativité de Notre-Seigneur 1102) il y avait un chevalier nommé Otto, demeurant dans la Hesbaye, qui était seigneur de la terre de Warfusée, homme prudent et sage, brave de sa personne et fort riche, qui se donnait tout entier et de toute manière, à l'exercice des armes Il portait l'écusson de gueules semé de fleurs de lys d'argent.

Il eut deux fils: Raes et Libert. Raes, l'ainé, prit la profession des armes, dont il s'acquitta dignement, et son cadet Libert se destinait à l'église.

Mais Raes étant mort peu après son père Otto, le second fils, Libert Suréal, resté seul, quitta ses études religieuses, se fit chevalier et acquit de grands héritages. Il avait beaucoup d'esprit, et aimait passionnément l'honneur et la gloire.

Il y avait alors à Awirs, un chevalier nommé Michel, seigneur de Hermalle, d'Awirs, de Chaumont, d'Engy, qui avait un fils nommé Hugues, marié avantageusement à la soeur du comte de Hozémont, portant vairé d'argent et d'azur, dont issu une fille nommée Agnès. Elle fut recherchée en mariage par Libert de Warfusée qui était son proche voisin. Par ce mariage, ils réunirent de si grands biens et grands héritages qu'ils purent acquérir ensemble les villages et seigneuries de Geneffe, de Limont, de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Lonchin, etc.

Ils n'eurent qu'une fille nomme Alix de Warfusée; sa mère vint à mourir dans la fleur de l'âge, et son père faillit en mourir de chagrin, mais consolé par son aimable fille Alix, il renonça à la profession des armes, et se fit prêtre, tout en conservant son ancien train de maison. Il célébrait la messe tous les jours dans la chapelle de son château de Warfusée, et prit un soin tout particulier pour faire élever sa fille dignement, selon sa condition. Elle fut si bien instruite et si vertueuse qu'il eut été difficile de rencontrer alors sa pareille. Mais ce qui donnait encore plus de lustre à ses rares qualités, c'était sa beauté merveilleuse et la bonne grâce qu'elle avait à tout ce qu'elle voulait faire.

Or, en ce temps là, vivait à Huy un illustre chevalier, nommé Raes à la barbe, frère du comte de Dammartin en Gaule, qui portait en son écu, un gonfanon à trois pendants, et au-dessus trois annelets. Ce messire Raes à la barbe, pour une cause restée inconnue, avait encouru la disgrâce de Philippe, roi de France, ce qui l'obligea à quitter le royaume. Il s'en vint à Huy, où il séjourna, faisant un grand train, ayant quantité de chasseurs, d'oiseaux et de fauconniers. La chasse et la pêche étaient ses divertissements ordinaires.

Un jour qu'il était sur la terre de Warfusée, après avoir chassé toute la matinée, il entendit, approchant de midi, la clochette qui annonce l'élévation; il dirigea aussitôt son cheval vers la chapelle du château, pour aller y entendre le reste de la messe. Arrivé devant la porte, il mit pied à terre et entra dans la chapelle. L'aumônier n'avait pas encore fini la messe, et le seigneur de Warfusée était sur son prie-Dieu, avec le respect et la dévotion que le lieu demandait. Il avait cependant remarqué l'entrée de ce chevalier, et après la messe, il le pria de lui faire l'honneur de dîner avec lui; ce qu'il accepta volontiers. On le conduisit dans la salle du château où il fut bien accueilli par la belle Alix; ils dînèrent assis l'un à côté de l'autre, et la journée se passa dans la joie et les plaisirs.

Messire Raes fut invité à revenir et charmé de la beauté de la noble demoiselle, il revint souvent à Warfusée. Enfin, toujours de plus en plus épris, il demanda et obtint la main de la belle Alix. »

C'est de cette union, que descend la noblesse hesbignonne dont l'histoire a fait l'objet de l'article VII, première partie de cet ouvrage.

« Raes à la barbe fit bâtir, près de Warfusée, une tour et dans les environs une belle habitation assez vaste à qui il fit donner le nom de Dammartin (devenu plus tard Dommartin, par corruption) en souvenir de ses ancêtres, qui portaient ce nom. »

Toute la noblesse hesbignonne, si riche, si vaillante et si nombreuse, descend, comme nous l'avons dit, de ce couple.

Raes de Dammartin et Alix de Warfusée eurent deux fils:

1° Libert II suréal de Warfusée, ainsi appelé de son grand-père Libert le, suréal de Warfusée.

2° Hugues d'Awirs, surnommé de Lexhy, ainsi nommé de son bisaïeul maternel Hugues d'Awirs.

Voir la descendance de chacun d'eux dans le tableau synoptique ci-joint.

Nous dirons seulement ici quelques mots de la tige spéciale de Warfusée, la descendance des autres ayant été indiquée, quand il y avait lieu, à l'article de chaque commune qui les concernait.

Libert II suréal conserva l'écu au gonfanon à trois pendants de gueules et cria: Dammartin. Il prit l'ordre de chevalerie et eut en partage les terres de Warfusée, Dammartin, Harduemont, Momalle, Noville, Freloux, Hermalle, Awirs, Hautepeenne et Engis.

Son petit-fils Raes Ier, seigneur de Warfusée, abandonna les armes de Dammartin (le gonfanon) pour reprendre celles de Otto de Warfusée son quatrième aïeul (de gueules à fleurs de lys d'argent). Il le fit parce que sa famille de France lui était devenue étrangère et qu'il n'en pouvait tirer aucun secours.

Raes IV, dit à la petite bouche, parvint à un âge très avancé, et fut le dernier de la ligne directe masculine portant les armes entières. Après sa mort, sa seigneurie tomba en quenouille, par un mariage, celui de sa nièce, son héritière, avec Eustache de Warfusée de la branche de Seraing-le-Château. Ce mariage fut, comme nous l'avons vu, l'une des conditions de la paix qui mit fin à la guerre des Awans et des Waroux (1325).

Par ce mariage, il y avait espoir que la terre de Warfusée continuerait à avoir pour seigneurs, la famille de ce nom, mais malheureusement, Eustache ne laissa qu'un fils Thierry, seigneur de Warfusée et de Seraing-le-Château, lequel n'eut que deux filles, dont la seconde, Jeanne de Warfusée, épousa Gérard d'Enghien. Ce dernier obtint le château de Warfusée dont il fit relief en 1382 et en 1391.

Il le céda à son fils Gérard d'Enghien, qui en fit relief en 1412.

Nous trouvons plus tard, sans en connaître la cause, la seigneurie de Warfusée, entre les mains de Marie de Seraing, fille de Thierry de Hanefte et épouse d'Englebert de la Marck. En 1422, elle vendit la dite seigneurie à Wauthier de Corswarem, dit de Momalle, qui la céda à son tour à Arnould de Hamal, chanoine de Saint-Lambert. A la mort de ce dernier, elle échut à Anne de Hamal, sa nièce, qui épousa Frédéric de Renesse, mort en 1538, et passa dans leur descendance.

Par diplôme du 20 janvier 1609, l'empereur Rodolphe II érigea la terre de Warfusée en comté d'empire, en faveur de René de Renesse, vicomte de Montenachen. En 1657, Alexandre de Renesse vendit Warfusée à Théodore de Bavière de Schagen, son cousin. En 1703, Marie-Isabelle de Bavière de Schagen, comtesse héritière de Warfusée, épousa Jean-Francois- Paul-Emile comte d'Oultremont (et du Saint- Empire, par diplôme de l'empereur Charles VI du 25 février 1731).

La famille d'Oultremont devenue ainsi par mariage, propriétaire de Warfusée, le possède encore aujourd'hui.

Cette famille d'Oultremont est issue en ligne directe, légitime et masculine d'Ottar de Warnant, dit de Ladrier, qui vivait en 1250. Oultremont ne fut d'abord qu'une désignation, un surnom donné à plusieurs des membres de la famille de Warnant, qui s'étaient illustrés Outre les Monts, dans les guerres du Milanais en 1167.

Oultremont fut aussi le nom du château de Warnant ayant appartenu de toute antiquité à la famille de ce nom. Pendant la guerre des Awans et des Waroux, la famille de Warnant se divisa comme tant d'autres, et changea d'armoiries, comme c'était l'ordinaire en semblable occurrence. Ceux de Warnant, qui étaient du parti d'Awans, gardèrent le nom d'Oultremont, et ceux du parti des Waroux gardèrent le nom de Warnant. Ceux-ci portaient de gueules à six lionceaux d'argent; les d'Oultremont ne portaient qu'un lion comme ceux d'aujourd'hui.

Le premier d'Oultremont de Warfusée eut trois fils: le fils aîné, Florent-Emile comte d'Oultremont (né 1711 + 1763) épousa en 1748 A.-L.-F. comtesse de Lannoy de Clervaux.

Le second fils Jean-Francois-Georges comte d'Oultremont de Wégimont, colonel des dragons, chef de l'Etat-noble à Liège, succéda dans la possession de Warfusée, à son frère aîné ci-haut qui mourut

sans laisser de postérité. Ce fut lui qui rebâtit Warfusée, tel qu'il est maintenant, et qui fut si populaire à Liège, sous le nom de comte Jean.

Enfin le troisième fils fut le prince-évêque de Liège, Charles comte d'Oultremont, né en 1716, et mort au château de Warfusée en 1771.

Le comte Jean laissa deux fils: 1° Charles comte d'Oultremont de Warfusée qui suit, et 2° Ferd.- L. Fr. -Michel comte d'Oultremont qui eut deux fils:

Charles-Ferd. comte d'Oultremont de Duras, auteur de la branche de ce nom, et Jos.-Ferd.- Emile comte d'Oultremont de la Cattoire (Blicquy), auteur de la branche de ce nom.

Charles, comte d'Oultremont ci-haut, eut pour fils : Emile comte d'Oultremont de Warfusée, ancien membre du Congrès national en 1831, puis sénateur, et enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, près le Saint-Siège et les Cours de Naples et de Toscane. Il mourut en 1851, suivant d'un an le décès de son épouse la baronne de Lierneux de Presle.

Ils laissaient deux fils: l'aîné, le comte Théodore d'Oultremont de Warfusée et le cadet, le comte Charles d'Oultremont de Presle, auteur de la branche de ce nom.

Ce sont les petits-enfants du comte Théodore qui possèdent aujourd'hui Warfusée du chef de leur père, feu le comte Emile décédé en 1894, époux de Mme la comtesse de Mercy-Argenteau.

§ 5. CHATEAU D'OUHAYE.

Non loin de Warfusée, se trouve le château d'Oulhaye, décrit déjà dans les Délices du pays de Liège et provenant de la famille de Nollet. Il appartenait en 1740 à M. Henne, ancien capitaine de cavalerie. C'est une jolie construction, flanquée de quatre tours d'un beau dessin, située sur une éminence, d'où l'on jouit d'une très belle vue. Il appartient à M. le comte romain Minette- de-Macar.

§ 6. DOMMARTIN.

Ce nom d'un des hameaux de Saint-Georges figure le plus dans l'histoire de la Principauté, après celui de Warfusée. C'est là, avons-nous vu, que Raes à la barbe aurait fait construire la tour à laquelle il aurait donné le nom de Dammartin (celui de ses ancêtres) et non loin de laquelle il aurait fait construire une superbe demeure. C'est d'Hemricourt qui rapporte ces faits dans le Miroir des nobles, mais il semble résulter d'un document, cité par de Ryckel, et publié par Schoonbrodt, dans son Analyse des chartes de Saint-Martin, que vers l'an 971, un certain Adalbert, fit donation à la collégiale de Saint-Martin, de tout ce qu'il possédait in villa Dommartin nominata.

De son côté, le docteur Bovy, dans ses promenades historiques, suppose que la somptueuse demeure que fit construire Raes de Dammartin, occupait le point élevé, où se trouve aujourd'hui la nouvelle église. De là il pouvait dominer tous les environs. Quant à la tour, le docteur Bovy croit qu'elle se trouvait à quelques cents pas de là, entre Warfusée et Dommartin, près d'un chemin nommé Saive Roualle, où se voient d'anciennes constructions qui pourraient bien avoir fait partie de la tour de Dammartin.

Tout cela est plus ou moins légendaire, mais ce qui est bien réel et historique, c'est que Dommartin a vu, le 25 août 1325, se dérouler sous ses yeux, les scènes terribles de la lutte sanglante qui mit fin aux trente-cinq années de meurtres, d'incendie et de carnage, de la guerre des Awans et des Waroux. En ce jour néfaste, qui fut presque la Saint-Barthélemy de la Hesbaye, les champs de Lacroix et de Néau furent teints du plus noble sang. Nous avons décrit ailleurs (article IX, première partie) les phases successives de la bataille de Dommartin. Nous n'y reviendrons pas naturellement ici, mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ce souvenir sanglant, en décrivant la localité où la scène s'est passée.

§ 7. LA MALLIEUE.

La Mallieue est un autre hameau de Saint-Georges, s'étendant depuis Engis jusque Flône. Ce nom est très ancien, puisque le Cantatorium de Saint-Hubert, écrit dans la première moitié du XIIe siècle, le mentionne déjà: « In leuga quae dicitur Mala inter Hoïum et Leodium. »

C'est à la limite extrême de la Mallieue, territoire d'Engis, qu'est le siège de fabrication de zinc et plomb de la Société de la Nouvelle-Montagne. Aussi ce hameau compte-t-il une population ouvrière nombreuse et a-t-on dû construire dernièrement une chapelle, desservie par un prêtre spécial pour la Mallieue. La partie du territoire de la Mallieue longeant la Meuse dépend de la commune de Hermalle-sous-Huy.

§ 8. YERNAWE.

Ce hameau est assez important et tire son nom de l'Yerne, petit ruisseau qui l'arrose.

En 1016, l'évêque Baldéric qui avait acquis de la cathédrale, l'alleu de Yernawe en échange d'autres biens, en fit donation à l'abbaye de Saint-Jacques, et en confia l'avouerie à son frère Gislebert de Loos.

On y remarque une belle ferme appartenant à M. de Lexhy qui y possède une jolie habitation.

La chaussée de Tongres à Amay traverse Yernawe, et est bordée d'une tombe romaine assez élevée et plantée d'arbres de futaie. Une petite chapelle a été bâtie au sommet, chapelle fort fréquentée par la foule du voisinage, le dimanche de la fête de la Trinité.

Article VIII. Engis.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 1,420 habitants, et d'une superficie de 331 hectares, sur la rive gauche de la Meuse, à trois lieues de Liège; station du chemin de fer Liège-Namur.

La superficie du sol est assez élevée et presque entièrement entrecoupée de montagnes; la partie longeant la Meuse est unie et agréable. C'est une localité très riche au point de vue minéralogique et paléontologique. Le crâne d'Engis, type classique dans l'étude des races préhistoriques, a été trouvé dans une caverne sur les confins de cette commune et en a conservé le nom (voir article III, les Awirs). La Nouvelle-Montagne a son siège de fabrication de zinc et de plomb dans cette commune, à la limite extrême vers la Mallieue.

Engis est un beau village, consistant principalement comme celui de Chokier, en un beau quai longeant la Meuse et orné de belles maisons. Un beau pont métallique relie Engis à Engihoul sur la rive droite de la Meuse.

L'église d'Engis, nouvellement restaurée est dédiée à saint Pierre; c'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation de l'abbé de Flône.

On remarque sur le chemin de Warfusée, à mi-côte de la montagne, le Château d'Engis ou Engimont, dans une situation très pittoresque et entouré d'un beau parc. Il appartient actuellement à M. le baron de Macar, du chef de son épouse née baronne de Potesta. C'est une belle construction de style moderne élevée sur un point culminant, d'où l'on jouit d'une vue superbe.

Engis, ci-devant pays de Liège, est fort ancien. On le trouve écrit: Engeit et Ingeis, dans une charte du Val-Saint-Lambert de l'an 1050. Il est signalé l'an 1100 dans le Miroir des nobles d'Hemricourt. « Il y avait alors (vers l'an 1100) un chevalier nommé Michel, seigneur de Hermalle, d'Awirs, de Chaumont, d'Engy... »

Le même auteur cite a Franchomme de Holgnoul se maria à la dame d'Engy et mourut sans hoirs. »

Il cite encore: « Gilles de Rouveroit, seigneur d'Engis, fils de Jean le Vieux de Rouveroy (de Hozémont du chef de sa mère). »

Le 4 février 1375, honorable homme et discret Istaas dit Franshons, fils d'Arnould de Hognoul déclare que sa femme damoiselle Catherine, fille de Jean Hochet et dame d'Engis, lui ayant fait don de la terre d'Engis, il y renonce en faveur des héritier de Jean Hochet qui sont dans les ordres. Ceux-ci à leur tour en font transport à Herman de Cologne.

Ce Herman de Cologne, bourgmestre de la cité de Liège (1371) épousa Marie de Nouvice, dite Chabot, Dame d'Engis-sur-Meuse (d'Hemricourt et Jalheau).

Sa fille aînée, Agnès de Cologne, dame d'Engis, épousa Guillaume de Horion, qui fut décapité le 30 juin 1407, par ordre du mambour Henri de Hornes, au milieu des factions qui déchiraient le pays sous Jean de Bavière.

Nous trouvons un relief d'Engis du 5 mars 1554 devant la cour féodale de Liège, où comparait dame Barbe de Ghoer, relicte de feu noble homme Guillaume de Horion, écuyer, avec damoiseau Robert, son fils, laquelle à raison du trépas de son jadis mari releva... 3° « la terre, hauteur et seigneurie d'Engy sur Meuse, ensemble la pêcherie du dit Engy, ainsi qu'elle existe sur la rivière de la Meuse. »

La seigneurie d'Engis était déjà alors divisée en deux parties probablement par suite de succession. Une des moitiés d'Engy passa aux seigneurs de Haultepenue. L'autre moitié passa aux Salmes, puis à l'un de leurs héritiers en 1747, Michel-Henri de Rosen, seigneur de Reepen, Engis, etc., et enfin au baron de Potesta.

Article IX. Jehay-Bodegnée.

Commune et chef-lieu du canton de ce nom, de 1,350 habitants et d'une superficie de 976 hectares, à trois et demi kilomètres de la station d'Amay et à deux et demi kilomètres de Warfusée.

Le territoire de la commune est bas et entrecoupé de collines. On y remarque de beaux bois dépendant du domaine de Jehay. Un ruisseau nommé Delvenne, prenant sa source au lieu dit Pré Batta, à Jehay, traverse la commune du Nord au Sud et va se jeter dans la Meuse à Ampsin. Il s'y trouve également trois sources, dont l'une appelée Traignir, à Bodegnée, donne une eau très estimée par son goût agréable et sa légèreté.

La commune comprend, outre les deux sections principales qui sont Jehay et Bodegnée, un assez grand nombre de petits hameaux: Dieu-le-Garde Hacquenière, Malgueule, la Paix-Dieu et Rogerée.

- Elle renferme deux églises:

§ 1. EGLISE DE JEHAY.

Cette église bâtie sur une île à proximité du château, et à laquelle on arrive par deux ponts successifs, est dédiée à saint Lambert. C'est une ancienne paroissiale, à la collation du seigneur de Jehay.

L'ancienne église paroissiale de Jehay existait en 1392, ayant alors pour curé ou vesti, un nommé Raoul Damaing. Vers l'an 1550, le curé se nommait recteur de la chapelle de Jehay, ce qui fait supposer que l'ancienne église paroissiale qui existait, dit-on, dans le pré de la ville, était déjà détruite, et que la chapelle castrale servait d'église paroissiale.

On remarque dans l'église de Jehay, un saint Roch en bois du célèbre sculpteur Delcour; deux petites châsses en bois doré renfermant les reliques de saint Benoît et de sainte Scolastique, et un bel ostensor en vermeil, haut d'environ trois pieds formant simultanément calice, ciboire et ostensor. Les deux nefs latérales furent bâties par la baronne Van den Steen, née baronne de Trappé-Losange de Bondorff, décédée en 1808

§ 2. EGLISE DE BODEGNEE.

C'est une ancienne paroissiale dédiée à saint Nazaire, faisant partie du concile de Hozémont. Elle fut érigée en église succursale en 1839.

§ 3. CHATEAU DE JEHAY.

Ce qui distingue la commune de Jehay-Bodegnée, c'est son beau château historique de Jehay, si remarquable sous tous les rapports.

En voici la description d'après Saumery, dans les Délices du pays de Liège.

« A deux lieues de Huy, plus bas vers Liège... on trouve l'ancien et magnifique château de Jehay, situé dans un vallon agréable et riant, dont la pente douce et peu sensible ne lui dérobe rien de la vue du charmant paysage qui l'entourne. Le terrain qui est dans une assiette assez humide donne plusieurs bonnes sources, qui forment un ruisseau, lequel fournit les eaux à plusieurs étangs séparés par des digues ou chaussées couvertes d'une quantité d'arbres de haute futaie, qui en font de longues et superbes allées...

Dans la pente assez douce de cette colline, au milieu de plusieurs enceintes de fossés, revêtus partout de pierres de taille, se trouve bâti le château, avec deux belles cours dont l'une destinée au fermier est défendue par deux tours. Le corps du logis, séparé par un large fossé plein d'eau qu'on traverse sur un pont de pierres de taille, avec un pont levis. Il consiste en deux ailes qui se joignent en équerre, et embrassent un donjon carré...

Ce qui relève le mérite de ces bâtiments consiste en ce que, malgré leur massive solidité, ils sont bâtis sur pilotis et soutenus d'une charpente qui les fait paraître au-dessus de l'étang, lequel est très beau et très large, et enveloppe même l'église paroissiale et le cimetière qui sont entourés du même étang et auxquels on n'a accès que par la première porte d'entrée du château. »

Le docteur Bovy, dans ses Promenades historiques, le décrit dans un style plus élégant:

« Le château (de Jehay) noble et antique demeure est bâti sur pilotis et semble s'élever du sein des eaux, comme par enchantement; ses ponts, ses tours, son donjon, ses nombreux appartements, ses jardins et ses alentours, tout cet ensemble qui atteste la magnificence chevaleresque des anciens seigneurs de la Hesbaye. »

On voyait au château de Jehay une belle et nombreuse galerie de tableaux de Jordaens, Rubens, Van Dyck, Teniers, Breughel, Sneyers, Van Ostade, Fassin, Tilbourg, Segers, Terburgh, Bertholet, Lombard, etc. Elle est maintenant dispersée et partagée entre les héritiers du comte Van den Steen, ancien gouverneur de la province de Liège.

Les jardins de Jehay en style français, sont très remarquables. C'est le baron François-Lambert Van den Steen qui en est le véritable créateur. C'est lui aussi qui avait rapporté d'Italie les belles statues en marbre de Carrare et les douze bustes qui ornaient ces jardins.

Après avoir décrit la splendide demeure, voyons maintenant quels en furent les habitants.

§ 4. LES SEIGNEURS DE JEHAY JUSQU'AU XVI^e SIECLE.

Ils remontent suivant d'Hemricourt, Miroir des nobles, à Libert de Waroux, chevalier, seigneur de Limont, Jeneffe et Gehaing (Jehay) et châtelain de Waremme. Il était petit-fils de Hugues d'Awirs de Lexhy (voir tableaux synoptiques de l'article Saint-Georges).

L'auteur spécial de la branche de Gehaing fut Guillaume seigneur de Gehaing et châtelain de Waremme, petit-fils de Libert de Waroux ci-haut. Il eut trois fils: Guillaume dit le bon châtelain de

Waremmes, Arnould seigneur de Gehaing et Butoir Arnould le second était petit, mais c'était le plus adroit et le plus hardi chevalier de tous ceux du parti d'Awans.

Ce fut lui qui, avec ses frères Guillaume et Butoir dressa une embuscade au sire de Hermalle, chef du parti des Waroux qui revenait du combat de Saint-Trond. Ce dernier était seul, n'étant accompagné que de ses serviteurs, et il tomba non loin de Tongres dans l'embuscade dressée par Guillaume le bon châtelain de Waremmes avec ses frères et plusieurs de ses amis. Laissons la parole à d'Hemricourt:

« Le châtelain de Waremmes courut alors sur lui avec sa troupe et s'en rendit aussitôt le maître, étant fort du grand nombre de ses amis, tandis que le sire de Hermalle était seul, et abandonné de ses serviteurs qu'on laissa partir sans rien leur faire. Il fut si maltraité et si blessé en tant d'endroits qu'ils le laissèrent pour mort, ne donnant plus signe de vie. Ils le tournèrent et retournèrent deux ou trois fois afin d'être bien certains de sa mort. Puis ils montèrent à cheval et le laissèrent gisant dans le sang et s'en allèrent.

Mais Arnould de Gehaing qui haïssait plus mortellement que nul autre le sire de Hermalle et qui se doutait qu'il n'était pas mort, revint sur ses pas, descendit de cheval, et le trouva dans le même état où il l'avait laissé, mais par dépit et rage, il tira son épée et lui levant le pan de son habit, lui enfonça son épée dans le haut du ventre en s'écriant: « Beau sire de Hermalle, tu t'étais vanté que je mourrai de ta main, mais ton orgueil est abattu et tu n'as pas tenu parole, car tu es mort de la mienne. Il remonta à cheval et vint rejoindre les autres et leur conta ce qu'il avait fait; ce dont plusieurs furent mécontents...

Or, vous devez savoir que, de ce dernier fait, le sire de Hermalle ne fut pas grandement blessé, car par hasard (fortune singulière) l'épée avait glissé entre le ventre et le pourpoint, de sorte que la chair avait été peu endommagée, mais Messire Arnould ayant retiré son épée toute ensanglantée, c'était du sang de ses autres plaies, car tout son corps était couvert de sang.

Le châtelain de Waremmes et les autres s'étant éloignés, les serviteurs du sire de Hermalle revinrent vers lui et le trouvèrent encore gisant en pâmoison; ils prirent de l'eau froide et lui lavèrent le visage et ses autres membres, et ce faisant, il revint à lui. Ils cherchèrent un char, le mirent dessus et l'emmenèrent à Herck, chez le seigneur de Seraing-le-Château qui en fut si triste et si courroucé contre les auteurs de ce méfait, qu'il jura que jamais il ne boirait de vin, avant qu'il se fut vengé. »

Le sire de Hermalle guérit de toutes ses blessures et put bientôt prendre une belle revanche au combat de Waremmes.

Arnould de Gehaing et son frère Butoir furent tués à la bataille de Dommartin, comme nous l'avons vu (article IX, première partie).

Par suite, la seigneurie de Jehay retourna au frère aîné Guillaume, le bon châtelain de Waremmes qui devint maître à temps de Liège en 1327. Il avait épousé Marie de Surlet, et en eut deux fils Guillaume et Bauduin qui furent tués ensemble au combat de Nierbonne, près de Huy. Leurs corps furent inhumés à Jehay, et leur pierre tombale les représentait armés de toutes pièces, le casque en tête.

Jehay passa ensuite entre les mains de divers possesseurs. Nous trouvons Wathieu d'Athin, maître à temps de Liège en 1404, 1417 et 1427, qualifié de seigneur de Jeneffe et de Jehay. Comme il s'était rendu redoutable à toute la cité de Liège, il en fut banni en 1428 et ses biens furent confisqués en 1432, lors de la fameuse conjuration dite des Athins. Il mourut à Louvain où il s'était retiré. Sa veuve fut inhumée à Jehay.

La seigneurie de Jehay fut assignée à Gérard Gossuin, dit de Beynes, en extinction des intérêts et avances qu'il avait faites en faveur de la cité. Il fut bourgmestre de Liège en 1456 et acquit la charge de bouteiller héréditaire de l'évêché de Liège.

A sa mort, ses biens furent partagés entre ses enfants et sa fille Agnès épousa Quentin de Towin, bourgmestre de Liège en 1479 et qualifié seigneur de Jehay qu'il avait acquis de Guillaume Goeswin de Beyne son beau-frère. Il périt victime de la fureur du fameux sanglier des Ardennes et fut inhumé dans l'église de Jehay.

La seigneurie de Jehay passa ensuite par héritage dans la famille de la Falloise, d'où elle entra par le mariage de Marguerite de la Falloise dans les mains de Jehan Helman de Sart, chevalier, etc.

C'est ce dernier qui fit reconstruire le château de Jehay, tombé en ruines à la suite de la guerre des Awans et des Waroux et surtout à la suite de celle des de Horn et des la Marck. C'est en 1550, qu'il fit construire le gros donjon flanqué de deux tours. La porte d'entrée de ce donjon était ornée d'un bel escalier de pierre à double rampe en fer battu ornementé. Un auvent ardoisé, soutenu par des colonnettes en fer, couvrait les rampes de cet escalier, au pied duquel se trouvaient des socles surmontés de lions aux armes des de Sart et de la Falloize.

Helman de Sart fut inhumé dans l'église de Jehay. Sa pierre sépulcrale est de marbre noir, sculptée en ronde bosse. Il y est représenté en chevalier armé de toutes pièces; sa femme, vêtue suivant l'époque, y repose à ses côtés.

Il fut le seul de son nom, seigneur de Jehay, car cette seigneurie passa aux Mérode, comme nous allons le voir:

§ 5. LES MERODE, SEIGNEURS DE JEHAY.

Le premier fut Arnould de Merode, chevalier, seigneur de Gossencourt, Mheer et Wittgarden, fils de Messire Richard de Mérode et de Jeanne de Berlo. Il avait acquis Jehay par son mariage avec Jeanne de Sart, fille du susdit Helman de Sart, le reconstruteur de Jehay.

Ils moururent, le mari en 1576 et la femme en 1514 et furent inhumés dans la sacristie de l'église de Jehay.

Leur fils: Jean de Mérode, chevalier, seigneur et baron de Jehay, vicomte d'Harduemont, souverain mayer de Liège, épousa Marie-Constance d'Aspremont-Lynden. Il mourut en 1622 et fut inhumé dans l'église de Jehay (sans pierre tumulaire). Sa femme lui survécut longtemps et ne mourut qu'en 1644. Ce fut elle qui fit construire la belle tour d'entrée à la suite du pont et sous l'arceau de laquelle on passe pour pénétrer dans la première cour du château. Les armoiries des de Mérode et des d'Aspremont-Lynden sont sculptées au-dessus de la porte, et la flèche élégante de cette tour est surmontée d'une étoile dorée qui produit le plus bel effet.

Ils eurent pour fils et successeur: Jean, baron et comte de Merode, qui épousa Maximilienne, comtesse de Groesteeck. Ce fut lui qui bâtit l'aile droite du château qui aurait du avoir les mêmes dimensions que l'aile gauche. Il fit achever, en 1646, le donjon carré où il fit placer une pierre avec les armoiries de Mérode et de Groesbeeck. ;

Il fut gouverneur de la ville et château de Huy et mourut en 1647.

Ils eurent pour fils et successeur: Ferdinand Maximilien, libre baron et comte de Mérode, qui épousa sa cousine Albertine-Marie-Madeleine, comtesse de Mérode, qui mourut en 1715. Elle était fille de Floris, comte de Mérode-Westerloo, baron de Pétershem, et de Sidonie, baronne de Bronchorst.

Il fut, comme son père, gouverneur de la ville et château de Huy, mais ce fut pour son malheur, car l'évêque Ferdinand de Bavière lui ayant prescrit en cette qualité, de faire des incursions en Hesbaye, celles-ci furent faites avec trop de cruauté, ce qui provoqua des représailles. Un fort détachement de liégeois réussit à s'emparer de Jehay et à faire la garnison prisonnière; ce qui occasionna de grandes pertes au seigneur de Jehay qui fut obligé, en 1680, de vendre les trois quarts de la seigneurie de Jehay à François de Gand-Vilain, Van den Steen, baron de Saive, grand-mayer de Liège.

§ 6. LES VAN DEN STEEN, SEIGNEURS DE JEHAY.

La famille Van den Steen paraît avoir pris naissance dans les Pays-Bas. Leur extraction est noble comme étant descendus de Nicolas Van den Steen, des seigneurs de Liedekerke et Van der Lewe, selon le record du Roi d'armes de Sa Majesté catholique, donné à Bruxelles le 16 septembre 1657.

Le premier Van den Steen, possesseur de Jehay fut donc François Van den Steen, seigneur de Saive, bourgmestre de la cité de Liège en 1690. Il épousa Catherine-Anne de Soumagne et mourut en 1698, ne laissant qu'un fils : Lambert Van den Steen, échevin de Liège, qui épousa Marie-Joseph de la Vaux-Renard. Ce furent ces deux époux qui acquirent la totalité du beau domaine de Jehay.

Ils eurent pour fils et successeur Lambert-Amand, baron Van den Steen, échevin de la souveraine cour de justice de Liège, qui épousa la baronne Charlotte de Trappé de Lozange-Bondorff, dernière du nom, décédée en 1808. Leur émigration pendant la révolution française fait l'objet principal des Souvenirs de Garnier dont il a été question plus haut.

Leur fils aîné fut Amand, baron, puis comte den Steen de Jehay, ancien gouverneur de la province de Liège et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges près le Saint-Siège à Rome, où il mourut le 13 mai 1846. Il fut inhumé à Jehay, le 3 juin 1846. Il avait épousé la baronne Charlotte de Grumsel d'Emal, dernière du nom d'une ancienne et illustre famille de la principauté de Liège.

Le château de Jehay est aujourd'hui en possession d'un de leurs fils, M. le comte Victor Van den Steen de Jehay, et de ses deux fils, Werner et Frédéric.

§ 7. L ANCIENNE ABBAYE DE LA PAIX- DIEU.

Il a été dit plus haut que la Paix-Dieu forme un des hameaux de la commune de Jehay-Bodegnée.

Voici ce qu'en dit le docteur Bovy dans ses Promenades historiques: « Le terrain devient plus accidenté à mesure que l'on se rapproche de la chaîne de montagnes qui borde la Meuse. Nous descendons dans le fond houiller et marécageux où existait naguère l'abbaye de la Paix-Dieu. Il en reste encore l'ancienne cour et l'église qui menace ruine (elle a été démolie depuis lors) ainsi qu'une partie du monastère appropriée à l'exploitation rurale. »

L'histoire de l'origine de cette abbaye est très intéressante. Saumery, dans les Délices du pays de Liège, la rapporte en ces termes: « Deux frères de la noble et ancienne famille de Corswarem étaient depuis longtemps divisés par une haine implacable et qui semblait ne devoir finir que par la mort de l'un ou de l'autre. L'un d'eux, nommé Arnould, rencontra un jour l'autre dans ces lieux solitaires lorsqu'il s'y attendait le moins. La partie n'était pas égale. Arnould était seul et sans armes. Il eut recours à la prière et ayant demandé à son frère la paix au nom de Dieu, il l'obtint. A peine fut-il sorti de ce péril qu'il songea à consacrer à Dieu le reste d'une vie qu'il n'avait conservée qu'en son nom. Il donna ses biens à sa mère à la condition de faire bâtir un monastère au lieu même où s'était faite cette heureuse réconciliation en mémoire de laquelle il le fit appeler la Paix Dieu. »

Le monastère fut bâti pour des religieuses de la règle de saint Bernard, et Aleyd fut leur première abbesse (1242).

La dernière fut Mme Louise de Beurieux, dont l'installation comme abbesse est rapportée avec d'intéressants détails dans les Souvenirs de Garnier prérapelés.

Le même Garnier relate la dernière représentation du mystère de la nativité de Notre-Seigneur qui fut célébrée à la Noël 1786 à minuit, dans l'église de la Paix-Dieu, resplendissante de lumières. C'est un récit très curieux d'une cérémonie qui pouvait être édifiante dans les siècles de foi, mais que le prince de Hoensbroeck eut bien raison d'abolir, parce qu'elle était devenue profane et irrévérencieuse

Rappelons en terminant qu'on célébra, le 7 août 1798, dans l'église et la cour abbatiale de la ci-devant abbaye de la Paix-Dieu, une grande fête civique, en l'honneur de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.

Article X. Haneffe.

Commune du canton de Jehay-Bodegnée, de 1,148 habitants et d'une superficie de 761 hectares, à une lieue de la station de Remicourt, ligne de Liège-Bruxelles.

C'est le terrain plat, argileux et très fertile du plateau de la Hesbaye. Un petit ruisseau, l'Yerne, prenant sa source à Verlainne, arrose la commune et va se jeter dans le Geer.

L'église, dont les fenêtres du chœur sont gothiques, et le clocher d'un beau dessin, est dédiée à saint Pierre. C'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du seigneur de Haneffe; on y remarque une grande et magnifique pierre sépulcrale, représentant Godefroid de Mirbich, et ses deux épouses: Isabelle de la Falloise en premières noces et Anne de Lexhy de Wihogne en secondes noces.

Cette pierre est relativement dans un bon état de conservation, si l'on considère qu'elle a fait longtemps partie du pavé de l'église, recouvrant la tombe même des nobles défunts. Pour la préserver à l'avenir des détériorations résultant du passage des fidèles, on l'a relevée et encadrée dans le mur d'une chapelle latérale, où elle est désormais à l'abri de toute détérioration.

A. de Ryckel rapporte que les dîmes de Haneffe furent données en 1241 au monastère du Val-Saint-Lambert, par Wéry, seigneur de Fontaine, second fils du comte Gérard de Rulant de Hozémont.

La seigneurie de Haneffe était anciennement l'un des francs-alleux du comté de Moha. Elle tomba en partage au comte de Hognstade, Thierry Ier, comte de Dalhem, par suite de son mariage (1163) avec la soeur du comte Albert de Moha. Leur fille, héritière de Haneffe, épousa Renault, de l'illustre maison de Neufchateau au pays de Dalhem. Mais ce seigneur étant mort, et ne laissant qu'une fille Alyde, sa veuve vint habiter Haneffe avec elle. Laissons ici la parole à Jacques d'Henricourt, Miroir des nobles de la Hesbaye, car on ne pourrait que nuire au récit, en voulant l'abrégé: « Cette dame de Haneffe était si bonne, si sage et si vaillante qu'on lui avait donné le surnom de la Franche Dame.

Pour sauver sa fille des malheurs qui auraient pu lui arriver, elle vint demeurer à Haneffe pendant son veuvage, et là, elle tenait grand train et faisait de si grandes aumônes que tout le pays parlait de sa bonté et de son honnête vie.

Et, c'était au temps que Messire Otto II de Warfusée qui avait quatre fils vivait en grand honneur, richesse et état, et n'avait encore aucun de ses fils marié. La dame de Haneffe demeurait tout près et entendait chaque jour parler de leurs bonnes qualités, et particulièrement de celles d'Eustache qui était le plus jeune et l'emportait sur ses frères; car c'était le plus brave, le plus beau, le plus renommé et si gracieux que chacun l'aimait pour ses bonnes qualités.

Un jour donc, la bonne dame de Haneffe qui avait bien réfléchi, monta dans son char de bon matin, et s'en alla à Warfusée, où le dit sire Otto la reçut avec grandes révérences, et s'étonnant fort de sa visite, et lui en demandant le motif, et regrettant qu'elle ne l'eut pas mandé chez elle. La franche dame répondit qu'elle voulait dîner avec lui, et qu'après le dîner, elle lui dirait la cause de sa visite; ce dont fut réjoui le sire de Warfusée qui lui fit servir un festin aussi splendide que l'imprévu de la visite pouvait le permettre.

Après le dîner, elle tira à part le sire de Warfusée dans une chambre en particulier et lui dit: Sire de Warfusée, j'ai une fille à marier qui aura grandes terres et grandes possessions, et vous avez Eustache, votre plus jeune fils qui me plaît bien; je vous demande de les marier ensemble. Le sire de Warfusée fut très surpris et admira la bonté de la dite Dame, et lui répondit: Ma chère Dame, si je n'avais qu'un fils, il ne me semblerait pas encore d'un rang suffisant pour votre fille, mais puisqu'il vous plaît d'être si humble que de vous adresser à moi, je vous prie d'accorder votre fille à Raes, mon aîné, qui aura la plus grande partie de mes biens et qui sera sire de Warfusée et de Dammartin. Mais la dite Dame qui connaissait bien toutes les qualités des quatre fils d'Otto, répondit qu'elle ne voulait pas d'autre que le dit M. Eustache, que sa fille serait assez riche pour deux, et qu'elle ne demandait pas de grands domaines, mais un homme d'un courage tel qu'il put défendre sa fille et sa fortune. »

Le mariage d'Eustache de Warfusée et d'Alide de Haneffe fut donc célébré avec magnificence, et il en vint quatre fils, dont le second, Thierry, fut la souche de la branche spéciale des seigneurs de Haneffe.

Thierry de Haneffe ci-dessus brisa les armes de son père d'un quartier de celles de Moha. Il a sa sépulture aux Frères Mineurs à Huy. Il avait épousé N... d'Archel au duché de Gueldres, dont issu Eustache, dit le vieux Persant de Haneffe, qui était aussi banneret, fort riche et fort puissant. Il mourut en 1262 et gît dans l'église de Haneffe. Il épousa N..., fille du seigneur de Jauche en Brabant. Ils eurent deux garçons et cinq filles. L'ainé Eustache Persant, seigneur de Haneffe, fut l'un des trois chevaliers qui passaient pour les plus braves de la Hesbaye, avec le bon seigneur de Hemricourt et le bon Wafflar de Moumale; il changea ses armes et porta d'azur à fleurs de lys d'argent, mais il continua l'ancien cri de Dammartin.

Son fils Jean Persant, seigneur de Haneffe, fut tué au combat de Nierbonne, près Huy (1328), au service de ceux de Liège contre l'évêque Adolphe de la Marck et ceux de Huy. Il épousa N... d'Ochain en Condroz dont il eut: Wathi ou Wautier, seigneur de Haneffe, qui fut un de ceux qui scellèrent la commission des Douze (1334). D'Hemricourt le qualifie beau et civil chevalier. Il mourut, sans avoir été marié, au royaume de Grenade, dans la guerre contre les Sarrasins, et laissa sa terre de Haneffe à Wéry, son neveu, fils de sa soeur aînée, épouse du seigneur de Rochefort, à condition de changer de nom par un nouveau baptême au fleuve du Jourdain, où il se ferait nommer Wathi comme lui; et aussi de prendre ses armes qui sont d'azur à fleurs de lys d'argent, pour mémoire de sa personne et de ses bienfaits.

Wéry, devenu Wathi de Haneffe, est le dernier dont fasse mention Jacques d'Hemricourt.

Nous rencontrons plus tard: Godefroid Ier de Mirbich ou Mirbach (petit village de l'Eiffel), dont les armes sont de sable, à la ramure de cerf de huit bois d'argent. Il était fils de Thierry de Mirbich, et avait acquis Haneffe par succession de sa mère Marie de Guyoven, dame héritière de Haneffe et de Donchierf (Donceel).

Godefroid Ier de Mirbich, qui mourut en 1557, avait épousé en premières noces Isabelle de la Falloise, et en secondes noces Anne de Lexhy de Wihogne. Du premier mariage, vinrent: 1° Marie de Mirbich, qui épousa André d'Ans, seigneur de Lexhy et de Velroux et 2° Louis Ier, baron de Mirbich, seigneur de Haneffe, Donchierf (Donceel), Stier, Harduemont, grand-bailli de Looz, etc., qui commanda les troupes de Liège au siège de Bonn en 1584. Il épousa Marie, baronne de Mérode.

De ce mariage, naquit Louis II, baron de Mirbich, seigneur de Haneffe, etc., mort en 1627, ne laissant que des filles, dont l'une épousa Christophe de Maillart, et une autre, Henri de Wignacourt.

Les descendants de ces diverses branches possédèrent les terres de Haneffe et Donceel jusqu'en 1774, où ils les cédèrent: Haneffe à Gilles- Lambert d'Othée, chevalier du Saint-Empire, ancien bourgmestre de Liège et seigneur de Limont, et le restant, c'est-à-dire Donchierf (Donceel) à Jean-Remi de Chestret.

Haneffe passa à Mlle M. Th. d'Othée de Limont, qui épousa, en 1818, hyacinthe, baron de Macors. Ceux-ci étant morts sans laisser de postérité, Haneffe devint par legs, la propriété du chevalier Auguste de Mélotte qui, à son tour, le laissa à ses deux filles mariées, l'aînée à M. le comte Legrelle d'Anvers, et la cadette, à M. Amédée de Ryckel de Liège, propriétaires actuels du vieux manoir de Haneffe, l'ancienne demeure de l'excellente comtesse de Neufchâteau, ou la franche Dame, dont il a été question ci-haut.

Ce vieux castel a été démantelé et en partie démoli; il était encore solide et bien fortifié en 1740. Saumery, dans les Délices du pays de Liège, le décrit ainsi: « La première porte est défendue d'une bonne tour, et le donjon qui consiste en un gros carré, flanqué de deux tours, est encore bordé d'un fossé plein d'eau qui le rend isolé. C'est le grand bâtiment, flanqué d'une tourelle, et qui se trouve près du choeur de l'église. On distingue encore parfaitement aujourd'hui, l'enceinte du vieux château, marquée par de hautes et solides murailles en pierres, avec des restes de tours, le tout émergeant des

larges et profonds fossés, autrefois remplis d'eau vive et aujourd'hui recouverts de gazon. La porte d'entrée de l'enceinte du château, autrefois défendue par un pont-levis, existe encore actuellement.

On remarque à Haneffe, vis-à-vis du presbytère, une ferme avec les restes d'une ancienne chapelle gothique; c'est la ferme dite encore aujourd'hui de la Commanderie. Cette Commanderie est déjà citée dans une charte inédite du chapitre de Saint-Lambert en 1439. Elle appartenait d'abord aux Templiers, et passa, après leur suppression en 1312, aux chevaliers de Malte. Au commencement du XVIII^e siècle, elle dépendait du commandeur de Villers-le-Temple.

Article XI. Donceel.

Commune du canton de Waremme, de 305 habitants, et d'une superficie de 469 hectares, à quatre kilomètres de la station de Remicourt.

Sol et superficie analogue à celle de Haneffe ci-haut, avec lequel il était réuni pour former la baronnie de Haneffe.

L'église, assez petite, dédiée à saint Cyr et à sainte Juliette, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation de l'abbé de Saint-Jacques à Liège.

En 1084, l'abbaye de Saint-Jacques acquit un « praedium quoddam nomine Donum Cyrici in pago Hastaniae » (A. de Ryckel). Le même village est déjà cité sous la forme « Domus Cyrici in pago Hasbaniae » dans une charte de l'an 788 (idem).

Donum ou Domum Cyrici est l'étymologie de Donceel qui s'est aussi écrit Doncheire, Donchierf. Remarquons la ressemblance de Cyrici avec saint Cyr ou Cyrice, le patron de l'église.

Le hameau de Stiers, où se trouve une grande ferme appartenant au bureau de bienfaisance de Liège, avait anciennement un châtelain particulier

L'histoire de Donceel se confond avec celle de Haneffe comme nous venons de le voir. Son château est de style moderne et appartient au baron Jules de Chestret de Haneffe, petit-fils de Jean-Remy, baron de Chestret de Haneffe, qui joua un rôle assez important pendant la révolution liégeoise, et fut membre du corps législatif français.

La famille de Chestret est originaire du Hainaut. Jean de Chestret fut le premier qui naquit à Liège en 1583 et devint greffier de la souveraine justice de Liège.

Article XII. Jeneffe en Hesbaye.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 690 habitants et d'une superficie de 677 hectares, à trois kilomètres de la station de Fexhe-le-haut-Clocher.

Le sol est uni; c'est le terrain argileux de la Hesbaye. Elle comprend deux hameaux: Jeneffe, chef-lieu, et le Soleil.

On y remarque une belle église, dédiée à la Sainte Vierge; c'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du chapitre de Saint-Barthélemi à Liège. Le chanoine Daris renseigne, en 1741, comme collateur, le baron de Sélys de Fanson. On dit que cette église est bâtie sur les ruines d'un ancien château. Elle possède deux pierres tombales du XIII^e siècle qui sont très remarquables. Le tome XIII^e du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois leur a consacré un article intéressant, et y a joint un fac-similé de chacune. L'une est celle d'une Dame Ermentrus de Geneffe, décédée en 1257 et l'autre, d'une Dame Maroie de Geneffe, décédée en 1271.

La tour de l'église a été réparée en 1687. Le corps même de l'église, endommagé par la chute de la foudre, a été restauré en 1754.

On remarque aussi à Jeneffe une ancienne petite chapelle, dédiée à saint Eloi, fort honoré dans les environs.

Ce village a donné son nom à la paix de Jeneffe, ou de Vottem (1331), parce que les conférences pour cette paix, se tinrent dans ces deux localités.

Le docteur Bovy, dans ses Promenades historiques, dit: « Nous ne faisons que traverser Jeneffe. Que servirait-il de s'y arrêter ? Il ne reste absolument rien de la demeure de son riche et puissant seigneur Libert de Waroux, qui vivait en 1219.

Jeneffe ou Geneffe figure parmi les seigneuries acquises vers 1130 par Libert de Warfusée et Agnès d'Awirs. Leur arrière-petit-fils est le susdit Libert de Waroux ci-haut qui avait bien quatre cents bonniers de terre à Jeneffe, au dire de d'Hemricourt. Il eut pour fils Bauduin, dit le vieux, châtelain de Waremme (châtellenie qu'il tenait en fief de l'évêché de Liège). Ses enfants et petits-enfants lui succédèrent dans sa seigneurie et châtellenie jusqu'à Guillaume II, seigneur de Jeneffe, plus connu sous le nom du célèbre châtelain de Waremme.

C'est de lui qu'il a été longuement question à l'article Jehay, lors de l'embuscade qu'il dressa avec ses frères contre le sire de Hermalle. Ce dernier, avons-nous vu, en sortit comme par miracle, mais à peine guéri de ses blessures, il ne chercha qu'à se venger, comme l'ordonnaient malheureusement les moeurs de l'époque. Il manda donc tous ses amis qui étaient fort nombreux, et les décida à l'accompagner à Waremme où il voulait attaquer le châtelain dans son propre château. Celui-ci étant informé de leur projet, alla au-devant d'eux et résolut de les attendre sur les fossés de la ville où il s'établit fortement. Le sire de Hermalle, reconnaissant la difficulté de l'attaque, divisa sa nombreuse troupe en deux parties; l'une se dirigea vers le dessus de la ville où elle pénétra par les jardins, et vint attaquer par derrière le châtelain qui faisait tête à l'autre troupe sur les fossés de la ville. La position du châtelain, attaqué des deux côtés à la fois, n'était plus tenable, et il dut se réfugier avec grande peine dans son château de Waremme, en laissant beaucoup de morts et de blessés sur le terrain.

Ce combat de Waremme donna lieu, suivant l'usage, à des quarantaines de repos, suivies de nouvelles escarmouches sanglantes, et de nouvelles quarantaines.

Lorsque ces dernières furent sur le point d'expirer, ceux du parti de Waroux formèrent le projet d'attaquer et d'abattre la porte de Jeneffe qui n'était pas de grande défense. Le sire d'Awans en ayant été informé, manda tous ses parents et partisans, de se trouver à Jeneffe pour soutenir l'attaque. Telle fut la cause de la bataille de Dommartin (25 août 1325) que nous avons relatée à l'article IX, première partie, bataille qui mit fin à la guerre des Awans et des Waroux.

Guillaume II de Jeneffe, le bon châtelain de Waremme, eut deux fils qui lui succédèrent et furent tués au combat de Nierbonne, près de Huy (1328).

L'aîné de ces deux frères laissait une fille unique, Marie de Jeneffe, qui porta cette seigneurie en mariage à Gerlach, seigneur de Monjardin.

De là, Jeneffe passa à la famille de Boulant, puis à celle d'Athin, puis de nouveau à celle de Boulant, dont la dernière descendante épousa Bauduin de Barbançon.

En 1543, Bauduin de Barbançon fit relief. Sa fille Marie-Claire de Barbançon, épousa Albert de Ligne.

En 1623, haut, puissant et illustre seigneur Albert, prince de Barbançon et d'Arenberg, comte d'Aigremont et de la Roche en Ardenne, chevalier de la Toison d'or, fit relief de Jeneffe et de l'avouerie de Waremme (St. Bormans, Seigneuries féodales).

Ce dernier seigneur, Albert de Barbançon, vendit la seigneurie de Jeneffe et la châtellenie de Waremme, en 1658, à Godefroid de Sélys, baron de Fanson, dont la descendance se maintint dans ces deux charges jusqu'à la révolution française. En 1731, noble seigneur Michel-François-Antoine de

Sély, baron de Fanson, seigneur de Jeneffe, haut-voué de la ville et châtellenie de Waremme avait fait relief (St. Bormans Seigneuries féodales).

Article XIII. Roloux et Voroux-Goreux.

§ 1er Roloux.

Commune du canton de Hologne-aux-Pierres, de 100 habitants et d'une superficie de 326 hectares, à un kilomètre de la station de Fexhe-le-haut-Clocher.

Superficie élevée et plate, terrain argileux et marneux. Anciennes dénominations: Rolluz, Rolluos. Il est question de Roloux dans une charte du Xe siècle, citée par Grandgagnage dans son Mémoire sur les anciens noms de lieux: « allodium quod erat ad Roleuz juxta curtam nostram H... » (lisez: Hurionem, Horion) Diplôme du Cartulaire de Stavelot.

L'église de Roloux, dédiée à saint Jean-Baptiste, était autrefois filiale de celle de Fexhe-le-haut-Clocher. Elle est très ancienne et a été construite primitivement en style roman, mais elle a subi des transformations successives qui font, qu'à part ses murailles extérieures et sa vieille tour, elle ne présente plus aucun caractère architectural.

Rolloux ou Roloux est le titre d'une ancienne famille qui portait d'argent au lion de sable, à un bâton de gueules brochant sur le tout, et criait: Jeneffe. Ceci indique que cette famille descendait ou se rattachait à celle de Jeneffe.

D'Hemricourt les appelle Roloux, dit de Ramloz. Je ne crois pas que ce soit le Ramelot du Condroz, mais je pense que ce nom provient de la Court, dite de Rameloz à Jeneffe, citée dans un transport de quarante muids d'épeautre en août 1497 (Archives de Lexhy).

D'Hemricourt, Miroir des nobles, donne la généalogie d'un certain nombre de membres de cette famille: Ozile de Roloux, femme de Henri de Roloux, dit de Ramloz, chevalier qui vivait à la fin du XIIIe siècle, gît dans la chapelle de Roloux.

Voici son épitaphe:

MCCLXXVIII. Obiit Domina Ozilia quae fuit uxor Dni Henrici de Roluz militis, orate pro ea.

(Collection chanoine Henrotte).

Citons encore Gertrude de Roloux, fille de Bauduin de Roloux qui épousa Lambert de Fléron, bourgmestre de Liège en 1634 (Recueil héraldique de Loyens).

§ 2. Voroux-Goreux.

Commune du canton de Hologne-aux-Pierres, de 479 habitants et d'une superficie de 352 hectares. Halte du chemin de fer entre Bierset et Fexhe.

Voroux, Goreux et Roloux, ci-avant pays de Liège, ne formaient autrefois qu'une seule seigneurie avec cour de justice commune. Elle appartenait au chapitre cathédral de Liège.

L'église de Voroux, dédiée à saint Lambert, nouvellement bâtie, grâce à la générosité de la famille Dusart, est un bel édifice en style gothique, qui remplace une ancienne chapelle fondée en 1467 par Ameil de Goreux. Une charte de l'abbaye de Saint-Laurent, décida que la collation de cette chapelle appartiendrait alternativement à l'abbaye susdite et aux héritiers d'Ameil. Il y avait à Goreux une ancienne chapelle dédiée à saint Hubert. C'est près de Voroux-Goreux que se livra, le 27 septembre 1792, une bataille meurtrière entre les Français et les Autrichiens.

Certains auteurs ont soutenu l'opinion, maintenant abandonnée, que Voroux (Varuca) a été le fameux Vatuca où Sabinus et Cotta, lieutenants de César, avaient ordre de passer leurs quartiers d'hiver.

Il y a un château à Voroux appartenant à M. Hallet, et un autre, à Goreux, appartenant à M. le chevalier Henri de Grady de Horion.

Article XIV. Fexhe-le-haut-Clocher.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 659 habitants et d'une superficie de 633 hectares. Station du chemin de fer Liège-Bruxelles.

Terrain plat et assez égal, de nature argileuse, très propre à la culture de la betterave.

Fexhe ne comprend qu'un seul hameau, celui de Streel, dont il sera question plus loin.

L'église de Fexhe, dédiée à saint Martin, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation de l'abbé de Saint-Laurent à Liège.

Le clocher de cette église a été autrefois très élevé; c'est ce qui lui avait fait donner le nom de Fexhe-le-haut-Clocher, Fexhe dist à hault Clockiez, pour le distinguer de Fexhe-Slins. Ce clocher, ayant été frappé et incendié par la foudre, fut remplacé par le clocher actuel, assez massif et assez bas. Il est probable qu'il date de 1642, car le 1er avril 1642, il intervint une convention entre les paroissiens de Fexhe et l'abbé de Saint-Laurent, en vertu de laquelle l'abbé devait faire réparer la tour, et les paroissiens devaient y contribuer pour la somme de 2,000 florins de Brabant, et par le charroi des matériaux.

L'existence de l'église remonte fort loin. Elle aurait été donnée à l'abbaye de Saint-Laurent par l'évêque Reginard, en vertu d'une charte du 3 novembre 1034. Cette donation comprenait les revenus de la cure, la dîme et le droit de nommer le curé.

Le corps actuel de l'église a été rebâti en 1668. L'abbé de Saint-Laurent le fit reconstruire à ses frais, mais les paroissiens de Fexhe et de ses dépendances: Noville, Voroux, Goreux, Roloux et Freloux lui payèrent la somme de 2,000 florins et firent les corvées et charrois.

La cure de Fexhe (*prestyteratus ecclesiae de Fehe*) fut donnée à l'abbaye de Saint-Laurent par l'abbé Everlin de Fooz, et cette donation fut approuvée par une charte de 1178 de l'évêque Radulphe.

Une charte du 28 avril 1044 de l'empereur Henri III, avait confirmé la donation de l'église de Fexhe à l'abbaye de Saint-Laurent.

En 1179, le pape Alexandre prend l'abbaye de Saint-Laurent sous sa protection et confirme la possession de tous ses biens, entre autres l'église de Fexhe avec la dîme et le patronage.

Les localités voisines, Noville, Voroux-Goreux, Roloux et Freloux dépendaient toutes anciennement de l'église de Fexhe. Signalons comme huitième abbé de Saint-Laurent à Liège en 1149, Wazelin de Fexhe qui avait étudié sous Rupert. Il était versé dans toutes les sciences ecclésiastiques, et mourut le 14 juin 1158, après avoir saintement gouverné sa communauté pendant neuf ans.

M. Grandgagnage croit que Fexhe vient de Fiscus qui signifie domaine de l'Etat, ou du seigneur. Il signifie aussi trésor de l'Etat, ou administration de ce trésor. Les Romains auraient-ils eu un établissement de ce genre à Fexhe ? En effet, cette localité a été habitée par les Romains, car on trouve tout à proximité la Chaussée Verte (Chaussée romaine) et une tombe romaine, dite Tombe de Noville, et dans le voisinage de celle-ci, on a découvert dans la campagne de Momelette, des substructions intéressantes d'une villa romaine.

Fexhe s'appelait aussi Fehe advocati, Fexhe l'avoué, Fexhe le voué, parce que, appartenant en partie à une abbaye (celle de Saint-Laurent) il avait un défenseur temporel, le voué, qui était probablement le voué de Streel.

Fexhe avait néanmoins des seigneurs laïques. Henri Botier de Schoenvorst fit le relief de la seigneurie en 1459.

Sa fille Catherine épousa Jean de Boulant, seigneur de Monjardin, qui devint ainsi seigneur de Fexhe. Jeanne de Boulant, sa fille, s'étant mariée vers 1527 à Beauduin de Barbançon, porta la seigneurie dans cette famille. C'est la même suite de seigneurs que nous avons rencontrée à l'article Jeneffe plus haut.

Enfin, Marie de Barbançon ayant épousé dans la première moitié du XVII^e siècle, Albert de Ligne, comte d'Aigremont, porta la seigneurie dans cette famille où elle suivit les destinées d'Aigremont, c'est-à-dire qu'elle passa vers 1715 dans les mains de Mathias Clercx, chanoine-tréfoncier de Saint-Lambert, qui mourut à Aigremont en 1744. Il légua les seigneuries de Fexhe et Streel à son petit-neveu Jean-Mathias de Saroléa de Cheratte.

La famille des barons de Saroléa de Cheratte les posséda jusqu'à la révolution française, et continua à rester propriétaire d'une assez grande étendue de terrains jusque dans ces dernières années.

Le hameau de Streel ne se compose actuellement que d'une grande ferme et de quelques petites habitations. La famille de Streel qui l'habitait, portait de gueules à l'aigle éployée d'argent, au chef d'argent chargé de trois annelets d'azur. Ces armoiries figurent encore sur la clef de voûte de la porte du jardin de la ferme de Streel.

L'ancien château, demeure des voués de Streel, était à proximité de la ferme actuelle, où anciennement il y avait une aile démolie qui s'appelait le vieux quartier. Il s'y trouvait de fort belles cheminées anciennes en grès, qui ont été transportées dans le château de l'un des précédents, propriétaires de Streel.

Voici, d'après le Miroir des nobles, les noms des anciens seigneurs et voués de Streel: Louis de Streel, voué de Streel, releva, en 1313, à la cour féodale de Liège, la vouerie de Streel. Son fils, Wauthier de Streel, scella, en 1334, la commission des douze. On voyait, dans la chapelle Saint-Hubert à Goreux, la pierre sépulcrale de Louis, fils de feu Jean, voué de Streel, qui mourut l'an 1502. Les voués de Streel continuèrent à fleurir jusqu'au XVII^e siècle. Plusieurs d'entre eux furent bourgmestres de la cité de Liège.

Le dernier de cette famille fut Louis de Streel, dont on voit la belle pierre tombale, encastrée dans le mur extérieur de l'église de Fexhe. Les armoiries de Streel y sont sculptées en relief et entourées des armoiries des huit quartiers: Streel, Brabant, Poictiers, Neuville, Juncis, Clockier, Horion, Oultremont.

Si Fexhe-le-haut-Clocher est assez souvent cité dans l'histoire locale, comme nous venons de le voir, il est surtout connu, et son nom est devenu historique, par la célèbre Paix de Fexhe qui y fut signée le 18 juin 1316. La tradition désigne encore la prairie où elle se serait conclue. Cette paix de Fexhe est le fondement de la liberté liégeoise, et l'un des plus précieux monuments de l'ancien droit public liégeois. Elle confirme nettement les garanties personnelles contenues dans la grande charte d'Albert de Cuyck; déclare que les bourgeois ne peuvent être distraits de leurs juges naturels, mais que chacun devait être mené par loi et jugement; elle proclame formellement le principe de l'intervention du pays dans la législation et le gouvernement de l'Etat; enfin, elle consacre le principe de la révision des lois. « Si les lois et coutumes cessent d'être en rapport avec les besoins de la principauté, il y sera remédié en temps et lieu, dit la Paix, par le sens du Pays », c'est-à-dire par le Prince et les trois états.

Article XV. Freloux.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 76 habitants et d'une superficie de 172 hectares.

Freloux, à quinze cents mètres de la station de Fexhe, est la plus petite commune et la moins peuplée de la province de Liège. Elle n'a pas d'église et est comprise dans la paroisse de Fexhe-le-haut-Clocher.

Cette ancienne seigneurie avec château, aujourd'hui converti en ferme, figure déjà parmi celles qui furent attribuées en partage à Libert II, suréal de Warfusée. Thierry, sire de Momalle, descendant de la famille de Warfusée, en fit le relief en 1413. Freloux passa ensuite aux Horion. Par relief du 5 mars 1554, Barbe de Ghoer, relicte de feu noble homme Guillaume de Horion relève la terre, hauteur moyenne et basse de Freloux en Hesbain.

En 1603, Carondelet de Potelle, descendant des Horion, en fait transport à Guillaume Bex, receveur de Son Altesse.

En 1605, nous trouvons comme bourgmestre de la cité de Liège, Guillaume Bex, seigneur de Freloux. Nous trouvons ensuite Pierre Bex, seigneur de Freloux, qui fut bourgmestre de la cité de Liège en 1623, 1632, 1637 et 1647 et qui périt si malheureusement le 23 février 1651, victime des factions qui déchiraient le pays de Liège sous Maximilien de Bavière.

La descendance des Bex se maintint à Freloux jusqu'à la révolution française. Le dernier des de Bex est inhumé dans le cimetière de Fexhe, derrière le chœur de l'église. Sa pierre sépulcrale porte ses armoiries sculptées en relief, et l'inscription suivante:

Ci-gît Pierre-Joseph-Ernest de Bex, chevalier du Saint-Empire romain, ancien bourgmestre de Liège, dernier du nom, qui décéda à Liège le 22 février 1845, veuf de..... de Grumsel.....

Freloux appartenait au commencement de ce siècle à M. Bellefroid, de Liège, qui le vendit au baron de Copis dont la fille, propriétaire actuelle, a épousé le comte A. d'Oultremont de Duras.

Article XVI. Momalle et Noville.

§ 1er. MOMALLE.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 1,134 habitants et d'une superficie de 666 hectares. La station de Fexhe n'est qu'à trois kilomètres. Il y a aussi une halte à Momalle. Momalle ne comprend qu'un hameau: Momelette.

Le village de Momalle présente un bel et riche aspect. On y remarque un grand nombre de belles et grandes fermes et de jolies habitations de campagne, et on y trouve, au centre, une belle place publique, ornée de grands arbres touffus et autour de laquelle s'élève l'église, le beau presbytère, ainsi que la vaste et magnifique nouvelle école communale. N'oublions pas de faire remarquer, non loin de là, les restes de l'ancien château de Momalle, ainsi décrit par le docteur Bovy, dans ses Promenades historiques: « Le vieux château de Momalle est un lourd édifice carré à deux étages, dont la toiture se termine en forme de tour; la cour est une des plus vastes de la Hesbaye. Il ne reste à la droite de la porte d'entrée qu'une petite partie des fossés qui entouraient jadis le château; on ne saurait pourtant voir sans émotion l'habitation modeste de tant d'illustres guerriers. »

L'église de Momalle, dédiée à la sainte Vierge, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont. L'abbé de Saint-Laurent à Liège en fut d'abord le collateur, mais il céda son droit avant 1202, à l'abbé du Val-Saint-Lambert, qui le conserva jusqu'à la révolution française.

L'église de Momalle est une des plus belles du canton. Le chœur est en style gothique et orné de beaux vitraux. La chaire de vérité est aussi remarquable; c'est un bel ouvrage en vieux chêne, de style gothique fleuri.

Momalle possède aussi une petite chapelle de la Sainte Vierge qui y est en grande vénération. La Sainte Vierge aurait apparu à Momalle, sur un arbre, à l'endroit nommé à l'arbre, non loin de la petite chapelle qui fut construite en 1645 par les soins de l'abbaye du Val-Saint-Lambert.

Momalle faisait, ci-avant, partie du pays de Liège. La seigneurie en appartient d'abord à l'abbaye de Saint-Laurent, par donation du 3 novembre 1034 de l'évêque Réginard, de treize mansi de terre sis à Momalle (Mosmalle). L'avoué de Momalle devait faire relief à la cour féodale de l'avoué de Hesbaye. Cette avouerie figure parmi les biens attribués en partage à Libert II, suréal de Warfusée, et resta dans sa descendance.

A la fin du XIIIe siècle, elle appartenait à Wathy de Momalle, dit le bon Wafflar, qui assista à la bataille de Woeringen (1288).

Le généalogiste Ernest de Rye (dont mention à l'article Hozémont) écrit: « Wathier de Momalle qui fut l'un des trois preux de Hesbaing, lesquels pour le duel de Charles de France, roi de Sicile, avec l'Arragonais, se rendirent sur la place de Bourdeaux, au point nommé. Mais, quoiqu'il n'y comparut aucun espagnol, je crois qu'ils ne s'osèrent approcher de ces hesbaignons, car ils sont mauvais garçons; ils frappent comme des sourds, et tirent droit aux yeux sans regarder... »

Ce bon seigneur de Momalle, se voyant avec peu de biens et sans héritier, voulut faire pénitence dans ses vieux jours, et, pour cet effet, il choisit sa retraite chez les Frères Mineurs. Il prit l'habit à Tirlemont où il acheva sa vie dans la pratique d'une grande dévotion (d'Hemricourt).

Il laissa ses biens à Wathy II de Momalle qui eut beaucoup à souffrir des guerres de l'époque. Il vit son château brûlé en 1326 par les Liégeois en guerre contre leur prince Adolphe de la Marck. Celui-ci se trouvait à Momalle avec le roi de Bohême, douze comtes et le duc de Brabant Jean III. Toute son armée était dans les environs, mais l'évêque fut trahi et les Liégeois entrèrent à Momalle qu'ils dévastèrent.

Il n'eut qu'une fille Alix, qui épousa Arnould de Corswarem. Ce dernier acquit en 1369, de l'abbaye de Saint-Laurent, la seigneurie de Momalle qui fut ainsi réunie à l'avouerie. Les successeurs d'Arnould de Corswarem abandonnèrent ce nom et reprirent celui de Momalle. Son fils Thierry de Momalle releva l'avouerie (1410) devant la cour féodale d'Aigremont. Thierry n'avait pas l'humeur facile et s'emportait violemment. Il le prouva (1443), d'après la Chronique de Jean de Stavelot, en donnant un soufflet à Guy de Berlaymont de Floyon, en présence du tribunal des vingt-deux qui venait de porter une sentence contre lui. Il s'ensuivit une grande émotion dans la ville qu'on eut peine à apaiser. Thierry était néanmoins (d'après le même Jean de Stavelot) « un vrai chrétien et bon justicier. » Il avait été plusieurs fois en pèlerinage à Jérusalem. Il mourut à la suite de blessures reçues dans une embuscade, qui lui fut dressée par Berlaymont de Floyon ci-haut.

La seigneurie de Momalle resta dans sa descendance jusqu'en 1524, où elle passa à Henri de Mérode, époux de l'héritière de Momalle. Richard de Mérode la possédait en 1552. Momalle passa ensuite à Adrien de Mailhy, et vers 1616 à Florimond-Claude de Mercy, feld-maréchal au service de l'empereur d'Allemagne, lequel l'a cédée à Nicolas baron de Stockem, seigneur de Vieux-Waleffes, Momalle et Noville.

Momalle a été acquis dans la première moitié de ce siècle par la famille Damien Massart qui le possède encore aujourd'hui.

Momelette, hameau de Momalle, qui appartenait avec Momalle à la famille de Dammartin-Warfusée, fut donné en 1242 à l'abbaye du Val-Notre-Dame, près Huy, par Alix de Warfusée, première abbesse de ce monastère. Celui-ci le conserva jusqu'à la révolution française.

Erard-Denis de Foullon, bourgmestre de la cité de Liège en 1694, ayant acquis une hypothèque sur la seigneurie, y fit bâtir un château qui était possédé en 1740 par le baron de Stockem, seigneur de Vieux-Waleffes, qui avait épousé la fille d'Erard de Foullon.

Terminons cet article en rappelant qu'en 1850, on a découvert des substructions intéressantes d'une villa romaine, dans la campagne de Momelette, non loin de la tombe romaine de Noville.

§ 2. NOVILLE.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 318 habitants et d'une superficie de 392 hectares, à deux kilomètres de la station de Fexhe-le-haut-Clocher.

Noville ayant toujours eu les mêmes seigneurs que Momalle et relevant comme elle en fief de la cour féodale de l'avoué de Hesbaye, il est naturel que l'histoire de Noville soit comprise dans l'article Momalle.

Nous n'avons à signaler à Noville que la tombe romaine, et surtout la belle et nouvelle église gothique due à la générosité de la famille Streel de Noville. Cette église est dédiée à saint Pierre et remplace une ancienne chapelle dont le titulaire était à la collation de l'abbé de Saint-Laurent. L'autel de cette chapelle était un beau retable dont la valeur artistique n'était pas connue, et qui figure maintenant avec honneur dans la célèbre galerie de Kensington à Londres.

Article XVII. Awans et Loncin.

Ces deux communes faisaient ci-devant partie de l'électorat de Trèves. Elles sont aujourd'hui comprises toutes deux dans le canton de Hollogne-aux-Pierres: Awans, avec 1,273 habitants et 947 hectares de superficie; et Loncin, avec 913 habitants et 243 hectares.

Bierset-Awans est une station de chemin de fer de la ligne de Liège-Bruxelles, à deux lieues de Liège. Loncin n'est qu'à un kilomètre de la station d'Ans.

§ 1. AWANS.

L'église d'Awans, dédiée à sainte Agathe, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation d'un tréfoncier de Liège, d'après Delvaux, et du curé de Hollogne, d'après Daris. Cette église de construction ancienne a une tour fort élevée et a été brûlée en 1568 dans la guerre de Guillaume d'Orange contre la principauté de Liège.

Awans et Loncin sont des localités fort anciennes. On trouve le nom d'Awans signalé dans un diplôme du 10 juillet 854 et 841, d'après un autre auteur, diplôme par lequel l'empereur Lothaire transporte au monastère de Prüm dans l'Eifel, et à son abbé Egil, le domaine d'Awans en Hesbaye (Hauvans ou Hawans dans cet antique document).

C'est là le motif pour lequel Awans et Loncin qui en dépendait, avaient un avoué, qui était eu même temps le seigneur d'Awans.

La seigneurie (vouerie d'Awans) figure parmi les biens acquis au XIII^e siècle par Libert de Warfusée et Agnès d'Awirs.

Awans est célèbre pour avoir donné son nom à l'un des partis de la guerre civile des Awans et des Waroux (traitée à l'article IX, première partie).

Rappelons le tableau synoptique à l'article VII „Saint-Georges, où nous trouvons Humbert Corbeau, tige de la branche d'Awans. Lui et ses cinq frères étaient appelés les six frères d'Awans. Nous lisons dans d'Hemricourt que ces six frères et ceux de leur parti brûlèrent en 1223 la ferme de Lantin qui

appartenait aux quatre couvents de Cornillon, à Liège, ce qui indigna l'évêque Hugues de Pierpont. Le chapitre de Saint-Lambert ne consentit à faire la paix qu'à la condition que le seigneur d'Awans et cent chevaliers de sa race, au lieu de payer une amende, descendraient de cheval, et iraient à pied depuis la porte de Sainte-Walburge jusqu'à l'église de Cornillon, et que là, ils devraient relever le crucifix qu'on avait baissé et couché au milieu de l'église en signe de deuil.

Le sire d'Awans dut aussi payer une forte somme pour réparer le dommage causé, et il dut encore fournir douze chevaliers de sa race, comme caution de cette paix. Ces douze chevaliers furent: Beauvain de Jeneffe, Robert de Limont, Sébastien de Hognoul, Guillaume, châtelain de Hozémont, Wéry de Fontaine, Antoine de Fontaine, tous deux frères de ce Guillaume de Hozémont, Godefroid de Hombroux, Libert Crépon, frère du sire d'Awans, Wéry de Rocour, Jean son frère, Renier de Villers et Sébastien, son frère.

Le dit sire Humbert Corbeau, dit le vieux, eut pour fils aîné: Humbert Corbeau II, qui fut le premier chef des Awans dans cette guerre célèbre des Awans et des Waroux.

C'est dans le village d'Awans que demeurait Adoule Porette, qui mérita le surnom d'Hélène liégeoise, et fut la cause de cette guerre. Empruntons les termes mêmes du bon d'Hemricourt pour relater ce fait: « Messire Corbeau d'Awans qui était riche et puissant, et voulait être maître de ses voisins, avait sous sa dépendance, dans le village d'Awans, une serve, ainsi qu'il est rapporté dans les Chroniques de Saint-Lambert, qui était riche de meubles et d'héritages, lesquels il lui avait permis de réunir, à cause de l'affection qu'il avait pour elle, plus que pour les autres. Or, un certain damoiseau, nommé Hanneceau, cousin de Messire Guillaume, seigneur de Waroux, allait la visiter pour l'avoir en mariage, mais le sire d'Awans voulait la donner à un de ses amis, de sorte que le dit Hanneceau prit les devants, l'emmena et aussitôt après l'épousa. Le sire d'Awans en fut durement mal content et envoya requérir le seigneur de Waroux de renvoyer la serve; sinon, il s'en vengerait. Il lui fut répondu que la femme soutenait n'être pas serve. »

Après des pourparlers, l'accord ne put s'établir et la guerre fut déclarée. Notre Humbert Corbeau II, chef des Awans, fut tué au combat de Loncin (voir plus loin au § 2, Loncin, suivant).

Son petit-fils Humbert Corbeau III vendit en 1331 au prince-évêque Adolphe de la Marck, pour 2,040 livres tournois, la vouerie d'Awans et de Loncin.

Cette cession est rapportée d'une manière toute différente par d'Hemricourt, qui dit que Humbert Corbeau III avait une soeur aînée, mariée à Jean, voué de liers, et que ce fut ce dernier qui eut le château et la vouerie d'Awans, par accord fait entre eux.

Or, l'évêque Adolphe de la Marck, pour plaire au parti des Waroux qu'il aimait particulièrement, prit par force le château d'Awans, et en déposséda Jean, voué de Liers. L'évêque fit alors assembler à Dinant plusieurs des Waroux, et fit rendre sentence, en l'absence des parties, par défaut et par violence, contre ce Jean, voué de Liers, sentence en vertu de laquelle les terres d'Awans lui furent adjugées.

« Et l'évêque prit le dit M. Jean, et le mit en sa prison pour le contraindre à lui faire transport des dites terres, que l'évêque avait saisies à tort et par force, mais il n'en voulut rien faire, n'importent les instances qu'on lui fit, et il fit voeu de ne se point raser la barbe, ni couper les cheveux, ni rogner les ongles de ses pieds et de ses mains, tant qu'il demeurerait en prison, où il resta assez longtemps.

Mais après, il en sortit, car l'évêque n'avait pas de motif de l'y tenir pour lui ravir son héritage. Etant délivré, il plaida contre l'évêque tout le reste de sa vie, l'espace de vingt ans et plus, se plaignant de la violence qui lui était faite, à la justice qui se tenait au jardin du Palais de Liège, le lendemain que l'évêque avait siégé avec les états du pays, comme c'est coutume de faire à présent. »

« Je l'ai vu moi-même, » continue d'Hemricourt, « poursuivre Messire l'évêque Engelbert de la Marck, après la mort de l'évêque Adolphe, continuellement sans manquer un seul jour d'audience, l'espace de quatre ans ou environ, requérant qu'on lui fit justice, selon la paix de Fexhe, parce qu'il n'avait pu l'obtenir du vivant du dit évêque Adolphe qui mourut l'an 1344 à la Saint Hubert.

Après son décès, le dit M. Jean poursuivit l'évêque Engelbert de la Marck, et le pressa tant, après les guerres de Vottem et de Tourinnes, que l'évêque, à la requête de la cité et des bonnes villes, commit Messire Fastré de Bovegnistier, chevalier, pour être le juge de ce différend.

Mais peu après trépassa M. Jean, le voué, et ses héritiers ne travaillèrent pas grandement. Et aussi mourut Messire Fastré, de telle sorte que l'évêque et ses successeurs ont toujours conservé la possession des terres d'Awans. »

Est-ce que l'acte de rendage de 1331, renseigné plus haut, n'a pas été fait à la suite de la sentence de Dinant ? ce qui concilierait les deux versions.

Il ne reste plus rien de l'ancien château d'Awans: si l'on veut en retrouver quelques traces, il faut, dit le docteur Bovy dans ses Promenades historiques, la bêche à la main, les aller chercher dans une prairie maintenant renfermée dans la propriété de M. V. Lamarche.

Cette dernière propriété a été embellie dernièrement par la reconstruction du château d'Awans, appartenant à M. le baron del Marmol-Lamarche.

§ 2. LONCIN.

L'église de Loncin nouvellement reconstruite, dédiée à saint Jean-Baptiste, est une ancienne paroissiale à la collation du curé de Hollogne-aux-Pierres. Lonchin est le titre d'une ancienne famille noble.

Cette localité faisait partie du domaine donné à l'abbaye de Prüm en 854, par l'empereur Lothaire, en même temps qu'Awans.

Loncin est surtout connu dans l'histoire de Liège, par le combat qui se livra en cet endroit en 1298, l'un des premiers de la guerre des Awans et des Waroux. Ce combat fut provoqué par suite de la construction du château de Jemeppe: « Or, vous devez savoir » dit d'Hemicourt, « que Messire Antoine bâtissait son château de Jemeppe, et que la charpente de la grosse tour était dressée à terre, prête à être montée sur l'édifice. Le sire d'Awans qui avait appris que Messire Antoine était du parti des Waroux, manda ses amis pour l'aider à détruire cette charpente, et à démolir tout ce qu'ils pourraient du château en construction.

Messire Antoine en fut informé, et envoya, de son côté, chez ses amis, implorer leur secours. Il manda aussi ceux de Sclessin et de Jemeppe, tant à pied qu'à cheval, pour défendre sa personne et son château.

Au jour fixé, le sire d'Awans et un grand nombre de ses amis partirent d'Awans pour se rendre à Jemeppe. Arrivés à Loncin, ils délibérèrent pour savoir quel chemin ils prendraient pour aller à Jemeppe, dont les abords étaient difficiles à forcer et dangereux de tous côtés, si leurs ennemis avertis avaient pris soin de les garder.

Ce fut alors que ceux de Flémalle proposèrent de les conduire par Flémalle où ils seraient en pleine campagne. La délibération dura si longtemps que ceux de Jemeppe qui les attendaient, perdirent patience. Ils crurent que leurs ennemis n'avaient plus dessein de les attaquer et ils résolurent de marcher eux-mêmes à leur rencontre jusqu'à Loncin.

Ceux d'Awans, les voyant arriver, se mirent en bataille. Les autres avancèrent également, et la lutte s'engagea vivement et vigoureusement de part et d'autre. Cependant ceux de Seraing et de Jemeppe qui étaient à pied, prirent la fuite, parce qu'ils voyaient que le combat durait si longtemps et que le sire d'Awans était le plus fort. Mais ce dernier fut abattu et jeté par terre avec son cheval de bataille; ce qui mit en déroute ceux de son parti.

Ceux d'Awans se contentèrent d'avoir la victoire ce jour-là, sans poursuivre leurs ennemis, car ils n'avaient pas cette coutume. Le vaillant sire d'Awans fut tué; c'était un chevalier fier et entreprenant. Trois frères de Flémalle furent aussi tués (voir article V, Flémalle) et quantité d'autres.

Cette bataille de Loncin ne fit que rallumer la guerre civile; tout le pays en fut plus troublé qu'auparavant, et un grand nombre de chevaliers qui ne s'étaient point encore mêlés dans ces guerres se hâtèrent d'y prendre part. »

Loncin possède encore actuellement deux châteaux: l'un est assez bien conservé, avec une tour surmontée d'une flèche élégante, et l'autre, converti en ferme et montrant encore des traces de son ancienne splendeur, est l'antique demeure du sire de Loncin.

Loncin possède un des nouveaux forts des fortifications de la Meuse.

Article XVIII. Velroux.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 638 habitants et d'une superficie de 310 hectares, à trois et demi kilomètres de la station de Fexhe et deux et demi kilomètres de la station de Bierset.

Les noms anciens qu'on trouve sont: Velrois (chronique de Saint-Trond), Vilroux, Velleroux ou Villeroix.

D'après Grandgagnage, Velroux viendrait de Villariolus, diminutif de villa.

Le sol de la commune est uni, comme toutes les communes du plateau hesbayen; une petite partie est montueuse, et renferme des dépôts de sable et de cailloux vers Mons-Crotteux.

L'église de Velroux, dédiée à saint André, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation de l'abbé de Saint-Laurent à Liège. C'était d'abord une chapelle dépendant de l'église de Fexhe; elle en fut détachée et érigée en paroisse vers 1270 (Daris, Cartulaire de Saint-Laurent).

Elle a été rebâtie en partie en 1836, mais elle a été restaurée, et pour ainsi dire transformée, avec une simplicité de bon goût et de style, en 1887, par l'architecte Jamar de Liège. Une pierre tombale porte l'épithaphe:

Anno Domini MCCLXX, primo die Lucio obiit Dominus - Amelius, miles, advocatus de Velrus. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

(Collection chanoine Henrotte).

La seigneurie de Velroux faisait ci-avant partie du pays de Liège, et relevait de la cour féodale de l'avoué de Hesbaye. Nous trouvons, dans l'ouvrage du comte Van den Steen sur la Cathédrale de Liège, Frédéric de Velroux, qui fut chanoine tréfoncier de Saint-Lambert de 1154 à 1228. Il continua l'oeuvre des chroniques liégeoises que son père Rennekin de Velroux avait rédigées de 1154 à 1186. Cette chronique fut continuée par Renier de Fooz, chanoine tréfoncier, de 1224 à 1264.

Jean de Velroux, dit Mostard, maître à temps de Liège en 1309, eut pour fils un autre Jean de Velroux qui fonda l'hôpital del Mostard dans la rue du Pont à Liège (Recueil héraldique de Loyens).

Il n'était pas seigneur de Velroux, car à cette époque ce devait être Jean d'Oreilhe, dont il a été fait mention plus haut (article III, § 6, château de Haultepenne). Ce Messire Jean d'Oreilhe, chevalier, seigneur de Velroux, maître à temps de Liège en 1329, était fils de Guillaume de Jeneffe, seigneur d'Oreilhe (Oreye ?), chevalier et de la fille de Guillaume de Velroux, mort le 24 septembre 1332. Il négligea le nom de Jeneffe pour retenir celui d'Oreilhe, sa seigneurie.

Le famille de Velroux, dont était la femme de Jean d'Oreilhe ci-haut, remontait à Beauvuin de Luxembourg, issu des anciens comtes de ce nom (Voir article XIX, Bierset et article XXI,

Hollogneaux-Pierres, suivants). Le second fils de ce Beauvuin était Renier, dit le vieux, et seigneur de Velroux qui devint la tige de cette branche.

Nous trouvons plus tard la vente de la seigneurie de Velroux à Alexandre Sandron (1439).

De la famille des Sandron, elle passa dans celle d'Arenberg, par le mariage de Godefroid d'Arenberg avec Ide, épouse en premières noccs de Ernould Sandron.

Ce Godefroid d'Arenberg la vendit en 1497 à André de Wihogne, dit le vieux, et échevin de Liège.

Velroux resta dans la famille de Wihogne avec la seigneurie de Lexhy, puis dans les familles des d'Ans, des Surlct et des Liedekerke-Surlct, comme à l'article II, § 8, Lexhy, plus haut.

Nous trouvons dans un relief du 31 août 1750: douze muids affectés sur la cense où il y avait ci-devant une tour possédée par Jacques Mottard à Velroux. Le château de Velroux s'appelait effectivement aussi la tour de Velroux, laquelle a encore été habitée par la famille d'Ans. Les ruines de cette tour étaient encore visibles, il y a une vingtaine d'années, dans le bien Delmotte, près la ferme de Velroux. C'était une motte factice, entourée d'un fossé, et au sommet de laquelle se trouvaient d'anciennes substructions; ces dernières ne plongeaient que fort peu dans le sol. Ne seraient-ce pas les restes d'une ancienne grande tombe romaine, sur laquelle les premiers sires de Velroux avaient bâti leur tour ? Les mottes factices formaient, d'après certains auteurs, un élément essentiel des constructions militaires au commencement du moyen Age: « c'est la coutume des hommes les plus riches et les plus nobles de ce pays d'ériger des châteaux pour les quels ils élèvent, aussi haut que possible, un monticule de terre qu'ils entourent d'un large et profond fossé » (Institut archéologique liégeois).

N'oublions pas, en terminant cet article sur Velroux, de rappeler Amel de Velroux, bourgmestre de Liège en 1455 qui accompagna, en octobre 1467, le prince-évêque Louis de Bourbon et le nonce apostolique pour implorer la clémence de Charles le Téméraire. L'impitoyable duc lui fit néanmoins trancher la tête à Maestricht.

Article XIX. Bierset.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 790 habitants et d'une superficie de 360 hectares. Station du chemin de fer sous la dénomination de Bierset-Awans, à deux lieues un quart de Liège.

L'église de Bierset, dédiée à saint Jean-Baptiste, est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du commandeur de Villers-le-Temple. L'ordre de Malte possédait à Bierset la ferme dite du, Temple.

Le chanoine Daris, dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent, cite un conflit de l'année 1203, où l'on entend comme témoin, Hézélo, curé de Bersez...

D'un autre côté, il existe un acte de 1289, par lequel Beauvuin de Berseies et Marie, veuve de son frère Guillaume, font une donation à la maison militaire du Temple en Hesbaye (c'était la commanderie de Chanteraine à Warnant), pour procurer un recteur à l'église de Bierset. Comment concilier ces deux actes ? Le dernier de 1289 procurant un recteur à l'église de Bierset qui avait déjà un curé en 1203 ? Le droit de collation attribué par cet acte de 1289 au commandeur de Chanteraine, aura été cédé plus tard par celui-ci au commandeur de Villers-le-Temple qui était du même ordre.

La femme du dernier Surlct, seigneur de Chokier, était fille de Famélioux de Bierset, lequel est inhumé avec ses ancêtres dans l'église de Bierset.

Bierset faisait anciennement partie du pays de Liège, banlieue cismosane. Bien que la localité fut liégeoise, le château de Bierset relevait de la cour féodale du duc de Brabant.

Bierset est le titre d'une ancienne famille noble et puissante et était possédé en 1213 par Beauduin de Luxembourg, issu des anciens comtes de ce nom, chevalier, seigneur de Bierset, de Hollogne-aux-Pierres et de Velroux. Il avait épousé la deuxième fille d'Otto de Lexhy, ce qui le rattachait à l'une des branches de l'illustre famille de Dammartin.

Le Miroir des nobles d'Hemricourt cite la nombreuse postérité des seigneurs de Bierset. Le dernier de ce nom fut Jean, seigneur de Bierset et échevin de Liège, qui n'eut qu'une fille, Catherine de Bierset qui épousa Gilles de Huy, bourgmestre de Liège en 1486, 1493 et 1497. Ils n'eurent qu'une fille, Catherine de Huy qui épousa Jacques de Corswarem, chevalier, bourgmestre de Liège en 1506 et 1509 et lui apporta en mariage la seigneurie de Bierset.

Jacques de Corswarem n'eut aussi qu'une fille, Eléonore de Corswarem qui épousa Messire Edmond de Schwartzemberg, chevalier, seigneur de Bierset, bourgmestre de Liège en 1522, 1526, 1530, 1534, 1538 et 1550.

Bierset passa à Georges de Berlaymont, dit de Floyon, seigneur de Chokier, bourgmestre de Liège en 1579, qui mourut sans descendants, laissant sa femme, Marie de Senzeilles, héritière de ses seigneuries, laquelle les apporta à Paul de Stor d'Orsdracht, son second époux.

La seigneurie fut vendue à Catherine Stévert, veuve de Bertrand de la Haxhe, bourgmestre de Liège, dont les descendants ont fait bâtir le château tel qu'on le voit aujourd'hui. Les restes de l'ancien château se trouvent dans une prairie, au sud de l'église.

A la famille de Haxhe a succédé, par alliance, celle des barons de Goer de Herve qui possède encore aujourd'hui le château. Les Goër sont originaires du duché de Limbourg, où ils possédaient anciennement la seigneurie du ban de Herve, dont ils ont conservé le nom.

La description que donne l'auteur des Délices du pays de Liège, du château de Bierset, se rapporte encore bien au château tel qu'il est actuellement:

« Une vaste basse-cour dont les bâtiments solides et bien bâtis annoncent l'abondance, fait la première enceinte. On y découvre le corps de logis consistant en un pavillon carré, flanqué de quatre tours aussi carrées et surmontées de belles flèches. »

La seigneurie de Bierset appartenait pour deux tiers au commandeur de Villers-le-Temple et pour l'autre tiers au seigneur temporel de Bierset. La cour de justice avait deux mayeurs, nommés l'un par le seigneur temporel, et l'autre par le commandeur de Villers-le-Temple.

C'est au château de Bierset que fut conclue, le 9 octobre 1256, la Paix de Bierset qui mit fin à la guerre civile allumée par le célèbre tribun Henri de Dinant, entre Henri de Gueldre, évêque élu, et le peuple excité par ce tribun.

Article XX. Mons lez-Liège.

Commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, de 2,035 habitants et d'une superficie d'environ 600 hectares, le hameau de Rhuy en ayant été détaché dernièrement et réuni à la commune de Hollogne-aux-Pierres.

Mons est à 4 kilomètres de la station de Jemeppe-sur-Meuse. Dépendances: Ardennes, Crotteux, la Dickée, Méan, Paradis, Pépinsart, Rosart, Rengissart, Souxhon, Tirogne, Vingt-deux, Follon, Jonckeu et Préalles.

Le terrain est élevé et entrecoupé de collines. C'est sur le sommet de l'une d'elles qu'est bâtie l'église, d'où probablement est venu le nom du village (Mons, montage).

Eglises: 1° une succursale à Mons, dédiée à Saint-Lambert, anciennement filiale de celle de Hollogne-aux-Pierres.

On voit dans cette église une inscription en l'honneur de Jean Barthomé, mayeur de Mons, bienfaiteur de l'église, décédé le 27 février 1735.

2° Une église à Souxhon, dédiée à saint Nicolas, ancienne chapelle dépendant de Mons.

histoire: Ci-devant pays de Liège, banlieue cismosane.

Mons et Souxhon étaient une seigneurie relevant en fief de la cour féodale de l'avoué de Hesbaye, à Aigremont, et appartenant au chapitre de Saint-Lambert à Liège. L'avouerie de la localité qui, vers 1351, appartenait à Guillaume le Bailheu, était également un fief relevant de la dite cour de l'avoué de Hesbaye.

Saumery, Délices du pays de Liège, dit que: « le château de Mons faisait partie au XIV^e siècle, des biens de la puissante famille de Velroux. Il passa vers 1700 dans la famille d'Uffle de Joncis, dont une héritière épousa son cousin germain, le baron, d'Eynatten, possesseur du château en 1740. »

Le même auteur le décrit ainsi: « On y entre par une vaste basse-cour; la porte, couverte d'un pavillon, est encore défendue par une tour solide et bien bâtie. On y voit en face un gros pavillon carré, flanqué de quatre belles tours, dont les combles uniformes font un coup d'oeil des plus gracieux. »

D'Hemricourt, Miroir des nobles, cite la famille de Mons: « Le vieux Rouffart, de Mons, épousa N..., fille de Jean le vieux, Polain d'Alleur, dont deux fils: Bauduin Rouffart de Mons, aîné et le Polain de Mons fils, cadet. »

Le village possédait une cour de justice.

Article XXI. Hollogne-aux-Pierres.

Commune et chef-lieu du canton de ce nom, de 4,700 habitants et d'une superficie d'environ 700 hectares, depuis l'adjonction du hameau de Rhuy ci-avant partie de Mons.

Hollogne est à deux kilomètres et demi de la station de Bierset et à une distance égale de la station de Jemeppe-sur-Meuse.

Cette commune comprend plusieurs hameaux: Aulichamps, Diérain-Patar, Grosses-Pierres, Rhuy, Tirogne, la Valise, le Viniâve, etc.

Le sol de cette commune est entrecoupé de collines sur toute son étendue, excepté au Nord, où s'ouvrent les belles plaines de la Hesbaye. Dans la vallée coule le Mahai, qui prend sa source à Hollogne même et se jette dans la Meuse à Jemeppe. On y rencontre également quelques fontaines d'eau douce et d'eaux minérales où prédomine le carbonate de chaux qui se dépose en concrétions sur les objets qu'on y plonge et y forme ainsi du tuf calcaire.

Trois belles routes sillonnent la commune: celle de Bierset au Diérain-Patar, celle de la Valise au Diérain-Patar et enfin celle du Diérain-Patar à Jemeppe. Cette dernière est la plus pittoresque; elle suit la vallée et est bordée, sur tout son parcours, de nombreuses, solides et belles habitations de tous genres. Cette route traverse les vastes établissements de zinc de la Vieille-Montagne, dits Valentin-Coq.

Le fortin de Hollogne (nouvelles fortifications de la Meuse) est établi sur la route du Diérain-Patar vers la Valise.

Hollogne possède deux églises: celle du chef-lieu, la plus importante, est dédiée à Saint Pierre. C'est une ancienne paroissiale du concile de Hozémont, à la collation du chapitre de la cathédrale de Liège. La tour date du XII^e siècle, tandis que le reste de l'église a été réédifié en 1756, comme le prouve une inscription dans l'église en l'honneur de la douairière de Hessale, l'une des bienfaitrices de

cette restauration. On y remarque une pierre tombale de 1263 à la mémoire de Jean de Hollogne, chevalier.

La seconde église est celle de Rhuy, dédiée à saint Joseph; elle est nouvellement bâtie, et a été consacrée le 2 juillet 1888.

Hollogne-aux-Pierres faisait ci-avant partie du pays de Liège, banlieue cismosane. Ce mot s'écrivait anciennement Holonge az pires; ce surnom lui vient de gros blocs de pierres qu'on voit encore au hameau des Grosses-Pierres.

La ferme d'Aulichamps est aussi fort ancienne et existait au XIV^e siècle sous le nom de Awelhichamp.

La seigneurie de Hollogne-aux-Pierres appartient primitivement à l'abbaye de Cornélimunster. Comme toutes les possessions ecclésiastiques, elle avait des avoués, et cette charge constituait un fief relevant de la cour féodale de l'avoué de Hesbaye à Aigremont.

La terre de Hollogne paraît avoir été détachée de celle de Bierset (voir plus haut article XIX) en faveur de Jean de Hollogne, second fils de Beauduin de Bierset. Il était avoué de Hollogne au XIII^e siècle.

Son fils Rogier lui succéda. Par acte du 4 novembre 1323, l'abbé de Cornélimunster lui vendit la seigneurie, sous la condition qu'il la tiendrait en fief de son monastère (Manuscrit de Lefort, première partie, t. XI).

Le seigneur de Hollogne, depuis cette époque jusqu'à la révolution française, dut faire relief de sa terre devant l'abbé de Cornélimunster et de son avouerie devant la cour féodale de Hesbaye.

Nous rencontrons plus tard le vieux Beauduin le Pollain, comme seigneur de Hollogne. Il fut créé chevalier de Jérusalem pour avoir fait deux voyages en Terre-Sainte.

Il eut un fils: Jean de Hollogne qui fut bourgmestre de Liège en 1491 et fut inhumé à Hollogne-aux-Pierres. Ce fut lui qui fit peindre sur la muraille de l'église des Guillemins à Liège, la suite de ses aïeux, les hommes avec leurs armures, et les femmes noblement vêtues, tous à genoux, les mains jointes, chacun avec son blason et la date.

La terre de Hollogne appartenait au XVI^e siècle à Beauduin ou Gérard de Luxembourg, époux de Elisabeth de Bronchorst, dont il eut un fils Beauduin de Luxembourg, époux de Gertrude de Clout.

Leur fils Gérard de Luxembourg, dernier du nom, ne laissa qu'une fille, Marie-Gertrude de Luxembourg, qui épousa le baron de Kinsky, d'origine allemande.

Saumery, Délices du pays de Liège, dit que la seigneurie de Hollogne passa dans les mains de Madame de Hessale, née Barbe de Noville, douairière de Jean-Arnold de Hessale qui avait acquis Hollogne par saisie sur la famille de Kinsky. Le château est ainsi décrit dans cet ouvrage: « Ce château occupe le fond d'une vallée fertile qu'arrose un assez gros ruisseau. Son extérieur, quoique simple, ne laisse pas d'annoncer la résidence d'un maître riche et puissant. Une vaste enceinte de murailles hautes et solides renferme le corps de logis, la basse-cour et les jardins. Deux grandes portes qui y conduisent répondent à un beau plant d'arbres de haute futaie dont les cimes touffues font un asile impénétrable aux rayons du soleil. »

La dite Barbe de Noville, douairière de Hessale, vendit Hollogne en 1757 à Jacques-Nicolas-Joseph de Coune, seigneur de Deigné, dont les descendants devenus barons de Coune le possédèrent jusque dans la seconde moitié de notre siècle; il fut vendu alors à M. Mottart et est possédé actuellement par son gendre M. Gustave de Lhoneux-Mottart.

TROISIEME PARTIE

APERÇU GENERAL SUR LES INSTITUTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE LIEGE,

Pour servir a l'explication des termes employés dans cet ouvrage.

§ 1er DIVISION ECCLESTASTIQUE DU DIOCESE DE LIEGE AU XVIIIe SIECLE.

A la tête du diocèse se trouvait l'évêque, élu par le chapitre des chanoines tréfonciers de Saint-Lambert et confirmé par le pape.

Dans les temps antérieurs, les évêques étaient nommés soit par le clergé et le peuple, soit par le souverain lui-même. Le pape confirmait leur nomination.

Ainsi, saint Remacle fut nommé évêque de Liège en 646 par Sigebert, roi d'Austrasie.

Saint Lambert fut nommé, à la sollicitation du clergé et du peuple, par Childéric II, roi d'Austrasie.

Notger fut présenté par l'empereur Othon au chapitre cathédral qui l'accepta et l'élut.

Les successeurs furent nommés souvent par les empereurs seuls. Souvent aussi les papes nommèrent directement les évêques de Liège.

Le célèbre Wason fut porté à l'épiscopat presque de vive force par le clergé et le peuple *A clero et populo ian episcopatum rapitur potius quam eligitur.*

Enfin, plus tard, ce fut le chapitre cathédral qui nomma les évêques, et ce mode d'élection fut suivi jusqu'à la révolution française.

Immédiatement en dessous de l'évêque, se trouvait l'évêque suffragant, nommé par l'évêque et confirmé par le pape. Il administrait les sacrements d'ordre et de confirmation; il consacrait les églises, les autels, les calices et les saintes huiles. Les premiers évêques de Liège n'avaient pas de suffragants. Néanmoins cette institution remonte fort loin, au delà du XIe siècle.

Après l'évêque suffragant, venait le vicaire général, nommé par l'évêque parmi les chanoines tréfonciers. Le vicaire général s'occupait des affaires religieuses du diocèse, nommées affaires *gratiosae* en droit canon, tandis que les affaires religieuses nommées *contentiosae* en droit canon étaient traitées par l'official de Liège.

Ce dernier jugeait au nom de l'évêque, mais on pouvait appeler de ses sentences à l'official de Cologne, ou au nonce du pape, ou au pape lui-même.

En dessous de ces hauts dignitaires venaient les archidiacons qui étaient les représentants de l'évêque dans les subdivisions du diocèse, appelées archidiaconés. Ils y exerçaient une juridiction spirituelle et temporelle. Ils conféraient l'institution canonique aux prêtres proposés comme curés ou bénéficiers, par les personnes ayant le droit de patronage sur les paroisses ou les chapelles. Ils faisaient chaque année la visite des paroisses de leur archidiaconé et y décidaient des contestations relatives au culte, aux presbytères, aux cimetières, aux écoles, aux hôpitaux, aux revenus des pauvres, aux ventes et échanges des biens d'églises et autres affaires analogues.

Le diocèse de Liège était subdivisé en huit archidiaconés, lesquels se subdivisaient en conciles ou doyens, savoir:

- 1° L'archidiaconé de Liège comprenait les paroisses de la ville;
- 2° Celui du Condroz comprenait trois conciles;
- 3° Celui de Campine comprenait quatre conciles;
- 4° Celui de Hesbaye comprenait six conciles;
- 5° Celui de Hainaut comprenait cinq conciles;
- 6° Celui de Brabant comprenait deux conciles: le concile de Hozémont et celui de Hougaerde;
- 7° Celui d'Ardenne comprenait deux conciles;
- 8° Celui de Famenne comprenait trois conciles.

Chaque concile avait à sa tête un doyen; celui-ci était élu par les curés des paroisses et dans leur sein, mais il n'était pas nécessairement le curé de la paroisse chef-lieu du concile.

La partie de la Hesbaye que nous avons décrite était comprise dans le concile de Hozémont, l'un des plus importants du diocèse, Il est probable qu'à l'origine il correspondait à l'ancien comté de Hozémont, qui a dû avoir primitivement une plus grande étendue.

Voici la composition du concile de Hozémont en 1785, d'après l'Almanach du clergé.

Archidiaconé du Brabant:

Archidiacre, depuis le 22 décembre 1751: Conrard-Philippe-Balthazar, baron Van der Heyden de Blisia, chanoine trésorier de l'illustre chapitre cathédral.

Concile de Hozémont:

(Noms des curés en 1785)

- 1 Jeneffe: Loxtier, doyen du concile.
2. Awans: Collette.
3. Bierset: d'Otrengé.
4. Awirs: Spineux.
5. Bleret: Pigeot.
6. Bodegnée: Dambois.
7. Bovegnistier: Cuite.
8. Chokier: Soiron.
9. Donceel: Docteur.
10. Engis: de Fisenne.
11. Fexhe-le-haut-Clocher La Haye, religieux de Saint- Laurent.
12. Flémalle-Grande: Gilon.
13. Flémalle-Haute: Depouille.
14. Fooz: Tassein.
15. Gleixhe: Thonar.
16. Grâce: Neufforge.
17. Haneffe: Loumaye.
18. Hemricourt: Marchal.
19. Hodeige: d'Outrepont.
20. Hollogne-aux-Pierres: Denis.
21. Hozémont: Kaisin.
22. Jemeppe: Villégia.
23. Lamine: Hairs.
24. Limont: (cure vacante).
25. Loncin: Le Roux.
26. Momalle: La Ruelle.
27. Ougrée: Robert.
29. Pousset: Ramkin.

- 28. Ramet: Gérard.
- 30. Selles: Martini.
- 31. Saint-Georges: Pironnet.
- 32. Seraing: Dumont.
- 33. Velroux: Fontaine.
- 34. Verlaine: Keyeux.

Les paroisses de ce concile sont maintenant comprises dans trois doyennés: celui de Hozémont, celui de Saint-Georges et celui de Seraing.

§ 2 ORGANISATION POLITIQUE DE LA PRINCIPAUTE DE LIEGE AU XVIII^e SIECLE.

La principauté de Liège était un des grands fiefs de l'empire d'Allemagne, et elle était comprise dans le cercle de Westphalie.

Le véritable fondateur de la principauté fut Notger. Avant lui l'évêché de Tongres, devenu plus tard celui de Liège, avait reçu de nombreuses donations des princes et souverains; Pépin le Bref, Charlemagne et leurs successeurs lui avaient donné d'importants domaines. Mais ce fut Notger qui en acquit le plus grand nombre, grâce aux services rendus à l'empereur Othon III, qui confirma toutes les anciennes donations, et y en ajouta d'autres très importantes. La principauté dès lors fut fondée, car ces nombreuses acquisitions de territoires firent de l'évêché un état souverain, pouvant se soutenir et se défendre lui-même.

Le prince-évêque de Liège était le chef de la principauté. Il était élu, comme nous l'avons vu plus haut, par le chapitre des chanoines tréfonciers de Saint-Lambert et confirmé par le pape; mais comme prince temporel, il devait en outre recevoir de l'empereur d'Allemagne l'investiture de la principauté. Lors de son inauguration, il devait prêter, devant le chapitre cathédral, le serment d'observer les paix du pays, c'est-à-dire les lois constitutionnelles de la principauté.

A sa mort, l'autorité souveraine était dévolue, jusqu'à l'élection de son successeur, au chapitre des tréfonciers qui jouissait alors de tous les droits régaliens et même de celui de battre monnaie. Les monnaies frappées en cas de vacance du siège épiscopal portaient en effigie le buste de saint Lambert d'un côté, et les armoiries de la principauté de Liège au revers, avec l'inscription: *sede vacante.*

Anciennement, à la mort du prince, le chapitre cathédral suivant les uns, les trois états suivant d'autres nommaient un mambour pour exercer le pouvoir du prince pendant la vacance de siège ou même pendant l'absence du prince. Le premier mambour fut Jean de Châlons qui fut nommé pendant l'absence de son frère Hugues de Châlons. D'après l'historien Hénaux, l'institution de la mambournie remonterait à l'empereur Henri IV en 1101.

Le prince-évêque de Liège exerçait son pouvoir par son conseil privé, dont il nommait tous les membres. Le chef de ce conseil s'appelait le chancelier, et la majorité de ses membres était des chanoines tréfonciers.

La principauté était divisée, sous le rapport administratif, en baillages: à leur tête se trouvaient les baillis, grands-baillis, drossards et hauts-drossards.

Dans les derniers temps, la Hesbaye comprenait, avons-nous vu, quatre baillages: 1° celui de Montenach, capitale Saint-Trond; 2° celui de Hesbaye, capitale Waremme; 3° la banlieue cismosane ou banlieue de Liège, et 4° l'ancien comté de Moha.

Le pouvoir législatif de la principauté était exercé par les trois Etats, de concert avec le prince. C'étaient:

1° L'Etat primaire, composé des chanoines tréfonciers de Saint-Lambert, au nombre de cinquante-neuf. Les conditions d'admission comme chanoine tréfoncier étaient difficiles. Outre les conditions d'âge et de nationalité, il fallait prouver huit quartiers de noblesse, quatre du côté paternel et quatre du côté maternel. Cependant il y avait un certain nombre de chanoines tréfonciers, admis comme gradués en droit canon, et dispensés des preuves de noblesse. L'enfant du peuple pouvait ainsi arriver au rang le plus élevé.

2° L'Etat noble, composé de nobles y admis suivant des conditions difficiles. Ainsi au XVIII^e siècle, il fallait, outre les conditions d'âge et de nationalité, avoir seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels, et posséder un plein fief, ou un alleu, ou un noble tènement sujet à la taxe noble, ou une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, et payant la taxe noble.

Un relevé des biens nobles, donnant entrée à l'Etat noble fut fait en 1700, et nous y trouvons les suivants, pour ce qui concerne la partie du territoire décrite dans cet ouvrage: Aigremont, Bierset,

Chokier, Engis, Flémalle, Fontaine, Fréloux, Haneffe, Harduemont, Hautepenne, Hepsée, Hollogne-aux-Pierres, Vouerie de Horion, comté de Hozémont, Jehay, Jeneffe, Lexhy, le fief de la Motte (Awirs Sainte-Marie), Momalle, le pas Saint-Martin, Velroux, Waroux et Warfusée.

Lors de la chute de la principauté de Liège en 1794, il n'y avait plus que dix-sept membres vivants de l'Etat noble de Liège appartenant aux treize familles suivantes:

1. Comte de Lannoy;
2. Comte de Berlaymont;
3. Baron de Wal;
4. Comte de Harmal de Focan;
5. Comte de Brias;
6. Comte de Borchgrave;
7. Comte de Berlo;
8. Comte d'Argenteau;
9. Comte de Blois de Cannembourg;
10. Comte d'Aspremont-Linden;
11. Baron de Blanckart;
12. Baron de Trips de Berg;
13. Baron de Mettecoven.

3° L'Etat tiers était composé des députés des vingt-trois villes de la principauté.

Les Etats ne pouvaient se réunir que quand le prince les convoquait, et non autrement. Ils se réunissaient ordinairement deux fois par an, et leur session s'appelait journées d'Etat.

Le consentement des trois Etats, votant à part, était requis pour l'adoption d'une proposition. Le consentement ou la résolution se nommaient recès. Les recès étaient promulgués par un édit du prince, et mis en garde de loi par les échevins. Ils étaient exécutés par les députés des Etats. Le consentement des Etats était requis pour établir les impôts, faire la guerre, conclure la paix, aliéner ou grever une partie de la principauté.

Les abus du pouvoir exécutif du prince, ou plutôt de ses fonctionnaires agissant en son nom, pouvaient être attaqués et réprimés par un tribunal spécial nommé le tribunal des vingt-deux (XXII).

C'était une institution analogue à la mise en accusation des ministres sous nos gouvernements constitutionnels modernes. « Tribunal redoutable, dont l'oreille était ouverte jour et nuit à la plainte de l'opprimé, un pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs qui s'inclinait devant la personne sacrée du souverain, mais auquel n'échappaient pas toujours ses ministres » (Baron de Gerlache).

Les vingt-deux étaient élus par les trois Etats et pour un an seulement. De la sentence des vingt-deux, on pouvait appeler aux Etats réviseurs des vingt-deux qui étaient nommés au nombre de quatorze par les trois Etats également.

Chaque ville de la principauté avait une administration communale, composée de deux bourgmestres et d'un conseil communal qui s'appelait le magistrat.

Dans l'ancien droit liégeois, les bourgmestres ou maîtres à temps étaient nommés directement par le peuple ou par les corps de métiers. Ces nominations donnèrent souvent lieu à de grands désordres et à des troubles dans la cité, jusqu'en 1684, où le prince évêque Maximilien de Bavière fit un nouveau règlement pour la nomination du magistrat.

L'édit qu'il publia à cette occasion le 28 novembre 1684 renouvelait en réalité la constitution du pays relativement à l'administration des villes, tout en maintenant en apparence le fond des anciennes lois et les privilèges des citoyens. Mais il enlevait aux villes ce caractère républicain qui les avait rendues si redoutables.

Voici quelle fut dorénavant l'organisation communale de la cité de Liège:

Les corps de métiers formèrent seize chambres renfermant chacune deux métiers, et trente-six bourgeois nommés composants:

Vingt étaient rentiers ou patriciens nobles;
Dix étaient marchands notables;
Six étaient artisans des deux métiers de la chambre.

En cas de décès ou de démission, le membre à remplacer était élu par les membres restants qui vendaient la place 1,000 à 1,500 florins et présentaient à l'agrément du prince l'acheteur, qui devait être de la même qualité ou profession que celui qu'il remplaçait.

Les seize chambres s'assemblaient le dimanche après la Saint-Lambert: chacune désignait trois membres par la voie du sort. Ceux-là se rendaient à l'hôtel de ville, où le sort désignait parmi eux un électeur.

Les seize électeurs ainsi nommés élaient trois candidats bourgmestres, en dehors de leur sein, mais dans les seize chambres. De ces trois candidats, le sort désignait le premier bourgmestre.

Le sort désignait également dix conseillers communaux parmi les susdits seize électeurs.

D'un autre côté, le prince-évêque choisissait, dans les seize chambres, trois candidats bourgmestres parmi lesquels le sort désignait le second bourgmestre.

Le prince choisissait aussi seize candidats conseillers, réduits à dix par le sort.

Le conseil communal ainsi composé de deux bourgmestres et de vingt conseillers avait l'administration journalière des affaires de la cité. La durée de ses fonctions était d'un an.

Dans les autres villes de la principauté, l'élection des bourgmestres et des conseillers cessa d'être directe et fut aussi combinée avec le sort. Il en fut de même dans les bourgs et villages populeux. L'élection directe par la généralité des habitants ne persista que dans, les petits villages, où elle n'avait pas donné lieu à de grands abus.

Dans les campagnes, ce pouvoir communal s'appelait la communauté, qu'il faut se garder de confondre avec la cour de justice. Le pouvoir communal était chargé de faire exécuter les ordonnances du prince et des cours de justice. L'envoi des mandements à exécuter se faisait à l'adresse des bourguemaîtres et députés de la communauté de...

§ 3. ORGANISATION JUDICIAIRE.

Le pouvoir judiciaire dans la principauté de Liège était exercé par trois sortes de tribunaux.

A. Le tribunal ecclésiastique; c'était le tribunal de l'official nommé aussi la cour spirituelle. Il connaissait non seulement des affaires du clergé, mais encore de certaines affaires civiles, les testaments et les contrats de mariage, les ventes de biens de mineurs, etc.

B. Les cours spéciales, nommées cours allodiales, cours féodales et cours censales qui jugeaient les différends soulevés à l'occasion de la nature des terres allodiales, féodales et censales.

C. Les tribunaux des échevins, nommés aussi cours qui jugeaient les affaires civiles et pénales, non comprises dans les précédentes. Les juges, c'est-à-dire les échevins, étaient inamovibles; leur président s'appelait le mayeur.

La cour des échevins de Liège comptait quatorze échevins. Le mayeur de cette cour se faisait remplacer par deux mayeurs effectifs, qui remplissaient en réalité les fonctions de mayeur, tandis que la charge de ce dernier devint simplement honorifique. Il était appelé le souverain mayeur de Liège, tandis que ses remplaçants s'appelaient mayeurs en féauté.

On pouvait appeler des décisions de la cour des échevins de Liège à un tribunal supérieur qui était nommé le conseil ordinaire. Ce dernier se composait de neuf juges qui portaient le titre de conseillers, et qui étaient présidés par le plus ancien d'entre eux. Enfin, dans certaines affaires, on pouvait appeler des décisions du conseil ordinaire au tribunal supérieur de l'empire. C'était à la chambre impériale de Spire, et plus tard à celle de Westlaer.

Les cours de justice rurales étaient fort nombreuses; il y en avait une, et même quelquefois deux par commune actuelle; quelquefois aussi plusieurs petites communes actuelles dépendaient d'une seule cour de justice. Exemples: Voroux, Goreux et Roloux ne formaient autrefois qu'une seule seigneurie avec une cour de justice commune, tandis que la commune actuelle de Horion-Hozémont comprenait autrefois deux cours de justice, celle de Horion pour l'abbaye de Stavelot et celle de Rouveroy et Lexhy relevant du prince- évêque de Liège.

Ces justices seigneuriales ne méritent pas tout le blâme qu'on s'est plu à déverser sur elles. Au point de vue de l'ignorance que l'on prétend avoir régné, il y a deux ou trois siècles, il est surprenant que l'on ait pu trouver dans les campagnes tant de gens capables pour composer ces cours de justice. Si le greffier seul devait avoir des connaissances juridiques spéciales, il n'en est pas moins vrai que le nombre de ces officiers de justice devait être assez considérable, vu le grand nombre des cours de justice rurales.

Les attributions de ces cours étaient fort multiples. Au point de vue administratif, le seigneur conservait certaines prérogatives, mais les ordonnances du prince primaient les siennes qui ne pouvaient y être contraires.

En ce qui concerne la justice, la plupart des seigneuries liégeoises ne possédaient plus dans les trois ou quatre derniers siècles que des cours basses. En matière criminelle, elles n'étaient compétentes que pour les infractions dont la peine ne dépassait pas 5 florins d'or. Dans les autres cas, elles devaient prendre recharge aux échevins de Liège.

Les principales attributions de ces cours étaient néanmoins les oeuvres, transports, rénovations, reliefs, etc., qui les faisaient ressembler plus ou moins à nos bureaux de transcription, mais ces cours avaient encore pour objet: la recherche des crimes et délits, l'octroi des autorisations de bâtir et de faire des réparations, les enquêtes sur l'évaluation des dommages causés aux récoltes, soit par des causes naturelles, la grêle, les ouragans, etc., soit par la guerre, etc.

Les cours de justice rurales étaient ordinairement composées d'un mayeur amovible, de sept juges ou échevins inamovibles et d'un greffier. Leur nomination appartenait soit au prince-évêque, soit au chapitre cathédral, soit au seigneur de l'endroit.

Ces cours rurales tenaient aussi des assemblées nommées plaids généraux, où étaient convoqués tous les habitants, et où l'on publiait et rappelait les ordonnances et règlements de police générale, rurale, etc. Ces plaids se tenaient souvent en plein air à cause du grand nombre d'assistants.

Ces règlements sont très intéressants à étudier, et nous citerons, à titre de curiosité, celui qui fut publié, au nom du prince-abbé de Stavelot, aux plaids généraux tenus à Horion, le 10 mai 1754:

« Mayeur: Jean-Lambert Vincent.

Echevins: Rolans, Dans, Constant, Marnette, » Hardy et Fraiteur.

De la part de Son Altesse illustrissime Monseigneur le prince de Stavelot...

Ont été embannés les dits plaids, et fait lecture à tous et un chacun manants, des articles suivants:

1. Sont renouvelés tous les mandements, ordonnances et défenses qui ont été ci-avant publiés et affichés, soit pour les chemins, les vagabonds, les égyptiens, pour la chasse et la pêche, etc.

2. Ont été rembannés les biens d'aux champs.

3. Que personne ne taille, ni coupe, ni fossoye dans les wérixhas (biens communs) sous peine de trois florins d'or d'amende.

4. Que personne ne pêche dans les rieux, ruisseaux et floz de cette juridiction avec quel instrument que ce soit... sous peine de dix florins d'or d'amende.

5. Rembannons les bois Saint-Remacle, bois d'Othet, bois des moines, bois du Vieux-Chaffour, bois de Houpnée, bois brocquet, le pas Saint Martin, et tous autres ressortissant de notre juridiction, et que personne n'y entre pour cueillir des herbes, noisettes ou autres produits, à peine de trois florins d'or d'amende.

6. Rembannons le glandage des dits bois à peine comme dessus.

7. On défend très sérieusement de tirer et de chasser dans notre hauteur de Horion, ou de tendre des filets ou lacets, à peine de dix florins d'or d'amende et de confiscation des armes et filets.

8. Qu'aucun habitant ne porte armes à feu, comme arquebuse, fusil, pistolets grands ou petits, excepté le cas ou par ordre des officiers, on doit prendre les armes pour le service du prince ou la poursuite des voleurs et brigands.

9. Que personne ne tienne chien à chasser, comme chien courant, épagneul, lévrier, chien couchant, à peine de trois florins d'or d'amende.

10. Il est défendu très expressément à qui que ce soit, à la seule exception des bergers, de mener chien à la campagne, soit à la charrue, soit en menant le fumier, en allant couper du fourrage, recueillir les grains, ou autrement, à peine de trois florins d'or d'amende.

11. Que personne ne se présume de rompre ou défaire les haies et enclos d'autrui.

12. Que personne ne se présume de faire de nouveaux chemins ou sentiers, sous peine de trois florins d'or, et que ceux accoutumés soient et restent ouverts de telle largeur qu'il appartient, sous peine de trois florins d'or d'amende.

13. Que personne ne se présume de formanier (?) ou forcharruer (?) les biens d'autrui à peine de trois florins d'or d'amende.

14. Que personne n'empiète sur les chemins ou biens communaux, ni ailleurs, à peine de cinq florins d'or d'amende, ou de plus grosse, en rigueur de justice, suivant l'exigence du cas.

15. Que personne ne se place dans notre juridiction de Horion et dépendances, sans le gré et permission du seigneur haut-voué, et avant d'avoir fait paraître de sa foi, religion et prud'homie, à peine d'en être chassé.

16. Il est défendu à qui que ce soit, de recevoir dans sa maison, soit à titre de louage ou autrement, aucune personne d'une juridiction étrangère, sans avoir auparavant fait connaître la religion et moeurs de cette personne, et obtenir la permission ci-dessus, sous peine de...

17. Il est pareillement défendu de recevoir des personnes des juridictions étrangères au temps de la moisson, sous prétexte de venir glaner, sous peine de...

18. Il est défendu à qui que ce soit, de faire entrer les porcs, ou autres bêtes sur les terres qu'on vient de dépouiller, sinon 24 heures après l'enlèvement des grains qui y ont cru, à peine de trois florins d'or d'amende pour la première fois, et du double pour la deuxième. Les moissonneresses ne pourront glaner, si les fruits ne sont transportés.

19. Il est défendu de faire la vendange avant d'avoir obtenu la permission de l'officier, et qu'il n'ait fixé le jour, à peine de trois florins d'amende.

20. Il est défendu aux taverniers et aubergistes de tirer à boire plus tard en hiver qu'à huit heures, et en été qu'à neuf heures, à peine de dix florins d'or d'amende, tant pour ceux qui boiront et resteront dans les dits cabarets, après les heures susdites, que pour les cabaretiers et aubergistes.

21. Il est défendu à tous et un chacun, en retournant du cabaret ou autrement, d'insulter personne par parole ou autrement, comme de hurler, crier..., à peine de trois florins d'or d'amende.

22. Que personne ne se présume de jurer ou blasphémer, à peine de trois livres de cire à l'église, et de trois à l'officier.

23. Que personne, soit par domestique, ou autrement avec des bestiaux ne travaille les dimanches et fêtes, à peine de trois florins d'or d'amende.

24. Que toutes personnes qui vendent des marchandises soient pourvues de justes poids et mesures, à peine de trois florins d'or d'amende, outre la confiscation et le dédommagement des parties lésées.

25. Que personne ne vende bière, hougarde, brandevin ou autres denrées, à plus haut prix qu'elle ne vaut et eh cas que le pot, tonneau ou mesure soient trop petits, il est ordonné expressément de le déclarer, pour qu'on y mette ordre et qu'on puisse châtier les contrevenants.

26. On fait défense à tous bergers étrangers de venir pâturer avec leurs troupeaux sur cette juridiction.

27. Que personne ne fasse des fossés dans les chemins ou communes, et s'il y en a, qu'on les remplisse immédiatement, et si bien, qu'il n'en puisse arriver malheur ou dommage.

28. Que tout habitant de chaque maison ait à travailler aux voies et chemins, comme il est de coutume, et là où il est nécessaire... à peine d'un florin d'or d'amende pour chaque défaillant.

29. On renouvelle les défenses pour les armes déloyales, comme couteaux à pointe, bayonnettes, pistolets de poche, marteaux d'armes, etc.

30. Il est ordonné à un chacun de couper et redresser les haies qui pendent sur les chemins et empêchent la bonté et liberté d'iceux, à peine de... »

N'est-ce pas là un véritable code rural, s'occupant de tout: police rurale, pêche, chasse, police forestière, port d'armes défendues, police des étrangers, poids et mesures, commerce, voirie vicinale, etc. ?

Les dispositions en sont claires, simples et pratiques, on pourrait en remettre un grand nombre en vigueur, sauf bien entendu les articles qui ne sont plus compatibles avec notre Constitution, comme la défense du blasphème et du travail du dimanche, le privilège de chasse, etc. Remarquons seulement l'excessive élévation des amendes pour de simples contraventions, car trois et dix florins d'or devaient représenter une assez forte somme à cette époque. C'était d'ailleurs un principe dans l'ancien droit pénal que, plus les peines étaient élevées, plus on croyait empêcher les crimes et délits de se perpétrer, par la crainte qu'inspirait la rigueur des punitions.

Un grand obstacle à l'expédition rapide des affaires litigieuses résidait dans l'incertitude des délimitations entre les juridictions de ces diverses cours. Il fallait souvent plus de temps pour décider par quelle cour telle affaire devait être jugée, que pour la juger elle-même au fond.

Je citerai en peu de mots un exemple de ce genre qui s'est passé en 1785 dans la commune de Gleixhe.

Ce procès avait surgi du fait que le garde de Horion, sous la juridiction de l'abbaye de Stavelot, comme nous l'avons vu, avait voulu procéder à une visite de fusils au moulin de Bouhet à la Gleixhe.

Le duc d'Arenberg, seigneur de Haultepenne, soutenait que ce moulin était compris dans sa juridiction. De là, premier procès devant l'official de Liège, et en appel à la chambre impériale de Wetzlaer.

L'officier-mayeur de Haultepenne fit saisir et arrêter l'arpenteur du prince-abbé de Stavelot qui voulait procéder à un mesurage. L'arpenteur prit recours aux échevins de Liège; d'où second procès.

Protestation du bailli de Haultepenne aux échevins de Liège; d'où troisième procès devant les échevins de Liège et en appel par devant Messieurs du conseil ordinaire.

Le duc d'Arenberg assigna devant l'official de Liège, le propriétaire du moulin de Bouhet, pour lui faire produire son titre en vertu duquel il jouissait du coup d'eau.

De là, recours du prince-abbé de Stavelot à la chambre impériale de Wetzlaer contre le duc d'Arenberg, à cause de cette action contre le propriétaire du moulin, tendant à le priver du coup d'eau.

Donc, quatre procès, en instance et en appel, à cause du simple fait d'un garde qui voulait procéder à une visite domiciliaire. Tout dépendait de la limite exacte entre les deux juridictions rivales.

Là-dessus, les agents des deux princes produisirent d'anciens titres; ou ne put se mettre d'accord, mais heureusement, plus tard, il intervint une transaction et on plaça des bornes de délimitation. Elles y sont naturellement encore aujourd'hui et portent d'un côté HAV qui signifie Haultepenne, d'un autre côté HOR pour désigner Horion et SL qui signifie Saint-Lambert, pour désigner la cathédrale de Liège dont les terres de Rouveroy étaient limitrophes.

De pareilles lenteurs auraient pu être évitées depuis longtemps, si chaque juridiction avait été limitée dans toute la principauté, comme l'est maintenant chaque commune sur les plans du cadastre.

Terminons ce paragraphe sur l'organisation judiciaire, en citant les deux tribunaux spéciaux, mais de nature purement politique, le tribunal des vingt-deux et celui des états réviseurs des vingt-deux dont il a été question au paragraphe 2 ci-haut.

§ 4. DE LA FEODALITE ET DU BLASON.

La féodalité peut se définir: la dissémination de la souveraineté d'un seul, au profit d'un grand nombre. Il fut un temps où quiconque avait un domaine, le possédait non seulement comme propriétaire, mais encore comme souverain.

Quelle est l'origine de la féodalité ?

Pour la trouver, nous devons la chercher dans les invasions des Germains en Gaule et dans notre pays. Ces invasions furent faites par des bandes guerrières ainsi définies par Tacite: « Il était d'usage chez les Germains, » dit cet historien, « de se placer sous les ordres d'un chef, de s'engager à l'accompagner à la guerre et, en retour, de partager avec lui le butin ou le territoire conquis. »

Les conquêtes des Germains dans notre pays furent accomplies le plus souvent par plusieurs bandes guerrières réunies. Le territoire conquis fut alors partagé entre les chefs de ces bandes; chaque chef eut ainsi une part pour lui et ses compagnons, mais ces derniers ne pouvaient pas avoir de part individuelle du territoire, car s'ils s'étaient établis chacun de leur côté, ils auraient par là même dissous naturellement leur contrat de bande, et la conquête n'était pas encore assez bien établie, pour qu'ils pussent se dispenser de rester sous les armes.

Chaque chef reçut un lot proportionnel aux services qu'il avait rendus, et au nombre de ses compagnons. Ces portions de territoire furent ce qu'on appela alleux ou terres allodiales; le chef de chaque alleu entretenait à ses frais, autour de lui, ses compagnons d'armes; chaque bande représentait ainsi une petite armée campée sur le territoire ennemi, et cet état de choses dura aussi longtemps qu'on put craindre une réaction de la part des peuples vaincus.

Mais enfin, il arriva un moment où ce besoin d'agglomération pour le vainqueur ne se fit plus sentir, à cause de la fusion entre les vainqueurs et les vaincus, et alors qu'arriva-t-il ? C'est que les compagnons qui n'avaient pas oublié leurs droits à la possession du territoire conquis, réclamèrent chacun leur part. Evidemment il fallait faire droit à leurs réclamations, mais cependant sans faire disparaître le contrat de bande, ne fut-ce même qu'une question d'amour-propre pour le chef. Celui-ci partagea donc son lot entre ses compagnons et lui, mais il ne leur donna ces parts qu'à titre de fiefs, c'est-à-dire conditionnellement.

Ainsi le fief ou la terre féodale est une propriété donnée conditionnellement, à charge de service militaire, pour ceux qui la recevaient, et qui devait revenir au chef, à la mort de celui qui l'avait reçu.

Telle fut l'origine historique des fiefs. Mais plus tard, dans tout le cours du moyen âge, et même jusqu'à la révolution française, nous voyons partout se constituer de nouveaux fiefs et de nouveaux alleux par les empereurs et les rois, et par les autres princes souverains, en faveur de leurs parents ou alliés, mais le plus grand nombre de ces fiefs fut néanmoins constitué pour récompenser des services éminents rendus à la guerre, ou dans l'administration du pays.

Tous ces fiefs étaient constitués par analogie avec les anciens fiefs, mais ils avaient une origine entièrement différente. C'était maintenant la bienveillance ou la reconnaissance du souverain qui était la cause de la création des nouveaux fiefs, tandis qu'à l'origine c'était, comme nous l'avons vu, le résultat de la conquête.

Voyons comme exemple ce qui s'est passé dans la principauté de Liège: là aussi il y avait des alleux et des fiefs datant de l'époque de la conquête, mais ils étaient peu nombreux, et le plus grand nombre de ceux que nous voyons figurer dans l'histoire dataient de Notger, le vrai fondateur de la principauté, comme état politique. En effet, ce grand évêque avait acquis des biens considérables qu'il devait à la générosité des empereurs et qu'il avait accrus encore par son habile administration. Arrivé à la fin de sa vie, il voulut disposer de ces biens pour l'utilité générale et pour l'avenir du pays, et il en fit trois parts: il réserva la première pour lui et ses successeurs sur le siège épiscopal; il donna la seconde part aux églises et aux monastères, pour assurer leur maintien et leur puissante et bienfaisante action sur le peuple, et enfin il distribua la troisième part aux nobles, dont la charge était de défendre l'église de Liège.

De Villenfagne attribuée à cette donation l'origine des fiefs de la principauté de Liège. L'historien Foullon soutenait la même opinion.

Ces seigneuries créées par Notger comme vassales de l'église de Liège ne conservèrent pas toutes ce caractère, car les nobles titulaires s'efforcèrent, dans la suite, de rompre les liens qui les unissaient à l'évêque et plusieurs réussirent à s'affranchir de cette vassalité.

Les possesseurs des fiefs s'appelaient feudataires, bénéficiaires ou vassaux. Ceux dont ils relevaient s'appelaient suzerains. Mais ces derniers pouvaient être eux-mêmes vassaux d'un prince supérieur. Ainsi le prince-évêque de Liège était vassal de l'empereur, parce que la Principauté de Liège était un des grands fiefs de l'empire d'Allemagne.

Les petits propriétaires allodiaux qui étaient devenus fort nombreux, avaient intérêt à se mettre sous la protection d'un chef puissant qui devenait ainsi leur suzerain, par analogie avec le suzerain des terres féodales. Ces petits alleux disparurent en grande partie et furent assimilés aux fiefs.

Dans la partie du territoire décrite dans cet ouvrage, nous trouvons comme alleux ou anciennes terres allodiales: la seigneurie de Hanefte, celle de Fontaine, le château de Rouveroy, le bois Houpegnée à Fontaine, la tour madame Pollard à Chokier, etc.

Revenons maintenant aux fiefs:

La principale obligation du feudataire à l'égard de son suzerain était le service militaire. La seule autorité du suzerain reposait sur l'absence d'hérédité des fiefs, mais insensiblement les feudataires cherchèrent à rendre les fiefs héréditaires dans leur famille, et finirent par faire reconnaître cette hérédité. La seule obligation à laquelle restèrent soumis les feudataires fut celle du relief (acte de fidélité, de reconnaissance et d'hommage) à faire devant la cour féodale du suzerain, à chaque mutation de propriété, survenue par décès ou autrement, et à payer un droit de relief, ce qui devenait une source de revenus pour le suzerain.

L'élément territorial de la féodalité est donc le fief, c'est-à-dire la terre, le domaine où chaque seigneur habitait, et où il exerçait des droits plus ou moins souverains. « Ces châteaux qui ont couvert le sol, et dont les ruines y sont éparses, c'est la féodalité qui les a construits, car à cette époque la guerre était partout, et naturellement partout aussi devait-on se procurer le moyen de la faire, et celui de la repousser. Non seulement il y eut des châteaux-forts, mais les monastères et les églises se fortifièrent aussi »

Ces derniers, les monastères, les chapitres des cathédrales et des collégiales, qui possédaient des seigneuries, ne pouvant guère les préserver des usurpations, en confiaient la garde à des seigneurs voisins. qui s'en chargeaient moyennant certains droits.

Ceux-ci consistaient ordinairement dans une part des amendes encourues par les délinquants.

Ces seigneurs prenaient le titre d'avoués, voués, hauts-voués, advocati. Cette institution très nécessaire au moyen âge, finit par devenir presque inutile, quand le pouvoir central fut mieux affermi, et que les cours de justice rurales eurent une action plus efficace. Les voués se maintinrent néanmoins en fonctions jusqu'à la révolution française, parce que cette charge était héréditaire et constituait une source de revenus.

Nous avons vu qu'on distingua d'abord deux sortes de propriétés: les alleux ou francs-alleux, c'est-à-dire les terres libres, ne relevant d'aucun supérieur, et les fiefs ou seigneuries féodales qui relevaient d'un supérieur qui était le suzerain.

On connut plus tard une troisième espèce de propriété, ce furent les terres censales ou tributaires, c'est-à-dire qui étaient soumises au paiement d'un cens régulier ou d'un tribut, et dont celui qui les cultivait ne possédait pas la pleine et entière propriété.

A ces trois espèces de propriétés, correspondaient trois espèces de tribunaux, c'étaient les cours allodiales, les cours féodales et les cours censales qui jugeaient respectivement les différends soulevés à l'occasion de ces biens.

Les fiefs ou seigneuries féodales se subdivisaient en un assez grand nombre d'espèces portant des qualifications différentes.

A. On distinguait les fiefs en liges et amples: le fief lige était celui auquel une femme ne pouvait succéder, parce que ces fiefs devaient le service militaire au suzerain. Le fief ample était celui qui ne devait que foi, hommage et contribution de guerre en argent au suzerain, sans lui devoir le service militaire. Après la conversion des Francs au christianisme, il y eut une foule de gallo-romains qui devinrent possesseurs de ces fiefs amples.

B. On distinguait encore les fiefs en pleins et menus. Les pleins fiefs étaient ceux 1° qui avaient la juridiction haute, moyenne et basse, quel que fût le revenu du fief; 2° ceux dont le revenu annuel atteignait 10 ridders d'or; 3° les rentes héréditaires (rentes foncières) hypothéquées sur un fief dont le revenu atteignait 10 ridders d'or.

Les menus fiefs ou petits fiefs étaient ceux qui n'avaient pas de juridiction et dont le revenu était moindre que 10 ridders d'or.

Outre les domaines et les rentes foncières qui constituaient les fiefs la plupart du temps, on érigea plus tard une troisième espèce de fiefs: ce furent certains offices héréditaires de la cour, tels que ceux conférés aux bouteillers, à l'échanson, au sénéchal, etc.

Les seigneurs feudataires avaient certains droits d'honneur dans l'église. Ils avaient les droits de justice dans les cours seigneuriales, le droit exclusif de chasse dans leurs seigneuries, ainsi que certains droits de souveraineté qui leur procuraient des revenus.

Citons, comme exemple, les droits du seigneur d'Aigremont, haut-voué de Hesbaye:

« 1° Le droit de banalité sur deux moulins et sur une brasserie, c'est-à-dire que les habitants d'Awirs, devaient y faire moudre leurs grains et brasser leur bière.

2° Le vingt-cinquième denier libre des aluns qui se tirent dans la dite juridiction (ce droit rapportait environ 1,000 florins).

3° Les dîmes du village de la haute et de la basse Awirs (environ 430 florins).

4° La dîme du vin (deux ou trois aymes annuellement).

5° Le droit de tirage de houille à raison de trois pour cent. (C'était en général plus que pour la consommation du château).

6° La pêche dans la rivière de Meuse (se rendait 45 florins annuellement);

7° Le droit des fiefs relevant de la haute vouerie (droits à payer pour chaque relief des seigneuries de Hollogne-aux-Pierres, Chokier, Velroux, Boelhe, Blehen, Lamine, Mons et Souxhon). Cette cour féodale d'Aigremont se composait d'un lieutenant, d'un greffier et des hommes de fief.

8° Le droit de porter l'étendart de Saint-Lambert en temps de guerre.

9° Les dîmes du marquisat de Franchimont avec le droit de patronage laïc du pastoralat de Theux qui vaut mille patacons par an... »

La féodalité avait été à son apogée à la fin du Xe siècle; elle commença alors à décliner et finit par disparaître comme gouvernement à la fin du XVe siècle.

Les fiefs continuèrent néanmoins à subsister nominalement jusqu'à la révolution française, mais ils avaient perdu tout leur ancien caractère. Les seigneurs féodaux ne conservaient plus que certains droits et titres honorifiques, certains privilèges comme le droit de chasse et de pêche, certains droits dans les justices seigneuriales, etc., etc.

Nous ne pouvons terminer ce paragraphe sur la féodalité, sans dire quelques mots des armoiries.

L'usage des armoiries est fort ancien, mais il ne se généralisa qu'à partir du XI^e siècle. A l'origine, chaque noble pouvait meubler son écu à sa guise, dès qu'il n'usurpait pas le blason d'une autre famille.

D'ailleurs on changeait très facilement d'armoiries; souvent des enfants prenaient les armoiries de leur mère; ainsi fut fait par les Surllet, dont le fils du premier prit les armes de Hozémont (de sa mère Marguerite de Hozémont), lesquelles armes devinrent celles des Surllet. Ainsi encore les fils et petits-fils de Raes de Dammartin finirent tous par conserver les armes de Warfusée, leur mère, ou d'Awirs, leur grand mère et abandonnèrent complètement les armoiries de Dammartin, leur aïeul commun. Ainsi encore les Horion qui portaient les armes de Hozémont et qui prirent celles de d'Hemricourt, quand Guillaume d'Hemricourt prit le nom de Horion, son oncle, et conserva les armes d'Hemricourt.

Pendant la guerre des Awans et des Waroux (paragraphe 9, première partie) nous avons souvent fait observer avec quelle facilité on quittait ses armoiries pour sortir d'un parti et prendre celles du parti où l'on entra.

Les seigneurs banrerets étaient ceux qui avaient un nombre d'hommes d'armes suffisant pour en faire une compagnie, et qui avaient alors le droit de faire porter une bannière à la guerre, et de la faire figurer dans leurs armoiries.

Le cri de guerre, ainsi que la bannière, servaient à rallier les troupes que ces seigneurs conduisaient à la guerre. Le cri était souvent même le nom de la famille, exemple Hozémont, Dammartin, etc.

Voici quels étaient dans nos environs les seigneurs bannèrets: Haneffe, Jeneffe, Hemricourt, Hozémont, Dammartin, etc.

§ 5. DU CLERGE DES CAMPAGNES SOUS L'ANCIEN REGIME.

Ce serait une étude fort intéressante à faire, que celle du clergé des campagnes avant 1789.

Il a paru à ce sujet, dans le Correspondant (février 1890), un article remarquable dû à la plume de l'abbé Sicard, article qui nous sera très utile, car la France à laquelle il se rapporte, avait des moeurs et des institutions plus ou moins analogues aux nôtres.

« L'Eglise a établi à poste fixe, dans la plus petite campagne, des prêtres, ses représentants, dynastie obscure chargée de dire aux ouailles le sursum corda, de tenir élevé le chandelier de l'évangile, de poursuivre sans relâche une oeuvre de moralisation et de salut, toujours menacée, à travers les âges, par les passions, les violences, la barbarie, mission admirable dont le monde a recueilli les profits durant des siècles, sans songer maintenant à bénir la main qui les lui a apportés. » (Abbé Sicard).

Il n'a pas été possible jusque maintenant de faire l'histoire complète d'une paroisse, parce que nous manquons trop de documents de la localité spéciale que nous voudrions étudier. Les faits locaux connus seront souvent trop peu nombreux; il y aura toujours trop de lacunes pour faire une histoire suivie et complète, et il faudra y suppléer par la connaissance que l'on aura de faits analogues, qui se seront passés ailleurs, et qui nous seront mieux connus.

L'Eglise n'a pas commencé par établir une paroisse dans chaque village, ni un curé dans chaque paroisse; pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, le clergé était peu nombreux et n'aurait pu suffire à l'établissement des paroisses de campagne. Le clergé primitif quittait rarement les villes et les bourgs, où il vivait en société.

Cependant on ne pouvait laisser les populations rurales sans secours religieux; aussi les évêques envoyaient-ils, dans ce but, des prêtres avec mission temporaire, qui se succédaient les uns aux autres, mais qui finirent insensiblement par demeurer à position fixe, là où le besoin continu de leurs services se faisait sentir. C'est ainsi qu'on vit surgir les premières paroisses rurales proprement dites. Le prêtre s'appelait parochus, plebanus ou presbyter et avait les attributions de nos curés actuels.

Mais il existait déjà alors, et bien antérieurement, deux autres espèces de curés de campagne, c'étaient les prêtres des oratoires de châteaux, et les supérieurs des couvents élevés au milieu des campagnes.

1° Les prêtres des oratoires de châteaux.

C'est en effet dans les campagnes, que les riches propriétaires, descendants des conquérants du pays, s'étaient fait construire leurs demeures, châteaux ou villas, entourés d'une nombreuse population agricole ou militaire à leur service. Ces seigneurs devenus chrétiens durent pourvoir aux besoins religieux de ces populations; ils firent élever dans leurs domaines des oratoires ou chapelles; ils choisirent des prêtres, le plus souvent parmi les gens de leur entourage, et ils les soumirent à l'agrément de l'évêque qui les investissait à son tour du pouvoir religieux, pour remplir efficacement leur fonction de pasteurs. Ces derniers étaient nommés vesti de investitus (revêtu du pouvoir).

C'étaient aussi les seigneurs qui pourvoyaient à l'entretien de ces prêtres, en leur affectant des revenus suffisants. Il est certain que ces oratoires ruraux ont donné naissance au plus grand nombre de nos cures de village. « De même que le village moderne est dérivé le plus souvent d'un ancien domaine, de même l'église paroissiale est dérivée très souvent de la chapelle privée d'un grand seigneur. »

2° Les supérieurs des couvents élevés au milieu des campagnes.

C'étaient les moines de ces couvents qui avaient défriché les forêts et les bruyères, qui avaient élevé des demeures et des exploitations agricoles, qui avaient appelé de nombreuses populations dans ces domaines, et qui, avant tout, avaient songé à leurs besoins religieux et avaient fait construire des églises au milieu d'elles.

Dans le principe, ce furent les supérieurs mêmes de ces couvents qui remplirent les fonctions de curés. Plus tard, ils se firent remplacer par des prêtres à leur nomination, comme nous le verrons plus loin.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure qu'on pouvait distinguer alors trois sortes de paroisses rurales, suivant leur origine: les paroisses dérivant des chapelles de châteaux, les paroisses dérivant des monastères et les paroisses rurales proprement dites. Les curés des premières s'appelaient *vesti* ou *irvesti*; les curés des secondes s'appelaient *vicaires perpétuels* et ceux des troisièmes *plebani*.

Toutes les paroisses furent généralement dotées dès le commencement du IX^e siècle. Chaque cure reçut une dotation foncière, exempte d'impôt, appelée *mansus* et que Du Cange définit: une étendue de terrain suffisante pour fournir au travail d'une paire de boeufs.

Nous avons eu aussi des *mansi* au pays de Liège; ce mot se rencontre communément dans toutes les chartes d'églises. D'après le chanoine Daris, un *mansus* valait chez nous douze bonniers.

Une autre source de revenus pour les curés consistait dans la dîme qui devint alors obligatoire, mais malheureusement pour eux, les dîmes n'étaient pas généralement perçues à leur profit, et voici pourquoi: quand le gouvernement des paroisses fut retiré et interdit aux moines, appelés par leur vocation et leurs règles à vivre dans les cloîtres, les supérieurs gardèrent néanmoins les revenus des paroisses qu'ils avaient fondées, et se contentèrent de donner aux prêtres chargés de les remplacer une pension alimentaire, nommée *portion congrue*. Ils prétendirent rester titulaires de leurs anciennes paroisses sous le nom de *curés primitifs*, tandis que ceux qui les remplaçaient s'appelaient *vicaires perpétuels*. Les supérieurs des chapitres des cathédrales ou collégiales avaient le même droit. Nous en avons un exemple à la Gleixhe: le curé primitif de la Gleixhe était le chapitre cathédral de Liège, ou plutôt son doyen, et le curé de la Gleixhe s'appelait et signait: *vicaire perpétuel de la Gleixhe*. Les vicaires perpétuels étaient ou nommés à vie, ou révocables au gré du curé primitif.

La perception des dîmes fut attribuée non seulement aux gros décimateurs ecclésiastiques, mais encore aux seigneurs laïques, à titre de dîmes inféodées. Rien d'étonnant à cela, car c'étaient ces seigneurs laïques qui avaient appelé tout un peuple autour de leur manoir, et qui avaient bâti et doté l'église dont ils étaient devenus les patrons ou collateurs; or c'était à une époque où l'on ne distinguait guère entre le spirituel et le temporel. D'un autre côté, la fameuse querelle des investitures, ou la lutte entre le Saint-Empire romain et la Papauté se faisait sentir jusque dans les plus humbles campagnes. Est-ce que là aussi les droits spirituels de l'Eglise ne durent pas subir la loi de la féodalité ?

Les seigneurs laïques et ecclésiastiques ne se contentèrent pas de conserver la plus grande partie des dîmes des paroisses, ils se réservèrent aussi le droit de patronage ou collation des cures, au détriment de l'autorité épiscopale. Si on consulte les listes des paroisses du diocèse de Liège, dans les ouvrages du chanoine Daris, on constate l'insigne petit nombre de paroisses à la collation de l'évêque. Toutes ou presque toutes étaient à la collation du chapitre cathédral, des prévôts, ou chanoines des collégiales, des abbés des monastères, des seigneurs temporels, etc.

Appliquons ce qui précède à Hozémont, qui a été l'une des premières et principales églises de la partie de la Hesbaye décrite dans cet ouvrage. Il est plus que probable que son origine remonte à la chapelle primitive que le comte de Hozémont fit élever dans l'enceinte de son château-fort Il en fut le bienfaiteur et le collateur et les curés s'appelaient *vesti* de Hozémont.

La plus grande partie du comté de Hozémont ayant été donnée à l'abbaye de Stavelot, comme nous l'avons vu (voir plus haut le paragraphe sur Horion-Hozémont), ce fut ce dernier monastère qui eut la moitié des dîmes et du patronage, l'autre moitié restant en possession des descendants du comte de Hozémont. C'était un certain Anseau de Lexhy, dit de Hodins, qui en avait la possession en 1336. Il les céda à l'abbé et couvent de Saint Jacques à Liège, le dernier jour d'avril 1336, devant l'official de la cour de Liège.

Une remarque fort importante à faire, c'est qu'un grand nombre de familles princières ou autres cédèrent ainsi successivement par donation, legs ou autrement, leurs droits aux dîmes et au patronage, à des chapitres ou à des monastères de villes. C'est là le motif pour lequel nous voyons, dans le pays

de Liège, tant d'églises rurales ayant pour collateurs et gros décimateurs, des chapitres, ou collégiales, ou abbayes de villes.

Il résulte clairement des faits exposés plus haut que les ressources des curés de campagne réduits à la portion congrue, n'étaient pas grandes.

Deux suppléments de traitement vinrent néanmoins s'y ajouter: ce furent le casuel et l'acquit des fondations et intentions de messes.

Le casuel, suivant l'abbé Sicard, ne peut être étudié que vers la fin du XIII^e siècle, époque à laquelle remontent les plus anciens documents. Il était assez élevé dans les villes, mais très modique dans les campagnes, et malgré sa modicité, il était de plus impopulaire, parce qu'il venait en concurrence avec les dîmes, qui n'étaient cependant pas perçues par le curé, comme nous venons de le voir.

Le casuel des curés trouvait un supplément important dans l'acquit des fondations et des obits. De tout temps nos ancêtres chrétiens ont eu le culte des morts. Aussi les fondations de messe pour les défunts se multiplièrent elles dans toutes les églises et même dans les plus humbles chapelles de campagne, mais les honoraires de ces anciennes fondations étaient fort modiques.

Les curés de campagne avaient en outre la jouissance d'un presbytère et d'un jardin. Souvent cette habitation avait l'apparence d'une ferme, exemples: le presbytère de Fexhe-le-haut-Clocher, et l'ancien presbytère de Hozémont où la grange a été convertie en salle d'école communale, avant la construction de l'école actuelle.

Les curés cultivaient anciennement les biens de l'église, mais dans les derniers temps, ils se dégagèrent peu à peu des soins matériels de la culture, et leurs maisons prirent les allures de nos presbytères actuels. « Ils abritaient des hommes modestes, tout entiers à leurs devoirs, partageant leur temps entre la prière, la visite des malades, les exercices du culte, l'instruction de l'enfance, et ça et là, quelques distractions agricoles.

Ils pratiquaient surtout l'hospitalité la plus large, heureux de partager avec leurs invités la res angusta domi suivant les instructions du concile de Trente: *Curet episcopus ut plebanus habeat unde vitam congrue traducat et hospitalitem præbeat.* »

Les gros décimateurs et curés primitifs qui touchaient les dîmes et revenus devaient fournir les ornements et vases sacrés, et entretenir et même rebâtir les églises, soit à leurs frais, soit avec l'aide des paroissiens.

Lorsque la tour élevée de l'église de Fexhe-lehaut-Clocher fut brûlée par la foudre, et qu'il fallut la réparer, il fut convenu par une charte du 1^{er} avril 1642, entre les paroissiens de Fexhe et l'abbé de Saint-Laurent, que celui-ci ferait réparer la tour et que les paroissiens y contribueraient pour la somme de 2,000 florins de Brabant et par le charroi des matériaux.

Vingt-six ans plus tard, il fallut rebâtir le corps même de l'église. Une nouvelle charte intervint (1668) par laquelle l'abbé de Saint-Laurent s'engageait à rebâtir à ses frais l'église, mais les paroissiens de Fexhe et de ses dépendances: Noville, Voroux, Goreux, Roloux et Frélous devaient payer la somme de 2,000 florins et faire les corvées et charrois... (Cartulaire de saint-Laurent, chanoine Daris).

Les gros décimateurs devaient, avons-nous dit, fournir les vases sacrés. L'église de Hozémont possède encore un beau calice en argent doré, qui lui fut donné en 1562 par les deux abbés, décimateurs et collateurs de Stavelot et de Saint-Jacques à Liège. Le pied de ce calice est entouré de six lobes plats et arrondis sur le pourtour. La tige hexagone a un noeud aplati assez découpé et présentant six boutons saillants ornés chacun d'une tête d'ange en relief. Les lobes du pied ainsi que le noeud sont décorés de jolis dessins gravés. Des six pans de la tige, trois sont ornés de gravures; celle du milieu représente une croix surmontée du millésime 1562 et les deux autres, les armoiries des abbés donateurs, surmontées toutes deux de la mitre et de la crosse; à droite, celles de Christophe de Manderscheidt, alors abbé de Stavelot, et à gauche, celles de Rave, alors abbé de Saint-Jacques à Liège

Le portrait du curé de campagne par Lamartine est connu de tout le monde. Celui qu'en trace l'abbé Sicard ne lui est pas inférieur.

« Voilà des siècles, » dit-il, « que nos curés de campagne sont seuls au milieu de leur peuple, souvent dans l'isolement le plus complet; voilà des siècles qu'on leur demande de s'y montrer dignes de leur vocation et de l'Eglise, d'édifier leur troupeau par leurs conseils, et plus encore par leurs exemples, de vaincre le découragement, l'ennui, les dangers du désœuvrement, d'entretenir au fond de leur solitude, comme une lampe mystique, la flamme d'une vie morale intense qui a en Dieu son foyer, et les ardeurs d'un zèle que ne lasse ni l'hostilité, ni l'indifférence; voilà des siècles qu'on leur demande cela, et qu'on l'obtient, à côté de quelques défaillances partielles. »

Dans l'étude qui précède, nous avons eu surtout en vue la situation temporelle du clergé rural d'autrefois; nous ne pouvons terminer ce paragraphe, sans dire quelques mots de ce qu'il a fait dans le domaine moral et spirituel.

Après la conversion de l'empereur Constantin, la religion chrétienne prit un magnifique essor dans nos contrées; des légions d'apôtres les parcoururent en tous sens. Plusieurs sont célèbres, mais le plus grand nombre resta inconnu. « On aimerait, » dit Ozanam, « à suivre de près, les premiers pas d'un apostolat si beau, à se représenter les hymnes de la Rédemption, troublant le silence des forêts païennes, et les barbares baptisés aux fontaines qu'adoraient leurs pères. Mais ces temps plus occupés de faire de grandes choses que de les écrire, n'ont pas même sauvé les noms de ceux qui fondèrent les premières chrétientés. »

L'action civilisatrice de l'Eglise fut des plus salutaire. Les premiers habitants de nos contrées vivaient sous l'empire d'un culte superstitieux et cruel. La prédication enflammée de notre religion d'amour finit par adoucir leurs moeurs; l'Eglise affranchit partout les esclaves dans les domaines qui lui étaient légués, et elle n'hésita pas à les admettre au sacré sacerdoce.

Les seigneurs suivirent ce bon exemple, et peu à peu l'esclavage finit par disparaître de nos contrées. « Ce grand bienfait, » dit Chateaubriand, « devrait être écrit en lettres d'or dans les annales de la philosophie. »

L'Eglise fit également disparaître une seconde plaie de ces temps barbares. C'était l'oisiveté des hommes et leur cruelle tyrannie à l'égard de leurs femmes et enfants en bas-âge. L'Eglise transforma ces foyers sauvages en leur apportant la vertu divine des sacrements. La femme devenue, par le mariage chrétien, la noble compagne de son époux, partageait ses joies et ses peines. Les enfants, régénérés par le baptême, revêtaient aux yeux de leurs parents un caractère sacré; ceux-ci les aimèrent et les élevèrent dans la crainte de Dieu. Partout, en effet, où l'évangile pénètre, les moeurs s'adoucissent, une paix inaccoutumée règne au sein des familles régénérées et l'on voit se développer les lumières et les merveilles de la civilisation. Aussi un illustre écrivain, Donoso Cortès, a-t-il pu dire: « L'histoire de la civilisation est l'histoire du christianisme; en écrivant l'une, on écrit l'autre. »

L'Eglise s'efforça de faire honorer le travail, jadis si méprisé de nos ancêtres, et l'on vit bientôt changer l'aspect du pays. Les moines prêchaient d'exemple, construisant des routes, desséchant les marais, défrichant les forêts, et dirigeant la charrue sur le sol conquis par leurs sueurs. Leur exemple fut suivi et partout l'agriculture, ennoblie et secondée par la religion, devint le prélude de la civilisation moderne.

Enfin, troisième bienfait, l'Eglise s'efforça de répandre partout l'instruction.

Des écoles pour l'enfance s'établirent dans les villages, tandis qu'autour des cathédrales et des monastères, on vit grandir d'autres écoles plus importantes qui portaient en germe de nombreuses et célèbres universités du moyen âge. « Ce sont des prêtres, » dit Chateaubriand, « qui nous ont guéris de notre ignorance, et qui, depuis dix siècles, se sont ensevelis dans la poussière des écoles pour nous tirer de la barbarie. Ils ne craignaient pas la lumière puisqu'ils nous en ouvraient les portes. »

Parmi les écoles les plus remarquables au moyen âge, citons dans l'évêché de Liège: l'école de la Cathédrale, illustrée par Francon, Rathère, Notger et Wason; les écoles monastiques de Stavelot, de Lobbes, de Saint-Trond, de Saint-Laurent et de Saint-Jacques à Liège.

L'école primaire ou élémentaire nous intéresse le plus, puisqu'il s'agit ici de paroisses rurales. Elle était comme une annexe indispensable, établie à côté de chaque église ou presbytère.

Il est difficile d'avoir des données plus ou moins certaines sur les anciennes écoles rurales. La plupart des documents ont disparu, mais il est cependant certain qu'il existait autrefois dans chaque commune un certain nombre d'habitants plus ou moins lettrés. C'est ce qu'atteste la nature des institutions civiles de cette époque. Il y avait une magistrature locale, la cour de justice, qui exigeait la rédaction des actes, des comptes, l'instruction écrite des affaires litigieuses, etc. On peut donc dire que l'instruction primaire s'imposait comme une obligation impérieuse aux principaux habitants d'une commune.

A défaut d'instituteur spécial, c'était le curé, ou même le sacristain-clerc qui leur donnait cette instruction. Dans les grandes paroisses où il y avait un vicaire, c'était lui qui était chargé de cette mission.

L'utilité de l'instruction primaire dans les campagnes était tellement reconnue que de riches et généreux seigneurs avaient fait des fondations spéciales dans ce but. Exemple: la fondation d'instruction primaire faite à Bergilers le 19 mars 1713 par le baron Jacques-Ignace de Surlet, seigneur de Lexhy. « Considérant » porte l'acte de fondation « qu'il serait fort utile d'avoir une école dans le village de Bergilers pour instruire les enfants à lire et à écrire, comme aussi à les élever dans la crainte de Dieu... » L'instituteur devait être prêtre et il était obligé de tenir école et d'enseigner lui-même. Ces fondations, soit spéciales, soit accessoires à d'autres, ont dû être assez fréquentes autrefois.

Les renseignements fournis par la statistique dressée par le gouvernement français dans notre pays au commencement de ce siècle, nous montrent que l'instruction à la fin du siècle dernier n'était pas aussi négligée dans la plupart de nos communes, que l'on s'est plu souvent à le répéter. Ainsi à Hozémont, sur une population de 1,600 habitants, 168 savaient lire et écrire, et une vingtaine de personnes avaient des connaissances plus étendues. C'était donc 9 % de lettrés. L'école se trouvait dans la maison vicariale, alors adossée à la tour de l'ancienne église. Le vicaire ou le sacristain était maître d'école. Dans la commune des Awirs, comptant 590 habitants, 95 savaient lire et écrire et 18 avaient une instruction plus avancée. La proportion des lettrés était donc d'un cinquième. L'école était tenue en 1789, par le vicaire d'alors et, en 1793, par son successeur Léonard-Joseph Mathieu, qui s'était concilié l'estime et la confiance de tous et son école comptait 31 garçons et 36 filles. A Chokier, c'était aussi une école vicariale. Roloux et Velroux avaient aussi chacune une école; celle de Roloux était tenue par le curé et sur 218 habitants, il y avait 23 lettrés. La rétribution à payer dans toutes ces écoles était fort modique, mais c'était un supplément de traitement attribué au vicaire ou au sacristain instituteur.

Il est prouvé qu'au moment où éclata la révolution qui emporta la principauté, l'état de l'instruction surtout dans les villes et bourgs était prospère. « En jetant un coup d'oeil sur l'état de l'instruction au pays de Liège avant, pendant et après la révolution liégeoise, on n'a pas lieu d'être trop mécontent de ce qui se passe chez nous sous ce rapport. »

Il y existait un grand nombre d'établissements d'instruction moyenne pour les deux sexes, et placés tous sous la direction d'ordres religieux. Outre le grand séminaire de Liège, on comptait dans cette ville deux collèges: l'un, nommé le grand collège, qui était l'ancienne maison des Jésuites (wallons) qui avaient succédé aux Hiéronymites; il était, depuis la suppression de l'ordre des Jésuites, sous la direction de prêtres séculiers; l'autre, celui des Jésuites anglais, connu aussi sous le nom d'académie ou séminaire anglais, était destiné aux fils de famille de l'aristocratie catholique d'Angleterre. L'abolition de leur ordre n'avait pas empêché les Jésuites anglais d'y continuer l'enseignement, en habits de prêtres séculiers, jusqu'en 1794.

Huy possédait le collège des Augustins; Verviers celui des Récollets; Visé celui des Oratoriens (où avait étudié Bassenge, l'un des chefs du mouvement populaire à Liège).

Pour les filles, on remarquait surtout le couvent des Sépulcrines, dit des Dames anglaises, celui des Dominicaines de Glain, et celui des Ursulines, Hors-Château. En un mot, les princes-évêques de Liège avaient toujours considéré l'instruction publique de leurs ouailles comme un des principaux devoirs de leur charge et ils en avaient fait l'objet de leur constante sollicitude.

Terminons cet exposé de l'organisation politique et religieuse de la principauté de Liège, en citant l'éloge qu'en fait le baron de Gerlache dans sa remarquable Histoire de Liège:

« Le mécanisme de ce gouvernement garantissait aux citoyens l'exercice des droits civils et politiques les plus étendus, plus sûrement peut-être que nos constitutions modernes les plus libérales. C'était un pays où le prince, le clergé, les nobles et le peuple avaient part aux affaires politiques; où l'on ne votait d'impôts qu'avec l'assentiment des trois Etats; où l'on ne pouvait être jugé que selon les lois en vigueur et par les tribunaux compétents; où la confiscation était prohibée; où l'on défendait sévèrement les arrestations arbitraires; où l'on regardait la maison d'un pauvre homme comme un asile inviolable; où il existait un tribunal redoutable dont l'oreille était ouverte jour et nuit à la plainte de l'opprimé, un pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs qui s'inclinait devant la personne sacrée du souverain, mais auquel n'échappaient pas toujours ses ministres, un tel pays pouvait se vanter de ses libertés achetées au prix de tant de révolutions sanglantes. »

Répetons ici, parce qu'on ne saurait assez les répéter, les mots célèbres de Mirabeau. Ce grand tribun, venu à Liège peu avant la journée du 18 août 1789, assistait à un dîner où se trouvaient les représentants des deux opinions contraires qui agitaient alors les esprits. Ils étaient cependant tous d'accord sur l'immense somme de libertés dont on jouissait à Liège, et Mirabeau qui avait écouté attentivement cette longue discussion, s'écria tout-à-coup: « Et avec tout cela, vous n'êtes pas contents, Messieurs les Liégeois ! Si nous jouissions seulement en France de la moitié de vos libertés, nous nous estimerions trop heureux ! »